



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**Vers la prise en compte des**

**"paysages culturels"**

**dans le cadre des opérations  
d'Inventaire général  
du patrimoine  
culturel**

**depuis Villefavard en Limousin  
du 29 mai au 1er juin 2012**



**Vers la prise en compte des**

**" paysages culturels "**

**dans le cadre des opérations  
d'Inventaire général  
du patrimoine  
culturel**

**depuis Villefavard en Limousin  
du 29 mai au 1<sup>er</sup> juin 2012**



# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

Isabelle Maréchal  
chef du service du  
patrimoine 3 [Enjeux, objectifs et moyens](#)

Les auteurs  
et les acteurs 5 [Intervenants extérieurs et participants](#)

## PROGRAMME

7 [Mardi 29 mai 2012](#)

8 [Mercredi 30 mai 2012](#)

9 [Jeudi 31 mai 2012](#)

10 [Vendredi 1<sup>er</sup> juin 2012](#)

## EXPOSÉS

Odile Schwerer  
architecte urbaniste  
de l'État 11 [Définition et évolution du concept](#)  
État des lieux sur les pratiques  
Problématiques et perspectives

Christian Trézin  
conservateur général  
du patrimoine 15 [Méthodologie et outils de l'Inventaire général](#)

Odile Marcel  
philosophe 19 [Paysage et société : les intentions d'un schème](#)  
Hommes et milieux : du paysage-réalité  
au paysage comme représentation

Régis Ambroise  
ingénieur agronome 23 [Inventaire des éléments et des structures composant  
les paysages agricoles aux XIX<sup>e</sup>, XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles](#)

Francis Rome  
géographe 27 [La prise en compte des paysages culturels : quels  
regards ? Quels outils ? Quelles méthodes ?](#)



# SOMMAIRE

## EXPOSÉS

(suite)

- Alain Freydet paysagiste 31 [Approche ressentie](#)
- Marc Deneyer photographe 35 [« Au delà du paysage »](#)

## ATELIERS

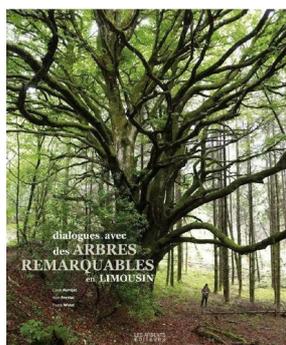
- Atelier 1 39 [Lecture et analyse d'un paysage](#)  
par un agronome, un géographe,  
une philosophe et un photographe
- Atelier 2 46 [Reconnaissance des paysages](#)  
par Alain Freydet
- Réunion-bilan 55 [Conclusion des journées :](#)  
extraits des échanges

## CONCLUSION

- Philippe Vergain chef de la MIGPC 59 [Vers un document méthodologique](#)

## ANNEXES

- 63 [Présentation de la ferme de Villefavard](#)  
film « la Pastorale de Villefavard »
- 65 [Présentation de la Compagnie du paysage](#)  
film « Boischaut, si tu savais ... »
- 68 [Bibliographie sommaire](#)



## Introduction Isabelle Maréchal

## Enjeux Objectifs Moyens

L'action emblématique du ministère de la culture et de la communication pour la protection du patrimoine n'a cessé de s'élargir au fil du temps, d'une part par la diversification de la nature des objets et des époques de leur création auquel il s'est intéressé, et d'autre part par l'élargissement progressif du périmètre de la protection : l'objet lui-même, puis ce qui l'entoure, puis en protégeant en tant que tel un "espace", tel un quartier de ville ou un village, voire même, dans le cas des sites de l'UNESCO, un "paysage culturel" composé de portions de territoires, continues ou non, reliées entre elles et confortées par une "zone tampon".

Cette évolution continue, alors même que s'élabore la législation sur les sites inscrits et classés au titre du code de l'environnement, ne pouvait qu'amener le ministère de la culture et de la communication à s'intéresser au paysage en général.

Les hommes, par leur activité économique, pastorale, agricole, minière ou industrielle, les nécessités de se transporter, de se défendre, les modes d'habitat générés par la confrontation entre ces besoins, le relief et le climat ont façonné les éléments constitutifs du paysage, au point qu'il n'est plus guère de paysage qui ne soit "culturel", par opposition à "naturel".

Le ministère de la culture et de la communication est fréquemment tenu comme comptable de la préservation de la qualité des paysages au même titre que de la conservation des monuments ou de l'harmonie de l'architecture des villes. Cela nous a naturellement poussé à développer une approche globale du paysage et à considérer que notre mission, morale à défaut d'être régalienne, ne s'arrête pas nécessairement aux frontières des espaces protégés que sont les sites UNESCO, les secteurs sauvegardés, les ZPPAUP / AVAP et les abords de monuments historiques.

Les personnels scientifiques de l'Inventaire général du patrimoine culturel ont été des acteurs clés d'une approche toujours plus large du patrimoine. On leur doit l'élargissement du champ d'investigation des objets et des époques d'intérêt patrimonial, on leur doit plus récemment également une prise en compte de la dimension immatérielle des éléments de patrimoine matériel.

Il n'est donc guère étonnant que les services de l'Inventaire, très tôt, mais sans doute également encouragés en cela par leur positionnement désormais au sein des Régions à la suite de la loi de décentralisation du 13 août 2004, se soient intéressés à la question du paysage, en même temps que la mission de l'Inventaire général du patrimoine culturel (MIGPC) de la direction générale des patrimoines avec laquelle les services chargés de l'Inventaire en Régions travaillent en collaboration méthodologique suivie. La convention de Florence sur le paysage, entrée en vigueur en 2006, appelait ce nouvel axe de l'activité de l'Inventaire général, compte tenu de la définition qu'elle donne du paysage

comme le résultat de l'interrelation de facteurs naturels et d'actions humaines sur un territoire.

Tenu dans le cadre paisible de la ferme de Villefavard, dans un environnement exemplaire d'un paysage préservé, le séminaire pluridisciplinaire organisé par la MIGPC fin mai 2012 a rassemblé des personnalités représentatives de différentes approches du paysage et visait à confronter les définitions du paysage culturel, à en mesurer la variété et les divergences éventuelles, à vérifier la pertinence et le sens du qualificatif « culturel » dans l'exercice de nos missions.

Le "cahier des charges" assigné aux participants de ce séminaire est reproduit ci-dessous. Il a été fidèlement respecté et doit se traduire par la rédaction d'un cahier méthodologique destiné aux services ayant la responsabilité de la conduite des opérations d'Inventaire général du patrimoine culturel afin d'harmoniser l'approche paysagère dans le cadre de leurs missions.

Le maintien de la qualité des paysages est un enjeu national en terme d'égalité des territoires, et le ministère de la culture et de la communication ne peut y rester indifférent. S'il dispose de moyens éprouvés pour assurer la préservation des paysages remarquables, l'appui méthodologique apporté aux services régionaux de l'Inventaire dans l'intégration de la question des paysages aux études contribuant à la connaissance des territoires en préalable à tous projets d'aménagement sera la contribution du ministère de la culture et de la communication à la préservation de tous les paysages qui, pour être moins "remarquables" que d'autres, méritent néanmoins d'être traités avec attention.

Je tiens à remercier Martin Kubich et l'équipe de la ferme de Villefavard pour la chaleur de son accueil, Odile Marcel et la Compagnie du paysage pour sa contribution, tant intellectuelle que matérielle, à l'organisation de ce séminaire, et tous les intervenants de toutes disciplines pour la richesse de leur apport à la réflexion collective et la qualité des interventions qu'ils ont préparées à cette occasion et qui sont ici rassemblées.

Isabelle Maréchal

*adjoint au directeur général des patrimoines  
chef du service du patrimoine*

## Rappel des enjeux, objectifs et moyens

### Enjeux

---

Bien qu'associés par la loi qui institue les sites et les paysages comme des objets patrimoniaux, la prise en compte des paysages dits « culturels » ou « patrimoniaux » dans les travaux conduits par l'Inventaire général du patrimoine culturel mérite d'être approfondie et renouvelée.

De fait, si les services de l'Inventaire sont de plus en plus sollicités pour participer à des approches globales de diagnostics territoriaux, il paraît souhaitable qu'ils actualisent et approfondissent leur appréhension de la notion de paysage.

Cette notion de paysage est souvent éloignée des compétences présentes dans les services, car elle fait appel aux champs de la géographie, de la topographie, de la géologie et de la biologie (sciences de la terre et du vivant), aux disciplines de l'aménagement du territoire (agronomie, urbanisme, architecture, « paysagisme »). On doit aussi confronter les approches des historiens de l'art et des philosophes (histoire du regard sur les paysages, histoire de représentations).

Il semble cependant important, compte tenu notamment de la vitesse à laquelle les paysages peuvent se transformer, voire se dégrader, et des demandes accrues des tutelles des services, d'intégrer rapidement ce champ d'étude dans les préoccupations et compétences des chercheurs des services régionaux de l'Inventaire général du patrimoine culturel.

### Objectifs

---

Il s'agit pour la MIGPC, avec l'appui de l'inspection des patrimoines (collège inventaire), d'enrichir les normes de conduite des opérations d'inventaire prenant en compte la relation des objets d'études (architecture, mobilier...) avec les paysages culturels.

Une approche interdisciplinaire et la confrontation à une réalité de terrain paraissent être des conditions favorables à l'aboutissement souhaité : la rédaction d'un document méthodologique élaboré avec les services régionaux. Associant toutes les compétences internes à la mission, le séminaire s'enrichira des apports d'intervenants extérieurs (géographe, agronome, paysagiste, photographe et philosophe) qui viendront alimenter une réflexion transversale.

Restituant et finalisant les travaux conduits lors de ce séminaire-atelier, les participants rédigeront ensemble un document proposant aux chercheurs de l'inventaire en régions une définition et des pistes de réflexion.

Cette première contribution permettra d'amorcer la mise au point d'une méthodologie et d'outils partagés qui viendront intégrer le corpus existant (*Principes, méthode et conduite de l'Inventaire général*, systèmes descriptifs, vocabulaires, thésaurus).

Ce document de restitution élaboré avec l'inspection, sera présenté à la section scientifique du conseil national de l'inventaire.

### Moyens

---

Occasion pour un échange entre chargés de mission de la MIGPC, inspecteurs et intervenants extérieurs désignés, ce séminaire-atelier valorisera les compétences de chacun par l'expression des multiples points de vue nécessaires à une prise en compte transversale, en faisant le point sur l'état d'avancement des démarches sur le sujet dans les approches méthodologiques et empiriques des différents professionnels.

A partir d'exposés liminaires et de visites de site à plusieurs regards (géographe, agronome, photographe, paysagiste...), des logiques d'approche et des modes de construction de l'expertise, basés sur l'observation et la description, ressortiront et viendront enrichir le corpus méthodologique de l'IGPC.

L'aire d'étude pour la lecture et l'analyse des paysages a été définie, en privilégiant :

- la proximité de la ferme de Villefavard,
- la richesse et la diversité des paysages proposés,
- le rapprochement ou la similitude avec des exemples que les intervenants viendront illustrer.

Elle sera observée et analysée avec des prismes différents pour enrichir l'approche interdisciplinaire.

Un apport culturel spécifique, en soirée, sera présenté par les images du photographe Marc Deneyer puis par le film de Philippe Henry « Boischaud, si tu savais... », qui évoque l'expérience conduite par « La Compagnie du Paysage » sur le territoire du Boischaud sud pour diffuser et partager la culture d'un paysage hérité, celui du bocage.

## Les auteurs Les acteurs

Ce séminaire-atelier a été imaginé par Philippe VERGAIN, Chef de la Mission de l'Inventaire général du patrimoine culturel au ministère de la culture et de la communication, Régis AMBROISE ingénieur agronome, Chargé de Mission Paysage au Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-Alimentaire et de la Forêt, Odile MARCEL philosophe, professeur honoraire à l'Université de Lyon et Alain FREYTET paysagiste, paysagiste-conseil et enseignant à l'école de Versailles, à l'issue de rencontres sur le thème des paysages.

### Organisation

Il a été organisé par l'association « La Compagnie du Paysage ».

Le secrétariat a été assuré par Claire VERNIZEAU, administratrice.

« La Compagnie du Paysage »  
La Font Bûcher  
36170 LA CHATRE-L'ANGLIN  
[compagniedupaysage@yahoo.fr](mailto:compagniedupaysage@yahoo.fr)  
[www.lacompagniedupaysage.fr](http://www.lacompagniedupaysage.fr)

Le programme et la brochure ont été confiés aux bons soins d'Odile SCHWERER, architecte-urbaniste à la mission de l'Inventaire général du patrimoine culturel.

Service du patrimoine  
Direction générale des patrimoines  
Ministère de la culture et de la communication  
182 rue Saint-Honoré  
75033 Paris cedex 01  
[inventaire.dapa@culture.gouv.fr](mailto:inventaire.dapa@culture.gouv.fr)  
[www.inventaire.culture.gouv.fr](http://www.inventaire.culture.gouv.fr)

### Remerciements

Merci à toute l'équipe de la ferme de Villefavard Centre de rencontres artistiques

- Elisabeth LIOBET, administratrice
- Martin KUBICH, chargé du développement
- Thierry HUGUET, cuisinier
- Michèle JINGEAUD, responsable de l'entretien

Ferme de Villefavard en Limousin  
Centre de rencontres artistiques  
87190 VILLEFAVARD  
[ferme.villefavard@wanadoo.fr](mailto:ferme.villefavard@wanadoo.fr)  
[www.fermedevillefavard.com](http://www.fermedevillefavard.com)

Merci aussi à Marie-Paule Lapaquette, géographe, conseillère pédagogique à l'inspection d'académie de la Haute-Vienne.

## Intervenants extérieurs et participant

**Participants : Ministère de la culture et de la communication - Direction des patrimoines**

### Service du patrimoine

- Isabelle MARECHAL, *adjoint au directeur général des patrimoines, chef du service du patrimoine*

### Mission de l'Inventaire général du patrimoine culturel

- Philippe VERGAIN, *Chef de la mission*
- Bénédicte CARTELIER, *Chargée de mission affaires juridiques et publications*
- Catherine CHAPLAIN, *Chargée de mission patrimoine industriel*
- Georges COSTE, *Chargé de mission méthodologie et suivi de l'inventaire général*
- Jean DAVOIGNEAU, *Chargé de mission patrimoine scientifique et technique, système d'information*
- Isabelle DUHAU, *Chargée de mission objets mobiliers, système d'information*
- Odile SCHWERER, *Chargée de mission paysages culturels, territoires périurbains*
- Virginie SERNA, *Chargée de mission PNR, territoires de l'eau*

### Inspection des patrimoines

- Christian TRÉZIN, *Inspecteur général (Collège Inventaire)*

## Intervenants extérieurs

### Régis AMBROISE

Ingénieur agronome et urbaniste, Régis Ambroise a travaillé comme conseiller en développement agricole dans le Haut-Jura, puis comme chargé de mission paysage au sein du ministère de l'équipement puis de l'environnement et enfin de l'agriculture.

Spécialiste des relations entre agriculture, paysage et développement durable. Expert au Conseil de l'Europe pour la rédaction de la Convention Européenne du Paysage.

Co-auteur de *Paysages de Terrasses*, Edisud, 1989, et de *Agriculteurs et Paysage*, Educagri-éditions, 2000.

### Pascal COMBECAU

Né à Paris, après des études générales, il passe un BTS Agricole et reprend la ferme de ses grands parents en 1985. Il se consacre à l'élevage bovin. Parallèlement, il s'investit dans plusieurs organismes agricoles (Président des Jeunes Agriculteurs de la Haute-Vienne, membre de la Chambre d'Agriculture, membre de la SAFER.) Depuis 2001, il est Maire de la commune de Villefavard. Il est partisan d'une agriculture raisonnée dans un respect de la nature, de sa faune et de sa flore.

### Marc DENEYER

Né à Bruxelles, Marc Deneyer vit aujourd'hui dans la Vienne. Après des études de graphisme, il vient tardivement à la photographie après quelques années passées comme musicien et dessinateur de presse. Il se tourne rapidement vers le paysage et la nature qui vont représenter l'essentiel de ses centres d'intérêt. Il rapporte de ses voyages (du Groenland à la Toscane, de l'Écosse au Maroc et au Japon...) des images et des textes qui racontent sa recherche d'une pure lumière et de lieux immémoriaux. Depuis 1984, il expose en Europe et au delà. Il a travaillé au service de l'inventaire de Poitou-Charentes de 1986 à 2001, essentiellement pour le patrimoine industriel.

Auteur de *Ilulissat* en 2001, *Kujoyama* en 2005, dans la collection « Textes et Photographies » aux éditions *Le temps qu'il fait*, puis en 2007 *Littoral / Rivages de Charente* aux éditions Filigranes.

### Alain FREYTET

Installé en Creuse, Alain Freytet est paysagiste D.P.L.G. Ses projets concernent pour la plupart l'espace rural et les grands espaces naturels protégés, réalisés pour le compte des collectivités locales, le Conservatoire du Littoral, les Réserves Naturelles, Parcs nationaux ou régionaux. Naturaliste, conteur, sculpteur et illustrateur, il met sa connaissance des cultures du monde et de la nature et son coup de crayon au service du projet de paysage. Il mène à bien les projets jusqu'à leur réalisation dans le cadre de maîtrises d'œuvre. Il assure plusieurs jours par mois une mission de paysagiste-conseil de l'État notamment pour la Direction Régionale de l'Environnement d'Auvergne. Il enseigne à l'École Nationale Supérieure du paysage de Versailles.

### Odile MARCEL

Philosophe et écrivain, professeur des universités, Odile Marcel a enseigné l'esthétique et l'histoire culturelle, la philosophie générale, l'anthropologie et l'histoire des sciences à la Faculté de Philosophie de l'Université Lyon III, en particulier dans les masters "Éthique et développement durable" et "Muséologie et nouveaux médias". Dans le cadre de sa recherche en histoire culturelle, elle a publié *Une éducation française* (PUF, 1983) et *La maladie européenne, Thomas Mann et le XXe siècle* (PUF, 1993). Elle a fondé en 2001 l'association *La Compagnie du Paysage* qui publie chez Champvallon les Cahiers de la Compagnie du Paysage (5 volumes parus) et expérimente en Berry un projet de développement local fondé principalement sur la valorisation culturelle : [www.lacompagniedupaysage.fr/](http://www.lacompagniedupaysage.fr/). Odile Marcel est Vice présidente de l'Association Française *Arbres et Haie Champêtres* (AFAHC) et membre du Conseil scientifique du Conservatoire du Littoral.

### Francis ROME

Géographe de formation, Francis Rome exerce actuellement les missions d'inspecteur des sites à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne. Pré-figurateur du projet de centre du paysage à la Lavoûte-Chilhac de 2002 à 2006. Il a participé au sein du ministère de la culture et de la communication à la mise en place d'une politique du paysage à la direction de l'architecture et du patrimoine, en particulier sur les questions relatives à l'éolien, en étroite collaboration avec le haut-fonctionnaire au développement durable.

## Programme

### Mardi 29 mai 2012

11h20	Rendez-vous à la gare de Limoges-Bénédictins	Covoiturage par Odile Marcel, Francis Rome et Marc Deneyer
12h00	Accueil à la ferme de Villefavard par <b>Martin Kubich</b>	Installation
12h45	Déjeuner	

14h00	Introduction <b>Odile Schwerer</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définition et évolution du concept</li> <li>• État des lieux sur les pratiques</li> <li>• Débat : problématiques et pistes</li> </ul>
14h30	Présentation des intervenants, de la MIGPC et de l'inspection	<b>Tour de table</b>
14h45	Exposé liminaire <b>Christian Trézin</b>	<b>Méthodologie et outils de l'Inventaire général</b>
15h15	Échanges	

15h30 Pause

15h45	Exposé liminaire <b>Odile Marcel philosophe</b>	<b>Documenter et instrumenter le paysage culturel.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une notion à identifier sur le plan des représentations.</li> <li>• Éléments de généalogie.</li> <li>• Le paysage disparu ?</li> <li>• Raviver cette culture aujourd'hui</li> </ul>
16h45	Échanges	
17h00	Exposé liminaire <b>Régis Ambroise ingénieur agronome</b>	<b>Le paysage, une histoire de projets</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les logiques agronomiques, sociales et culturelles des structures paysagères mises en place dans la France rurale du XIX<sup>e</sup> siècle.</li> <li>• Pourquoi les inventorier, les protéger, les valoriser et s'en inspirer au XXI<sup>e</sup> siècle?</li> </ul>
18h00	Échanges	

18h15 Pause

19h30 Dîner

20h30	<b>Projection des photographies de Marc Deneyer : « Au delà du paysage », débat</b>
-------	---

## Programme

### Mercredi 30 mai 2012

7h30-  
8h45 Petit déjeuner

9h00	Approche méthodologique / interdisciplinaire : lecture et analyse d'un paysage. <b>Francis Rome géographe</b>	Propos introductifs, conçus à partir de <b>trois situations concrètes</b> : <ul style="list-style-type: none"><li>• Les Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco, ou la difficile application de la notion de pérégrination aux paysages.</li><li>• Les hêtres tortueux de la Montagne Bourbonnaise, objet patrimonial et paysager non identifié, le concept de l'OPPNI.</li><li>• Le Mézenc : site classé en territoire de montagne, le paysage ou la culture du conflit.</li></ul>
------	--	--

10h30 Échanges

10h45 Pause

11h00	<b>Visite de terrain</b>	Lecture et analyse d'un paysage sur site
	<b>Régis Ambroise agronome</b> <b>Francis Rome géographe</b> <b>Marc Deneyer photographe</b> <b>Odile Marcel philosophe</b>	

12h45 Déjeuner

14h00	<b>Visite de terrain - suite</b>	Lecture et analyse d'un paysage sur site
	<b>Travail en atelier</b>	Restitution des visites de terrain

18h15 Pause

19h30 Dîner

20h30	<b>Visite de la ferme avec <i>Martin Kubich</i> (l'étable devenue salle d'exposition, et la grange devenue salle de concert – studio d'enregistrement). Projection du film présentant la ferme modèle devenue lieu culturel.</b>
-------	--

## Programme

### Jeudi 31 mai 2012

7h30-  
8h45 Petit déjeuner

9h00 Approche méthodologique / **Approche ressentie**  
interdisciplinaire : Appréhension des paysages : la notion  
lecture et analyse d'un d'emboîtement d'échelles.  
paysage.  
**Alain Freytet**  
**paysagiste**

9h30 Échanges

9h45 Pause

10h00 **Visite de terrain** Lecture et analyse d'un paysage sur site.  
**randonnée**  
(si le temps le permet)  
**Alain Freytet** **Pascal Combecau** **Francis Rome** **Odile Marcel**  
**paysagiste** **agriculteur - maire** **géographe** **philosophe**

12h45 Déjeuner – pique-nique si  
le temps le permet  
(retour à la ferme s'il pleut)

14h00 **Visite de terrain – suite**

15h15 Pause

15h30 **Travail en atelier** Restitution des visites de terrain.

17h00 Pause

17h15 Approche méthodologique / **Exposés :**  
interdisciplinaire :  
lecture et analyse d'un • La démarche d'inventaire  
paysage. « scientifique » : exemple des arbres  
**Alain Freytet** remarquables du Limousin (publication  
**paysagiste** 2011 chez Les Ardents Editeurs).  
• Les atlas des paysages : genèse de la  
démarche, état des lieux et évolution de  
la méthodologie.

18h00 Échanges

18h15 Pause

19h30 Dîner

20h30 **Projection du film de Philippe Henry « Boischaud, si tu savais... » - débat.**

## Programme

### Vendredi 1<sup>er</sup> juin 2012

7h30-  
8h45 Petit déjeuner

9h00	<b>Philippe Vergain</b> <i>modérateur</i>	<b>Synthèse des travaux</b>
------	--	-----------------------------

10h45 Pause

11h00	<b>Philippe Vergain</b> <i>animateur</i>	<b>Préparation à la rédaction d'un document méthodologique (terminologie, canevas)</b>
-------	---	--

12h45 Déjeuner

14h45 Départ en voiture pour La  
Souterraine (gare SNCF)

15h35 Départ du train



**Les effets du bon et du mauvais gouvernement**, fresques peintes de 1337 à 1339,  
dans la Salle des Neuf du Palazzo Pubblico à SIENNE par **Ambrogio Lorenzetti**.

## Odile SCHWERER, architecte-urbaniste de l'État

## Définition et évolution du concept État des lieux sur les pratiques Problématiques et perspectives.

L'objet de ce propos introductif est de rappeler la définition du mot « paysage », afin de bien la distinguer de celle d'« environnement » ou de « territoire ». On s'attardera ensuite sur l'évolution du concept, en particulier sa prise en compte dans la législation française en faisant le parallèle avec l'intérêt que les géographes portent au sujet ; on s'attachera aussi à son acception au niveau international et européen. Après un état des lieux rapide sur les pratiques des services de l'Inventaire général dans les Régions, on conclura par la proposition d'actions à conduire dans la continuité de ce séminaire-atelier.

### 1. Définition

Étymologiquement, le paysage est « l'agencement des traits, des caractères, des formes d'un espace limité, d'un pays »<sup>1</sup>. La notion de paysage n'apparaît en Hollande qu'au milieu du xv<sup>e</sup> s. et un siècle plus tard au Portugal.

Les termes utilisés dans les langues anglo-saxonnes (*Landschaft*, *landscape*) associent le « pays » (*Land*) à la « forme », mettant ainsi l'accent sur le rapport à la vue. Le suffixe « *schaft* » fait référence à une notion de collectif et aux caractéristiques d'un même paysage. Au contraire, pour les langues latines, les termes issus du mot « *pagus* » (paysage, *paesaggio*, *paisaje*) qui signifie canton en latin, font davantage référence au territoire, mettant plutôt l'accent sur le rapport au pays, à la matérialité. Le suffixe « *age* » fait à la fois référence à un ensemble (géographique par exemple) et à une activité humaine (repérer– repérage par exemple) et donc à l'acte de le percevoir comme tel. Cette distinction linguistique révèle une différence profonde d'approche culturelle de la notion de paysage.

La **définition courante** du paysage est « l'étendue d'un territoire que l'œil peut embrasser »<sup>2</sup> invoquant de fait la notion de cadrage, d'image, de champ de vision, de vue. Par extension, cette définition couvre « l'étendue de terrain dont l'aspect est propre à un lieu, à une région, qui présente des caractères particuliers »<sup>3</sup>. On peut interpréter cette idée comme celle d'un paysage résultant de la somme synthétique de vues particulières révélant des traits caractéristiques communs.

La définition figurant dans le « Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés »<sup>4</sup> stipule : « Agencement matériel d'espace – naturel et social – en tant qu'il est appréhendé visuellement, de manière horizontale ou oblique, par un observateur. Représentation située, le paysage articule plusieurs plans, permettant l'identification des objets contenus et comprend une dimension esthétique ».

Les géographes complètent la définition courante du paysage en précisant la nature du regard de l'observateur : une visée à la fois attentive et intentionnelle (porteuse d'un dessein pour discerner, comprendre)<sup>5</sup>.

On rejoint par là les « points de vue », qu'on peut qualifier de « fabriqués », « déterminés » ou « privilégiés » souvent matérialisés par un belvédère permettant de jouir du panorama figurant sur les cartes routières et touristiques.

### 2. Évolution du concept

**La notion de paysage est une notion riche, complexe et en évolution.**

Si le xx<sup>e</sup> s. a vu le concept de « paysage » se conforter en France et des outils législatifs apparaître pour une prise en compte, voire une protection du paysage, le début du xxi<sup>e</sup> s. est le témoin d'une transformation rapide et profonde de ce même concept, dont les prémices sont jetés par l'UNESCO dès 1992, puis par l'Europe en 2000.

#### 2. a) Rappel des textes de lois fondateurs, en regard de l'évolution du concept chez les géographes.

Bien que notre sujet ne soit pas à proprement parler celui de la patrimonialisation des paysages, il est important de souligner que le concept de « paysage » est consolidé par une traduction en terme législatif. Le déroulement de ce processus en quatre phases, correspond d'une certaine manière à celui de l'évolution de la notion de paysage chez les géographes décrite par Jean-Louis Tissier dans le « Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés ». Ce parallèle permet d'éclairer les enjeux et les préoccupations qui ont motivé la demande du Conseil national de l'Inventaire général du patrimoine culturel<sup>6</sup> et, de ce fait, l'organisation de ces journées de réflexion.

Ces quatre phases sont successivement : la « protection » couvrant la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle, l'« environnement » pour les années 60 et 70, la « décentralisation » pour les années 80 et le « paysage » pour le tournant entre les xx<sup>e</sup> et xxi<sup>e</sup> siècles.

**La « protection » et le « paysage en majesté ou l'absolutisme paysager de la géographie »<sup>7</sup>.**

Pour le paysage, le pendant des outils législatifs de protection du patrimoine monumental bâti est la loi de 1930<sup>8</sup> sur la protection des monuments naturels et sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Ces cinq catégories peuvent être illustrées par les exemples suivants : l'esplanade des Invalides, les

5 Ibid., p. 697.

6 [http://www.inventaire.culture.gouv.fr/telechar/PV\\_CNIGPC\\_300311.pdf](http://www.inventaire.culture.gouv.fr/telechar/PV_CNIGPC_300311.pdf)

7 TISSIER, Jean-Louis, op.cit., p. 698.

8 Loi n°1930-05-02 du 2 mai 1930 ayant pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, faisant suite à la Loi du 21 avril 1906 organisant la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique.

1 <http://fr.wikipedia.org/wiki/Paysage>

2 Dictionnaire de l'Académie française, 1986 (9e éd).

3 Ibid.

4 TISSIER, Jean-Louis. *Paysage*. In LÉVY, J., LUSSAULT, M. (dir.). Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés. Paris : Belin, 2003, p. 697-701.

plages du débarquement, le site des météorites de Rochechouart, la forêt de Brocéliande, la montagne Sainte-Victoire. Bien que le terme « paysage » ne soit pas encore employé, c'est bien de la préservation du paysage dont il s'agit.

A la même période, le paysage des géographes est décomposé en différents registres dans lesquels sont précisés les modalités de la description. Aussi procède-t-on à la construction de bilans minutieux sur les formes du relief, les paysages végétaux, les paysages agraires, plus rarement les paysages urbains. En 1938, le Congrès international de géographie d'Amsterdam<sup>9</sup> créait une Commission internationale d'étude du paysage pour une convergence méthodologique et une réflexion épistémologique sur le sujet<sup>10</sup>.

La loi de 1930 a permis également d'assurer une plus grande cohérence paysagère des monuments dans leur contexte, préfigurant ce qui allait devenir « les abords ». Il fallait prendre en considération non seulement le monument mais aussi son écrin. Ainsi, les jardins de certains châteaux ont bénéficié de cette législation, de même que quelques centres urbains autour d'édifices religieux majeurs. Mais c'est la loi de 1943<sup>11</sup>, qui crée réellement « les abords » définis par un rayon de cinquante mètres autour du monument historique et par un champ de visibilité. Cette législation fait indiscutablement référence à un contexte paysager et à un point de vue, autrement dit à un paysage.

Il faudra attendre l'ordonnance de 1945<sup>12</sup> pour que le mot « paysage » soit introduit dans un texte législatif, la Commission des sites et monuments naturels étant remplacée par une Commission des sites et paysages.

### **Prise en compte de l' « environnement » et « paysage en procès »<sup>13</sup>.**

Les préoccupations de cette seconde phase sont avant tout environnementales, comme en atteste la loi de 1976<sup>14</sup> sur la protection de la nature, et ses décrets d'application<sup>15</sup>, instituant les études d'impact pour les grandes infrastructures et équipements, et créant les réserves naturelles. Plusieurs autres textes visent à créer et régir des espaces spécifiques sensibles d'un point de vue environnemental, mais ils se préoccupent alors peu des valeurs paysagères, culturelles et esthétiques (création des Parcs nationaux en 1960<sup>16</sup>, des Parcs naturels régionaux en 1967<sup>17</sup>, du Conservatoire du Littoral

en 1975<sup>18</sup>). Au cours de ces années, de grands aménagements malmènent, voire effacent les paysages hérités<sup>19</sup>.

Dans le même temps, les géographes se défient du paysage après avoir constaté que des formes semblables pouvaient s'expliquer par des causes différentes. En prenant ses distances avec le paysage, la géographie s'inscrit dans le courant critique des années 60. Les accusations qui pèsent sur l'étude des paysages sont d'ordre spatial (échelle unique), épistémologique (la vue est le sens privilégié) et méthodologique (prééminence de l'approche qualitative)<sup>20</sup>.

### **« Décentralisation », et « paysage en question »<sup>21</sup>.**

Au début des années 80<sup>22</sup>, la compétence en matière d'urbanisme est transférée aux communes, qui se dotent de plans d'occupation des sols. Conjointement de nouvelles lois mettent en place des garde-fous destinés à assurer la préservation d'espaces sensibles : loi de 1985<sup>23</sup> préservant la qualité des sites, paysages et milieux naturels, lois « Montagne » de 1985<sup>24</sup> et « Littoral » de 1986<sup>25</sup> dont les objectifs sont la limitation et la maîtrise de l'urbanisation, l'encadrement du développement touristique pour l'une, la lutte contre l'érosion et la préservation des milieux naturels pour l'autre.

Par ailleurs, la loi de décentralisation instaure également les zones de protection du patrimoine architectural et urbain (ZPPAU) qui n'intègrent pas encore la dimension paysagère.

Au même moment, les géographes soulignent que les questions de paysage viennent des sociétés « développées » qui s'interrogent sur leur cadre de vie, leurs patrimoines<sup>26</sup>.

### **Ce constat accompagne la dernière phase qui voit la prise en compte effective et juridique de la notion de « paysage »<sup>27</sup>.**

La loi « paysage » de 1993<sup>28</sup> propose un plan d'action en faveur de la protection et de la mise en valeur du paysage avec son intégration dans les documents d'urbanisme, le volet paysager du permis de construire et l'insertion de la dimension paysagère dans les Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et ... Paysager.

9 GIBERT André. In Annales de Géographie, 1938, volume 47 n° 270, p. 561-570.

10 TISSIER, Jean-Louis, op.cit., p. 698.

11 Loi n° 92 du 25 février 1943 portant modification de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques.

12 Ordonnance n° 45-2596 du 2 novembre 1945 additionnelle à l'ordonnance du 9 août 1944 relative au rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental, modifiant la loi du 2 mai 1930.

13 Op.cit., p. 698.

14 Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature.

15 Décret n°77-1298 du 25 novembre 1977 pris pour l'application de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature et concernant les réserves naturelles.

16 Loi n°60-708 du 22 juillet 1960 relative à la création des parcs nationaux.

17 Décret n°67-158 du 1er mars 1967, instituant les Parcs naturels régionaux.

18 Loi n°75-602 du 10 juillet 1975 portant création du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres.

19 TISSIER, Jean-Louis, op.cit., p. 699.

20 Ibid., p. 699.

21 Ibid., p. 699.

22 Loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État.

23 Loi n° 85-729 du 18 juillet 1985 relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement.

24 Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne.

25 Loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral.

26 TISSIER, Jean-Louis, op.cit., p. 699.

27 Ibid., p. 699.

28 Loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques.

En 1995, la loi Barnier<sup>29</sup> préconise la réalisation d'un inventaire des espaces naturels et des paysages dans les départements, le code de l'environnement affirmant dans ses principes généraux que les paysages font partie du patrimoine commun de la nation<sup>30</sup>.

Les chartes des Parcs naturels régionaux voient le jour avec la loi Voynet en 1999<sup>31</sup> : opposables aux documents d'urbanisme, elles aussi intègrent pleinement la dimension paysagère.

Le paysage devient une réalité de l'aménagement du territoire.

## 2. b) Patrimoine et paysage : deux concepts antinomiques au niveau international et européen.

On peut s'interroger sur la façon dont patrimoine et paysage ont peu à peu été confrontés, et comment on a progressivement adopté la notion de « patrimoine naturel », comprenant notamment celle de biodiversité, et celle de « paysage culturel » (patrimonial ou hérité).

Le patrimoine paysager contient la dimension historique du paysage (identité historique, traditions vivantes de la population locale, cultures qui ont créé les paysages, mémoire et imaginaire populaires).

On doit considérer que le paysage résulte d'un système complexe entre le paysage naturel (donné), se rapportant à la géologie, la tectonique, la botanique, et le paysage anthropique (construit), associant les dimensions culturelles, sociales et économiques.

En 1992, les « interactions majeures entre les hommes et le milieu naturel »<sup>32</sup> sont reconnues, et l'**UNESCO** introduit dans la convention du patrimoine mondial de 1972<sup>33</sup> une nouvelle catégorie de patrimoine, les « paysages culturels », « œuvres conjuguées de l'homme et de la nature », rapprochant les concepts de « nature » et de « culture ».

La notion de paysage étant hautement culturelle, il peut paraître superflu de parler de « paysages culturels » : ce qualificatif a été ajouté pour souligner l'interaction humaine avec l'environnement et la présence de valeurs culturelles matérielles et immatérielles dans le paysage.

Si les catégories de paysage qu'elle englobe (paysages créés, évolutifs ou associatifs) permettent d'appréhender

de manière exhaustive cette notion de paysage culturel et de couvrir largement la surface du globe, l'inscription sur la liste du patrimoine mondial vise l'excellence et ne concerne, de fait, que des paysages d'exception.

Bien que cette valeur d'exception ne soit pas la préoccupation première de l'Inventaire général, les catégories et composantes définies par l'UNESCO méritent qu'on s'y attarde :

- Le paysage clairement défini, conçu et créé intentionnellement par l'homme (jardins historiques, etc.), le paysage essentiellement évolutif – relique quand le processus est bloqué (paysage industriel minier, etc.), vivant quand il se poursuit - et le paysage culturel associant phénomènes religieux, artistiques ou culturels et élément naturel (montagne ou forêt sacrée, etc.).
- Ils prennent en compte à la fois la composante matérielle (naturelle et architecturale) qui constitue la trace patrimoniale et la composante humaine, immatérielle et symbolique qui se réfère à une sémiotique.

Mais une des avancées les plus significatives de ce tournant de siècle reste la **Convention européenne du paysage de Florence en 2000**<sup>34</sup>, accompagnée de ses résolutions en particulier la 2007/12<sup>35</sup>.

Elle constitue une réelle innovation du fait de l'approche globale qu'elle présente, associant bien-être des populations et développement durable des territoires.

Elle définit le paysage comme « la partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et / ou humains et de leurs interrelations ».

Elle affirme une réelle reconnaissance du paysage, le définissant comme une composante essentielle du cadre de vie des populations, et l'expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, qu'il s'agisse de territoires urbains, périurbains ou ruraux, de paysages ordinaires ou d'exception.

Dans le respect des engagements de la Convention et depuis son entrée en vigueur en France le 1<sup>er</sup> juillet 2006, l'État s'est doté de moyens permettant l'identification et qualification des paysages.

Le paysage reste une compétence partagée entre plusieurs ministères et différents niveaux administratifs. Les collectivités territoriales sont, quant à elles, directement concernées par la définition et la mise en œuvre de politiques du paysage, fixant des objectifs de protection, de gestion et d'aménagement.

29 Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

30 Code de l'environnement, Partie législative, Livre Ier : Dispositions communes  
Titre Ier : Principes généraux (Articles L110-1 à L110-2).

31 Loi no 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi no 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire.

32 Cahiers 26 du patrimoine mondial : *Paysages culturels du patrimoine mondial. Guide pratique de conservation et de gestion*, UNESCO 2011.

33 Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adoptée par la Conférence générale à sa dix-septième session, Paris, 16 novembre 1972.

34 Convention européenne du paysage, adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 19 juillet 2000 et ouverte à la signature de ses États membres à Florence, le 20 octobre 2000.

35 Résolution CM/Res(2007)12 sur les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe (adoptée par le Comité des Ministres le 10 octobre 2007, lors de la 1006e réunion des Délégués des Ministres).

La mobilisation des acteurs concernés en vue d'une meilleure connaissance de ces paysages doit permettre de les identifier sur l'ensemble du territoire, et d'analyser leurs caractéristiques ainsi que les dynamiques et les pressions qui les modifient, pour être en mesure ensuite d'en suivre les mutations.

Le constat d'une évolution rapide, d'une transformation, voire d'une dégradation, des paysages est partagé. Il motive les collectivités territoriales à se doter d'outils d'aide à la décision. Ce qui induit des demandes accrues d'intégration de ce champ d'étude dans les compétences des services régionaux, en particulier ceux chargés de réaliser l'Inventaire général du patrimoine culturel.

Le parallèle que l'on peut établir entre le champ d'application de la convention de Florence et le champ de compétence de l'Inventaire général, démontre, s'il en était besoin, la légitimité de ce dernier à intégrer le paysage au cœur de sa réflexion et des travaux qu'il mène :

- la Convention du paysage (article 2) exprime la nécessité de prendre en compte l'ensemble du territoire, reconnaît le rôle fondamental de la connaissance comme préalable à l'élaboration de toute politique en matière de paysage, et promeut la sensibilisation ;
- la loi de 2004 (article 95) assigne à l'Inventaire général du patrimoine culturel la mission de recenser, étudier et faire connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique<sup>36</sup> et ce « dans un contexte topographique : tout commence par un site, et dans une épaisseur chronologique : tout se superpose ici depuis deux ou trois mille ans » comme l'exprimait André Chastel en 1964<sup>37</sup>.

### 3. État des lieux des pratiques.

La mission de l'Inventaire général du patrimoine culturel a constaté qu'il n'y avait pas de traitement systématique du paysage dans les opérations d'inventaire, alors même que les enjeux paysagers sont au cœur des diagnostics territoriaux pour lesquels les services sont de plus en plus fréquemment sollicités.

La question du paysage est souvent éloignée des compétences présentes dans les services car elle fait appel aux champs de la géographie, de la topographie, de la géologie et de la biologie ainsi qu'aux disciplines de l'aménagement du territoire. Mais c'est l'absence d'un corps de doctrine bien établi qui est considéré par les équipes comme l'obstacle majeur<sup>38</sup>.

<sup>36</sup> Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

<sup>37</sup> André Malraux et l'inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. Journée d'études, BNF, 23 mai 2003 / Dir. Augustin Girard. - Paris : Comité d'histoire du ministère de la culture : [2004] (Cahiers de l'association Amitiés internationales André Malraux, hors série), p.57.

<sup>38</sup> Constat établi à partir des rapports annuels de l'année 2010 et d'entretiens avec quelques chefs de service.

### 4. Problématiques et pistes d'actions.

Deux questions se font écho et découlent de ce qui précède :

- Qu'apporte la prise en compte du paysage dans la démarche et les résultats de l'Inventaire général ?
- Quelle contribution l'Inventaire général peut-il apporter à l'élaboration des inventaires paysagers pour révéler de façon plus explicite la dimension culturelle, historique et patrimoniale des paysages ? Et de quelle manière ?

**Les chantiers à conduire par la mission de l'Inventaire général du patrimoine culturel sont les suivants :**

#### a) en interne

1. Poursuivre et finaliser l'état des lieux des pratiques des services en matière de paysage, en analysant les rapports annuels 2011 des services des Régions, et par des entretiens systématiques avec les chefs des services.
2. Établir une méthodologie et créer des outils adaptés à partir des expériences en Régions portant sur différents territoires (urbains, périurbains, ruraux, etc.) ou revisitant certaines thématiques (patrimoine industriel, etc.)
3. Proposer un document partagé (MIGPC, inspection, SRI) destiné à enrichir les normes de conduite des opérations sur la base du travail interdisciplinaire amorcé à l'occasion de ce séminaire-atelier.
4. Proposer une restitution de ce travail, soit dans le cadre des journées nationales de l'Inventaire, soit par la mise en place de sessions de formation.

#### b) en transversal et au niveau interministériel

1. Poursuivre la dynamique interdisciplinaire par des groupes de travail dédiés et envisager des collaborations interministérielles sur la base de perspectives et d'enjeux communs.

La révision de la méthodologie qui a présidé à l'élaboration des atlas des paysages crée l'opportunité d'une première collaboration : en proposant de mieux inscrire la dimension historique et culturelle dans ces documents pivots de la connaissance et en les rapprochant de l'atlas du patrimoine.

2. Veiller à généraliser les démarches croisées de l'inventaire avec les politiques paysagères des partenaires (Parcs naturels régionaux, Conservatoire du Littoral, Réseau Grands sites, Observatoire des paysages, voire Paysages du goût, etc.) Au sein du ministère, conduire une réflexion transversale entre la MIGPC, le département des espaces protégés et celui en charge du cadre de vie, pour définir les objectifs de protection, de gestion et d'aménagement des paysages dans une approche globale.

## Christian TRÉZIN, conservateur général du patrimoine

## Méthodologie et outils de l'Inventaire général.

Cette présentation de l'Inventaire général est destinée aux participants du séminaire-atelier qui n'appartiennent pas à notre famille professionnelle, et pour qui il est nécessaire de brosser à grands traits ses caractères et ses finalités.

Les années 1960 ont vu naître de nouvelles approches de protection du patrimoine avec la création des secteurs sauvegardés en 1962, la mise en place en 1962 et 1967<sup>39</sup> des lois de programme, relatives à la restauration des grands monuments historiques, et, en 1964, la création de l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France (IGMRAF).

### 1 - Le contexte de la création de l'IGMRAF

#### Des antécédents directs

Sans remonter aux diverses tentatives d'inventaire lancées au XIX<sup>e</sup> siècle, plusieurs actions montrent que l'intérêt pour le patrimoine s'élargit dès les années 1940 au-delà de la notion du « monument » :

- l'enquête sur l'architecture rurale<sup>40</sup> est organisée sur l'ensemble du territoire national autour du Musée national des arts et traditions populaires et de Georges-Henri Rivière de 1941 à 1948. Des équipes d'architectes et d'ethnologues parcourent les « provinces » françaises réalisant des enquêtes orales et le relevé architectural de fermes, soit des milliers d'éléments documentaires constituant environ 1600 dossiers. Les résultats sont publiés à partir de 1977 sous la direction de Jean Cuisenier et constituent 27 volumes, dont 4 à paraître, de la collection *L'architecture rurale française, corpus des genres, des types et des variantes*<sup>41</sup> ;
- le service du recensement des monuments anciens est créé en 1944 par le secrétariat des beaux-arts<sup>42</sup> (ministère de l'Éducation nationale), pour établir le corpus des édifices dont l'intérêt justifie l'instruction de procédures de protection. À cet effet, des délégués au recensement explorent le territoire national, à la commande de l'administration centrale, et recueillent les données documentaires sur le terrain et dans les sources d'archives. Ils rejoindront les conservations régionales des monuments historiques dans les DRACs (directions régionales des affaires culturelles). Ils ont contribué à l'alimentation du casier archéologique ;
- le casier archéologique est le produit du recensement engagé en 1944 pour constituer une documentation (notamment graphique) sur les édifices ou vestiges présentant un caractère historique ou archéologique, à défaut d'avoir fait l'objet d'une mesure de protection.

39 Loi de programme n° 62-880 du 31 juillet 1962 relative à la restauration des grands monuments historiques (1962-1966).  
Loi de programme 67-1174 du 28 Décembre 1967 relative à la restauration des monuments historiques et à la protection des sites (1968-1970).

40 Connue sous le nom de « chantier EAR 1425 ».

41 Editions Berger-Levrault, Editions A Die ou à La Manufacture.

42 Dont Louis Hauteceur est le secrétaire général.

Aujourd'hui archivé à la médiathèque de l'architecture et du patrimoine<sup>43</sup>, il concerne environ 40 départements.

Ces entreprises, non coordonnées et inabouties, ont été des tentatives pour renouveler la prise en compte du patrimoine en ce milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Cependant leurs résultats fragmentaires et hétérogènes ne construisent ni une connaissance aisément exploitable ni une réflexion sur les territoires : elles n'ont pas répondu aux attentes.

#### La Reconstruction et ses conséquences

Les nécessités de la reconstruction des centre-villes détruits par les bombardements, en l'absence d'outil de gestion ou de référentiel patrimonial, créent des situations où les données de l'urbanisme et les techniques contemporaines de construction s'imposent aux problématiques de la ville historique. Les projets reposent généralement sur la volonté d'améliorer la circulation, par l'élargissement des rues, et de densifier les îlots en surélevant les bâtiments.

Si le cas d'Avignon n'est pas unique, il est néanmoins emblématique des interventions de l'époque sur les centres historiques. En 1955, on a déploré la destruction partielle des bâtiments conventuels du grand séminaire Saint-Charles-de-la-Croix, conséquence de l'application des théories urbaines modernes à un espace particulièrement sensible. Le « comité d'étude des problèmes posés par la rénovation des villes anciennes » évoque en 1962 le cas du quartier de la Balance en Avignon<sup>44</sup> à l'occasion du rapport devant le Sénat sur le projet de loi concernant les secteurs sauvegardés. Le compromis adopté en 1963 à la suite d'une campagne nationale, et grâce à l'intervention d'André Malraux<sup>45</sup>, permet le sauvetage d'immeubles et de façades les plus dignes d'intérêt ainsi que le maintien d'un glacis ancien face au Palais des Papes<sup>46</sup>. Mais le mal était fait.

Ce contexte était favorable à la mise en place d'un outil de gestion, le plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé (voir note 39), et d'un outil de connaissance, l'Inventaire général.

#### Le IV<sup>e</sup> plan (1962-1965)

Envisagé comme celui de la croissance, le IV<sup>e</sup> plan donne la priorité à une accélération des investissements publics, à la suite des plans précédents qui s'appliquent à la reconstruction économique et aux équipements collectifs.

43 Service à compétence nationale, localisé 11 rue du Séminaire de Conflans, 94 220 Charenton-le-Pont.

44 14 mars et 4 avril 1962. Il évoque également les cas de Lyon (quai Saint-Antoine, rue Mercière) et de Metz (îlot Coislin, îlot Saint-Jacques). Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, 80/1/14.

45 Cf. discours à l'Assemblée nationale le 23 juillet 1962. Voir *André Malraux à l'Assemblée nationale*, Assemblée nationale, s.d., p. 50-53.

46 Archives départementales du Vaucluse, exposition virtuelle « Portrait d'une ville », chapitre « L'extension du XX<sup>e</sup> siècle ». En ligne <http://archives.avignon.fr/expo/panneaux.donut?cid=18>.

Lors de la préparation du IV<sup>e</sup> plan, un groupe d'étude chargé des monuments historiques, présidé par Marcel Aubert, préconise « l'établissement d'un inventaire monumental [visant l'intégration de ce Patrimoine dans la vie nationale. L'inventaire portera sur les immeubles et objets mobiliers. Il aura (...) pour but fondamental d'établir le dossier scientifique de chaque monument (...) afin d'en préciser la valeur artistique, historique et archéologique ; il éclairera les décisions en ce qui concerne les travaux de conservation »<sup>47</sup>.

La loi n° 62-900 du 4 août 1962 portant approbation du IV<sup>e</sup> Plan de développement économique et social, reprend le projet d'« établissement d'un inventaire monumental » qui sera créé par le décret n° 64-203 du 4 mars 1964 signé par André Malraux, instituant « auprès du Ministre des Affaires culturelles, une Commission nationale chargée de préparer l'établissement de l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France ». L'arrêté du même jour fixe la composition de la commission nationale, et en nomme Julien Cain président, André Chastel vice-président et Roger Delarozière secrétaire général.

## 2 - Les caractères originaux de l'Inventaire général du patrimoine culturel (IGPC)<sup>48</sup>.

### Le rôle d'André Chastel : mission de l'Inventaire

André Chastel est l'un des acteurs majeurs de la construction de l'Inventaire général auquel il assigne le primat du territoire. Il en fixe les finalités<sup>49</sup> dès 1964, « (...) recenser, (...) étudier et (...) faire connaître toute œuvre qui, du fait de son caractère artistique, historique ou archéologique constitue un élément du patrimoine national », et la structure opérationnelle : « (...) un édifice à trois étages, qui se disposera de la manière suivante :  
1° La Commission nationale, (...) fixera les plans et les normes de travail, (...) et prendra toutes mesures propres à assurer le succès et la continuité de l'entreprise ;  
2° Des Commissions régionales, (...) composées des fonctionnaires des Monuments historiques, des musées, des Archives, de l'Université, des Bibliothèques, et des personnalités appartenant aux Sociétés locales d'Histoire de l'art (...);  
3° Des Comités départementaux, locaux ou techniques relevant des Commissions régionales ».

En 1990, il précise la doctrine mise à l'épreuve des 25 premières années d'exercice<sup>50</sup> : « La finalité de l'entreprise

47 Cité par André Chastel dans *L'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France*, Ministère des Affaires culturelles, Imprimerie nationale, 1964, p. 16-17 [première plaquette de présentation de l'IGMRAF].

48 Cet intitulé remplace, dans l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, celui d'*Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France*.

49 *L'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France*, 1964, p. 17.

50 « L'invention de l'inventaire », *La Revue de l'Art*, 1990/87, p. 5-11.

avait été rendue explicite : identifier tout ce qui est repérable sur le terrain (...); étudier et classer, selon les techniques les plus performantes (...); exploiter le thesaurus ainsi élaboré en fournissant une documentation renouvelée 1. aux administrations, (...) 2. aux enquêtes des services d'aménagement, (...) 3. à l'histoire régionale et nationale, 4. à l'enseignement, 5. aux loisirs (...).

Dès l'origine, l'organisation répondait à deux principes, qui anticipaient l'évolution à venir :

1° décentralisation complète : l'exploration utile du patrimoine (...) ne peut être que régionale. (...)

2° techniques modernes : [ photographie, cartographie, dessin architectural, photogrammétrie] (...) recours systématique à l'ordinateur (...)

L'Inventaire général a été amené à attirer l'attention sur deux ordres de réalité architecturale généralement négligés. D'abord l'architecture mineure (...), c'est-à-dire les constructions d'ordinaire sans date ni auteur qui constituent, en quelque sorte, le tissu urbain naturel, ce qui fait la physionomie propre des bourgs et des villes.(...) D'autre part, l'architecture industrielle. »

### L'IGPC : un protocole scientifique et technique

L'IGPC est un secteur de l'action publique dans le champ patrimonial, prenant la forme d'un projet de recherche de portée nationale, qui met en œuvre un protocole scientifique et technique, une approche particulière du territoire, des principes et des outils spécifiques qui encadrent une pratique commune. En bref, l'IGPC produit une connaissance dont le processus d'élaboration, les résultats et leur structure sont normés.

Pour que sa permanence et son évolution soient garanties, le projet doit pouvoir bénéficier de plusieurs conditions d'exercice :

- la cohérence, qui repose sur l'utilisation d'un protocole scientifique commun à tous les acteurs ;
- la pérennité, c'est-à-dire la maintenance sans limite du système et de ses outils techniques ;
- l'interopérabilité, par le choix de formats et schémas de données favorables à l'échange ;
- l'accessibilité, qui suppose résolue la question des droits afférents aux biens et aux œuvres de l'esprit.

C'est à l'effet de rendre ces conditions possibles qu'une méthodologie a été peu à peu construite depuis 1964.

### L'IGPC : des normes et outils techniques communs

La mise en œuvre d'une méthodologie nationale, commune aux acteurs de l'Inventaire et normée, porte sur une approche particulière des territoires et des objets patrimoniaux, sur l'emploi de règles de description (principes d'analyse scientifique, vocabulaires et thesaurus, systèmes descriptifs), sur des formats et schémas de données appliqués au traitement documentaire des résultats et sur des procédures de travail aboutissant à la mise en ligne des résultats.

« Le primat de l'approche topographique induit une méthode allant du général au particulier : du territoire à la parcelle, de l'espace contenant aux objets mobiliers contenus, de l'individu aux parties constituantes, chacune de ces entités étant susceptible de devenir objet d'étude »<sup>51</sup>.

Les principes essentiels de la démarche de l'Inventaire général peuvent s'exprimer ainsi :

- **l'approche topographique** est partagée d'une certaine manière avec la carte archéologique. C'est le territoire, dont on analyse la formation du point de vue du patrimoine, qui détermine les problématiques qui lui sont propres, c'est-à-dire qui relèvent des activités humaines qui l'ont marqué. L'enquête de l'Inventaire ne se fonde pas sur des questionnements ou des typologies préconçus.

Le périmètre des terrains d'enquête – les aires d'étude – fut initialement, par commodité, le canton. Depuis, le choix de leur délimitation coïncide davantage avec les territoires de projet (PNR, Pays, Communautés de commune ou d'agglomération, communes, centres urbains), des territoires spécifiques (littoral, montagne, bassins industriels) ou encore des territoires linéaires (canal de navigation, cours d'eau, ligne de chemin de fer). Des études thématiques peuvent également être rapportées à un territoire défini (mobilier religieux, orfèvrerie, vitrail, villégiature, industrie, etc.).

- **le principe de l'exhaustivité et de la non sélectivité** s'applique tant au patrimoine bâti qu'aux objets mobiliers des collections publiques non gardées (édifices publics, églises, etc.) ou des équipements industriels (y compris les machines). Une enquête d'inventaire va s'attacher, en utilisant, si besoin est, des méthodes d'étude adaptées aux œuvres en série ou aux grands nombres (habitat urbain, maisons, fermes, etc.), à dresser un état des lieux raisonné d'un territoire, à établir les typologies des familles d'œuvres recensées, à mettre en évidence les relations des œuvres entre elles et à expliciter ainsi les caractéristiques et les spécificités de son patrimoine.

- **l'identification des objets d'étude** repose principalement sur l'identification de la fonction, ou des fonctions successives, associée, pour les édifices, à une unité de propriété.

- **la notion d'échelle** conduit à considérer que les objets d'étude peuvent être analysés sous plusieurs angles complémentaires :

- comme individus, sur lesquels on établit une monographie (édifice ou objet mobilier),
- comme membres d'une famille d'œuvres ou comme représentants d'un type,

- comme parties d'un ensemble inscrit dans l'espace, édifice complexe, ville, canal ou voie ferrée).

On comprend que l'échelle du territoire dans lequel s'inscrit l'enquête permet de nourrir plus ou moins chacune de ces approches : un territoire restreint détermine un corpus relativement étroit, et oriente donc vers une approche plus monographique des éléments patrimoniaux présents ; un territoire plus étendu, où sont présents un grand nombre d'objets patrimoniaux, pousse à la synthèse par familles d'œuvres ; tandis que les ensembles, selon leur nature, sont mis en évidence à des échelles diverses ; les réseaux du génie civil ne peuvent être embrassés qu'à une petite échelle, tandis que l'opération d'urbanisme ou le complexe industriel réclame une vue plus rapprochée.

L'échelle choisie influe sur le regard porté ou sur la valeur accordée aux objets de l'étude. L'échelle départementale ne donne pas à percevoir les relations entre les édifices inventoriés de la même manière que l'étude opérée dans le cadre d'un village. La valeur du détail architectural ou ornemental ou le type de distribution ne sont perçus qu'à la plus grande échelle, celle de la monographie.

La représentation cartographique des phénomènes aux diverses échelles reste tout au long de l'élaboration des résultats un outil d'analyse essentiel, puis un outil d'aide à la décision.

- **les outils nécessaires à la production des données**, communs aux équipes chargées de l'Inventaire, sont normés et comportent :

- des « principes d'analyse scientifique », définissant les protocoles de description qui s'appliquent aux divers champs patrimoniaux rencontrés (architecture, sculpture, peinture, tapisserie, vitrail, céramique, art du métal, jardins, objets civils domestiques, mobilier domestique, objets religieux du culte catholique, urbanisme, etc.),
- des vocabulaires et thésaurus (architecture, objets mobiliers), que leur principe de construction organique distingue des dictionnaires,
- et des systèmes descriptifs (grilles d'enregistrement des données pour l'architecture, les objets mobiliers et l'illustration).

- **les résultats font l'objet de dossiers documentaires** structurés et hiérarchisés. Traditionnellement produits sur support papier, ils le sont aujourd'hui essentiellement sous forme numérique (dossiers électroniques) mis en ligne dans les bases de données nationales et sur les portails développés par les Régions. Ce mode de restitution ne se substitue pas à l'édition d'ouvrages imprimés qui trouvent place dans les collections nationales de l'Inventaire général destinées à tous les publics (notamment *Parcours, Images et Cahiers du Patrimoine*). Certaines Régions ont également créé leurs propres collections, complétant l'éventail éditorial.

<sup>51</sup> *Principes, méthode et conduite de l'Inventaire général du patrimoine culturel*, Documents & Méthode n° 9, Ministère de la culture et de la communication, 2e éd. 2007, p.29. En ligne : [http://www.culture.gouv.fr/culture/dp/inventaire/extranet/GPC/normes/livretPMC/livretPMC\\_2007.pdf](http://www.culture.gouv.fr/culture/dp/inventaire/extranet/GPC/normes/livretPMC/livretPMC_2007.pdf)

- la mise en œuvre de ce processus prend tout son sens dans la définition préalable du protocole de recherche et de restitution des résultats d'une opération d'inventaire. Le projet d'opération, ou **cahier des clauses scientifiques et techniques**, présente les enjeux et les finalités opérationnelles, les problématiques scientifiques, les méthodes, le calendrier et les moyens engagés.

### 3 - L'inventaire général depuis sa décentralisation

#### Une continuité par-delà les évolutions de l'institution

La décentralisation qui a transféré, en 2007, les services chargés de l'Inventaire général de l'État aux Régions et à la CTC n'a pas pour objet de modifier les fondements et l'esprit du projet initial qui reste un projet scientifique de portée nationale. Il s'agit de répartir autrement les responsabilités entre l'État et ces collectivités.

#### Les fondements législatifs et réglementaires

L'IGPC est désormais régi par des textes de différents niveaux qui encadrent son exercice :

- l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- les décrets d'application n° 2005-834<sup>52</sup> et n° 2005-835<sup>53</sup> du 20 juillet 2005,
- le courrier du directeur de l'architecture et du patrimoine du 5 avril 2007, adressé aux Présidents des Régions et relatif aux modalités du contrôle scientifique et technique de l'État sur l'IGPC ,
- l'arrêté du 17 février 2009 relatif aux normes scientifiques et techniques de conduite des opérations d'inventaire général du patrimoine culturel,
- la codification en 2011 du Conseil national de l'Inventaire général du patrimoine culturel<sup>54</sup>.

#### Une mission partagée entre l'État et les Régions et la CTC

**Les Régions et la CTC** ont acquis cette nouvelle compétence obligatoire pour laquelle :

- elles assurent la conduite d'opérations dont elles prennent l'initiative,
- elles peuvent confier la conduite d'opérations à d'autres collectivités,

52 Décret n° 2005-834 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 (...) et relatif aux services chargés des opérations d'inventaire général du patrimoine culturel.

53 Décret n° 2005-835 du 20 juillet 2005 pris en application de l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 (...) et relatif au contrôle scientifique et technique de l'État en matière d'IGPC et au Conseil national de l'IGPC.

54 Annexe au décret n° 2011-573 du 24 mai 2011 relatif à la partie réglementaire du code du patrimoine et au décret n° 2011-574 du 24 mai 2011 relatif à la partie réglementaire du code du patrimoine (JORF n° 0122 du 26 mai 2011 page 3 texte n° 32).

- elles élaborent un rapport d'activité annuel qu'elles transmettent à l'État,
- elles assurent la mise en ligne des résultats (bases de données nationales ou régionales).

De plus, elles ont décidé collectivement de développer un outil de production et de diffusion de dossiers électroniques aux normes de l'Inventaire général, projet du Groupe d'étude, de recherche technique, de réalisation et d'utilisation du dossier électronique (GERTRUDE).

**L'administration centrale du ministère** de la culture et de la communication exerce les responsabilités de l'État en la matière, qui portent sur :

- la définition des normes, en relation avec les besoins des équipes régionales,
- l'exercice du contrôle scientifique et technique,
- la maintenance du système d'information documentaire national (bases de données, etc.),
- la conduite d'opérations nationales,
- le secrétariat du Conseil national de l'Inventaire général du patrimoine culturel.

Par ailleurs, le Préfet de Région inscrit la présentation du rapport d'activité annuel transmis par la Région ou la CTC à l'ordre du jour de la Commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) ou du Conseil des sites de Corse.

#### De la culture à l'aménagement du territoire

Les rattachements fonctionnels des services chargés de l'IGPC sont variés. Le schéma courant les situe dans une direction de la culture ou du patrimoine. Mais ils peuvent aussi dépendre de directions aux compétences élargies ou chargées de l'aménagement durable du territoire. Dans quelques rares cas, la mission est confiée à une « direction de l'Inventaire général » spécifique.

Ce positionnement dans les organigrammes témoigne du souci des Régions et de la CTC d'associer l'Inventaire à leurs politiques en recherchant la transversalité, les complémentarités et les synergies. Il montre l'éventail des questions auxquelles l'Inventaire peut apporter utilement des éléments de réponse dans le domaine des patrimoines sur la base de ses travaux scientifiques. On le voit ainsi intervenir dans des opérations portant sur les thématiques des lycées, du train, des aéroports, des fleuves ou des canaux, qui sont au carrefour des compétences de gestion ou d'aménagement des Régions ou de la CTC et de leurs politiques patrimoniales. La charge de ces dernières dans les domaines des monuments historiques, des musées, etc. (connaissance, restauration, acquisition, médiation) lui est parfois confiée, ouvrant de nouvelles opportunités d'application de son expertise. Enfin, données géoréférencées et données numériques résultant de ses opérations sont des ressources pour les systèmes d'information géographique (SIG) et les sites Internet auxquels elles apportent une valeur ajoutée très appréciable.

**Odile MARCEL,  
philosophe**

**Paysage et société :  
les intentions d'un schème.**

## **Hommes et milieux : du paysage-réalité au paysage comme représentation.**

### **Paysages invisibles**

En prélevant les fruits, les racines et les graines des milieux forestiers tropicaux, les insectes, les larves et le gibier des déserts australiens ou le poisson sous la banquise arctique, les chasseurs-cueilleurs développent une connaissance approfondie de territoires que leurs gestes transforment peu. Aux rives du village et de ses jardins commence l'immense forêt amazonienne, la riche forêt indonésienne où cueillir des tubercules et où chasser. Les déserts froids et chauds abritent, eux aussi, une vie animale et végétale diverse, aux multiples ressources alimentaires et médicinales. Les paysages paléolithiques sont faits de milieux sur lesquels l'homme a appris à glaner, à sélectionner ; attentif à laisser les stocks vivriers se reconstituer, l'homme intervient à la marge, comme si sa place était d'observer la dynamique des processus naturels, non de chercher à avoir prise sur elle. Il est vrai que, dans les sociétés « de l'âge de pierre », des mythes et des récits poétisent les énergies cosmiques en décrivant les puissances et les hiérarchies qui *président* au monde et *l'ont instauré* depuis sa fondation, débordant tout pouvoir de l'homme. La vie presque intacte du milieu paléolithique évoque les instances sacrées qui la gouvernent, elle appelle, de la part de l'homme, le rite et les sacrifices pour se les concilier. Jusqu'à la révolution néolithique, il y a 12 000 ans, *homo religiosus* a essaimé en peuplant la surface terrestre d'un petit nombre de chasseurs-cueilleurs – 250 000 en Europe, peut-être 5 millions sur toute la terre - qui habitaient leurs territoires de vie en en révéralent les puissances cosmiques, essentiellement invisibles, que l'homme rencontrait par l'esprit. Pour l'homme qui l'habite, le paysage paléolithique est ainsi fait d'un milieu familier, profondément exploré et approprié, dont des paroles et des rites magnifient l'ancrage cosmologique. Les hommes, les animaux et les plantes sont fils ou cadeau des dieux, témoins symboliques et interprètes de présences sacrales pressenties, en grande part initiatiques.

### **Aménagement**

Les sociétés engagées dans la révolution néolithique ont apporté des transformations remarquables aux milieux qu'elles occupaient. En domestiquant certaines plantes sauvages, l'invention de l'agriculture a permis un essor démographique, technique et économique dans les bassins de vie du riz, du maïs et de diverses céréales (blé, orge, millet). En Chine, en Inde, chez les Incas, les Aztèques et en Mésopotamie, des civilisations humaines s'établissent et aménagent leurs territoires, elles les rendent mieux habitables et plus productifs. Partout où elle apparaît, il y a 12 000 ans, l'agriculture produit des

surplus qui libèrent bras et têtes, développent la division du travail et donnent jour à de nouvelles fonctions sociales : la ville et son artisanat, le règne des princes, les armées, les prêtres. Naissent les empires, les guerres et l'histoire, issus des mines, des savoir-faire et, pour l'essentiel, des revenus de la campagne. La richesse vient de la terre, dont différents aménagements construisent le système productif : définition des parcelles où le sol sera peu à peu épierré et amendé, implantation de haies de clôture, alignements d'arbres qui protègent, drainent et fertilisent, rigoles d'irrigation, plantation des vergers. Autour des champs, le territoire est configuré par le parcours des chemins, par les remblais, les levées de terre, la stabilisation des rives et l'établissement des ponts. Constituant les espaces géographiques en autant de paysages, les civilisations rurales marquent leur territoire par les édifices de l'architecture savante ou vernaculaire des bourgs et des villes comme par les choix de leur implantation dans les sites et les différents traits de la civilisation matérielle qui se déploie à leurs alentours. Quand l'homme travaille son territoire, il se l'approprie, le « signe » et lui fait parler une langue qui nous est sensible.

### **Patrimoine mondial**

Paysages incas, de Bali, de Bornéo ; paysages celtiques, paysages de l'empire romain, paysages médiévaux : nous sommes curieux des formes de l'espace, survivantes ou enfouies, dans lesquelles vivent ou ont vécu les hommes pré-modernes. Nos regards de touristes en sont friands ; nos curiosités d'archéologues amateurs cherchent à les restituer. De façon claire ou encore confuse, une conscience de l'universalité du genre humain s'exprime dans cet intérêt pour les paysages, œuvre collective de l'humanité, geste culturel partagé par toutes les civilisations du monde, signe radical et indubitable que « l'homme habite en poète », comme le dit Rainer Maria Rilke.

Nous nous plaisons à imaginer les transformations apportées aux pays par nos pères depuis l'aube des temps, à retrouver les traces d'un état du monde qui était le leur dans la profondeur des époques. L'histoire du paysage nous raconte la condition des hommes, leurs espaces de vie, leurs usages. Quand nous nous retournons sur ces différents moments afin de prendre connaissance, autant que faire se peut, des styles d'aménagement comme des processus, des catégories de savoir et de savoir-faire qui, au cours du temps, ont instrumenté et qualifié les territoires d'autrefois en les configurant et en les stylisant, la notion du paysage vient romantiser cette rencontre du passé et du présent dans la coprésence de l'évidence sensible. Pour nos esprits ouverts à la perception de la profondeur historique, accoutumés à traverser le vertige du temps et à le construire en connaissance critique, le paysage semble pouvoir former une sorte d'archive, un musée vivant où se

rencontreraient la chair et les actes des hommes d'autrefois, les élaborations de leur capacité de style visuel et, avant cela, les pratiques gestuelles et les savoir-faire corporels inscrits dans des cultures disparues. C'est pourquoi les paysages de toutes les parties du monde fascinent les hommes de nos époques traversées par des tensions contradictoires : une ouverture à la diversité historique et géographique des cultures humaines, le souci de savoir apprécier et respecter leurs différences et leurs spécificités, d'une part ; l'exigence d'universalité, d'autre part, qui confronte aujourd'hui les sociétés et leurs normes dans un présent partagé, fait d'échanges multiples, rapides, entre appartenances, valeurs et comportements. Notre regard intéressé aux paysages émane des urgences de notre époque. En recherche des régulations et des normes qui nous permettraient d'édifier une civilisation multilatérale, nous avons les paysages pour figurer notre diversité, nos équilibres et nos prudences désormais nécessaires.

### Pour une histoire des représentations : qui regarde les paysages ?

Portés par un tel contexte, les historiens de la géographie, les spécialistes de géographie culturelle, les historiens de la culture, les historiens d'art, de la science, les épistémologues et les philosophes se sont concentrés depuis un demi-siècle sur cette dimension importante de la révolution mentale inaugurée par la Renaissance : l'invention du mot paysage, qui décrit, à l'origine, un genre pictural représentant une fraction de pays. Avec cette représentation, une attitude culturelle sans précédent se constitue, elle rompt avec le passé et caractérise les temps modernes. La civilisation qui se met en place en Occident à la fin du Moyen Âge réinvente l'architecture et les arts, révolutionne la connaissance du système cosmologique et de ses lois physiques, développe de nombreuses techniques et instaure de nouvelles structures de pouvoir politique et un nouveau droit. Face au monde qu'elle a appris à constituer en réalité descriptible, mesurable et prédictible, cette modernité invente aussi une posture nouvelle, celle de *le regarder tel qu'il s'offre aux yeux* en défaisant les liens imaginaires qui le reliaient à l'invisible, en dégageant les apparences sensibles des repères sacralisants qui en fondaient les pouvoirs. Regarder le monde, chercher à représenter le visible a nourri l'invention de la peinture à la Renaissance. Cette peinture fonde silencieusement notre capacité actuelle, récente et pas toujours partagée, de savoir voir, analyser et *apprécier le paysage*. Tentons à présent de restituer la généalogie d'une telle construction culturelle et sociale. Qu'appelons-nous paysage, qui parle de paysage, et depuis quand ?

Invention de la banque en Lombardie ; invention de la poudre et des nouvelles armes de l'artillerie, art des fortifications ; art de creuser les canaux ; industries du textile, des draps de laine, du velours de soie ; pouvoir

des communes et des républiques, des marchands et des princes de guerre : l'Europe, depuis la Renaissance, a engagé son processus de civilisation dans une modernisation qui sécularisait le droit comme les structures politiques et développait une science et une technique sans équivalent, qui lui donnèrent prise sur sa condition matérielle. En développant son pouvoir sur les choses, le destin terrestre se libère du fatalisme comme de l'obsession du salut. Porteurs d'une conception plus séculière de l'existence, les sociétés européennes démantèlent les hiérarchies féodales et ambitionnent de diminuer la misère pour réaliser sur la terre un monde humain plus heureux et plus juste. Au même moment, la peinture naît en Italie et en Hollande, instaurant un art sans exact précédent historique ni développement similaire dans aucune civilisation du monde. Cet art décrit les volumétries de l'espace visible, les masses, le poids, la profondeur et la lumière. Grâce à la technique de la perspective, aux dégradés et aux glacis, des génies experts en géométrie et en balistique inventent des machines à voler, des redoutes, et l'art de restituer les trois dimensions qui construisent les apparences visuelles sur une toile en deux dimensions.

Jusqu'à l'art des fresques, les miniatures, les bas-reliefs et la sculpture privilégiaient la dimension symbolique des motifs : au tympan des cathédrales comme dans les marges des manuscrits, les différentes parties du corps des saints, la taille du Christ ou de la Vierge épousent les hiérarchies qui président aux structures de l'univers. Le monde a un Sauveur, les peuples leurs seigneurs. Le monde réel, celui des apparences sensibles, parce que mortel et contingent, n'appelle pas la représentation. L'art est religieux, il conduit du visible à l'invisible. Une révolution est en marche, quand apparaît sur la toile des peintres une tentative de description du monde, la restitution de sa composition volumétrique et de son étendue. Ce sont d'abord des apparitions, en toile de fond, d'éléments de situation ou de décor pour les scènes religieuses, historiques ou mythologiques qui constituent le sujet de l'œuvre. Parmi mille tentatives déroulant, comme d'une fenêtre sur le monde, les prestiges et les mirages de la *veduta*, l'aura de ses lointains et l'étendue fascinante de ses points de vue dominants, marquons le moment révélateur où une merveilleuse peinture de paysage, à l'arrière-plan d'un portrait de duc, illustre comment des hommes règnent sur une terre, comment un empire relève d'un pouvoir qui est lui aussi terrestre. Toute contrée possède un maître, un propriétaire, qui apparaît comme homme de pouvoir avec ses insignes symboliques et sa richesse (*Battista Sforza e Federico da Montefeltro* de Piero della Francesca). Les scènes de la vie du monde, celles de l'histoire sainte appellent elles aussi des descriptions de pays. Parmi de multiples représentations des empires de la terre et de leur lustre, la première reste sans conteste la fresque d'Ambrogio Lorenzetti *Les effets du bon et du mauvais gouvernement*.<sup>55</sup>

<sup>55</sup> Voir illustration page 10 du présent document.



Piero della Francesca, *Battista Sforza e Federico da*



*Montefeltro*, 1465-66, Florence, Galerie des Offices

Par delà sa joliesse merveilleuse, sa capacité à la fois mimétique et idéalisante, qui nous est encore et toujours immédiatement sensible, la peinture de paysage évoque l'évidence incarnée d'une condition terrestre, avec ses dimensions physiques proches ou lointaines, sa tactilité, sa verticalité et ses reliefs. Avant de devenir cette scène muette exaltant, comme chez Caspar David Friedrich, la puissance par laquelle la nature outrepassé et domine encore et toujours le pouvoir humain, ou bien, comme chez Turner, les vertiges de l'infini marin, la puissance de la haute montagne ou celle de la lumière, la peinture de paysage peut être nourrie d'allégories et de méditations spirituelles aux <sup>xv<sup>e</sup></sup> et <sup>xvi<sup>e</sup></sup> siècles, son évocation des puissances de la nature comme ses peintures de mœurs, aux <sup>xvii<sup>e</sup></sup> et <sup>xviii<sup>e</sup></sup>, déploient les harmonies de la condition terrestre en autant d'images séculières dont la plus rassurante reste celle de la félicité du Pays de Cocagne ou de l'Age d'or (*La Moisson (L'été)* de Pieter Brueghel l'Ancien) qui exalte et dit la magnificence du travail humain en une méditation humaniste sur l'industrielle éthique de tempérance des

grands marchands flamands, commanditaires de l'œuvre. Rappelons succinctement le cadre architectural et institutionnel dans lequel s'inscrit généralement le tableau de maître et l'amour de l'art pictural dans l'époque qui l'a fait naître : en Italie, c'est un palais princier, avec sa vie de cour. En Hollande, les hôtels d'un patriciat puissant d'entrepreneurs et de banquiers. Chez les princes, chez les riches marchands, une collection d'artefacts anime la jubilation d'amateurs qui savent apprécier la virtuosité artistique des peintres comme ils se piquent d'entendre sonner les inventions sans précédent des ensembles polyphoniques ou orchestraux qu'ils réunissent autour d'eux. Ainsi s'invente l'opéra comme, plus généralement, les mœurs d'une civilisation nouvelle, avec son art de la conversation, ses rites de cour, sa dissimulation, sa politesse. La vie de cour et son art de vivre ont pour cadre des architectures de palais, avec galeries et cabinets de curiosités. Autour des palais, l'art des jardins, où le prince reçoit sa caste et les ambassadeurs de ses cousins qui règnent aux quatre coins de l'Europe lors des grands moments de la vie mondaine, les bals, les réceptions, les fêtes. L'Italie, terre des arts, centre de la vie économique et politique, devient le but d'équipées militaires et plus généralement de voyages d'affaire, des voyages qui, avant de devenir le divertissement par excellence de la bourgeoisie du <sup>xix<sup>e</sup></sup> siècle, restent pendant les <sup>xvii<sup>e</sup></sup> et <sup>xviii<sup>e</sup></sup> siècles le Grand Tour d'une aristocratie européenne qui, par cet exil de plusieurs mois, entend former ses fils et les éduquer à leurs responsabilités de grands propriétaires domaniaux, de chefs de guerre et de joueurs impénitents de la vie. Duels, jeux de hasards, art de séduire : le train de l'aristocrate est dispendieux, son appartenance à sa caste, signe de sang bleu, un instinct qui se cultive. La race et la naissance donnent bravoure physique, panache et endurance aux fils, fondant leur art de commander, tandis que les filles sauront danser et dessiner pour donner son allure à la chair des instants.



Pieter Brueghel l'Ancien, *La Moisson (L'été)*, avant 1565, New York, The Metropolitan Museum of art

Un aristocrate collectionne les conquêtes féminines et doit savoir mener des sièges. Telle qu'il la raconte, l'éducation d'un Stendhal, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, comporte : dessin, mathématiques, langues et littératures anciennes, où apprendre l'art de discourir et de commander. Plus tard, Artémise et Cunégonde, filles de l'insigne famille Fenouillard, viendront contempler les couchers de soleil, les galeries de peinture et les paysages d'Italie en un comportement collectif obligé, devenu source d'un ennui et d'un spleen propres. Le tourisme a oublié le contenu, les racines et la fonction du Grand Tour. Revenons sur les assises épistémiques, anthropologiques, politiques et sociales d'une telle équipée, sur la posture mentale, l'attitude culturelle d'un tel voyage d'initiation. Il comporte la découverte des pays dont on a aimé les représentations picturales, la jouissance des apparences en Toscane, en Ombrie, à Venise et ensuite dans les montagnes inexplorées, sur les déserts et en Orient, autant d'inventions d'aventuriers presque toujours aristocrates, ou d'explorateurs généralement richissimes. De quelle façon la peinture de paysage vient-elle prendre place dans le trésor symbolique de l'aristocratie européenne ? La recherche esthétique singularise tous les instants d'une classe qui donne du style à son genre de vie pour signifier sa puissance et son opulence. La peinture de chevalet constitue, quant à elle, l'exercice d'une formalité et un art de modéliser qui intéresse de toute évidence un registre cognitif et opératoire nécessaire aux maîtres domaniaux. Norbert Elias a décrit comment les rites de la société de cour étaient faits d'autant de signes de puissance et d'art de (se) dominer. De la même façon, le tableau de paysage offre une configuration de l'espace, une vue sur un pays, sur un domaine ; il orne et égaye les murs d'un château ; comme les maquettes et les plans, il illustre ce qui forme, avec la politesse et l'art équestre, la compétence par excellence et l'art du propriétaire terrien : celle de jouir d'un beau domaine fait de terres et d'innombrables fermes, que des intendants, des régisseurs ont su mettre en valeur. Le voyage en Italie comporte des moments de jeu - avec les représentations de paysage, les tables de whist, les femmes - Il est apprentissage de la vie de cour et de l'art de négocier de puissance à puissance.

Plus fondamentalement, les fils de grands propriétaires terriens qui visitent terres, palais et domaines viennent découvrir la condition d'une classe dont le métier des armes a pour programme l'oisiveté en temps de paix - « la classe de loisir » - parce qu'elle est nourrie de richesse foncière et domine une paysannerie nombreuse, parfois servile. Le contexte culturel et institutionnel du tableau de paysage est celui du projet rural, agronomique et forestier des maîtres de la terre dont il évoque les conquêtes et les secrets de métier. La question est urgente pour notre époque où semble s'être perdue, depuis cinquante ans, l'art, la capacité voire même le projet de savoir configurer de grands espaces, lors même que l'ambition d'un projet de paysage avait nourri les sociétés européennes et s'était trouvé suffisamment partagée pour faire école du haut au bas de la société dont notre époque est issue.

### Le retour du paysage, une bonne nouvelle pour la terre.

Nourrie de l'art de cultiver les belles apparences, la société d'ancien régime dessinait ses espaces de vie, ses habits et ses meubles. Elle a travaillé son langage et son art musical comme elle a tracé des routes, abattu des murailles et planté les avenues. La beauté des villes et des campagnes européennes repose sur un art du dessin, un savoir faire pour imaginer, schématiser et ménager les configurations, les volumes et la chair des apparences vécues afin de composer des paysages. Toutes les nations de la terre ont connu le règne des empires, la puissance des royaumes et l'excellence de leurs styles visuels dans le costume, les armes et l'architecture. En Europe, à la Renaissance, le processus de la civilisation connaît un tournant quand il focalise l'épopée sur l'héroïsme et le roman sur les talents de l'individu. Du sujet juridique au héros de roman, du travail de la conscience philosophique à celui qui cherche son destin dans l'aventure économique ou technique, l'Occident propulse son projet d'accomplissement messianique à l'intérieur de la scène sociale. Désormais, la barrière des classes vaut comme un obstacle. La préoccupation du grand territoire et de son aménagement, qui resurgit dans nos sociétés modernes, évoque une actualisation et une généralisation du projet de civilisation porté par la culture européenne.

La question du paysage amène au centre de la pensée, au centre de la représentation que l'homme se fait de lui-même la question de son assise dans le cosmos, de son histoire naturelle et sociale, et des ressources terrestres dont dépend son existence. Ce retour de la nature survient au moment où l'artificialisation poussée de nos modes de vie aurait pu nous laisser imaginer que nous nous soyons émancipés de telles attaches. Pour les services de l'Inventaire attachés à connaître, décrire et apprécier les savoir-faire anciens, la question du paysage apparaît comme une fructueuse globalisation de leur intérêt pour la sphère de la culture. Il s'agit pour eux de chercher à décrire l'intégralité de l'établissement humain en y incluant désormais la prise du geste sur l'outil, du piton sur le sol de la cabane, du soc sur la glèbe jusqu'à la forme donnée aux parcelles, aux routes et aux ponts. Une science de la culture articule alors les assises matérielles du processus de la civilisation en y réintégrant les subtilités inventives de l'économie productive et la forme qu'elle sait donner à l'établissement terrestre des sociétés.

Le retour du paysage en notre époque de mutation et de crises expose une focalisation salutaire sur la question des ressources d'une société durable et partagée. Le fait que la Culture réintègre cette considération contribue à laisser imaginer la perspective d'un avenir responsable qu'assureraient nos sociétés face aux menaces pressantes que décrivent les experts de la biodiversité et du climat.

## Régis AMBROISE, ingénieur agronome

Une longue histoire relie l'agriculture et le paysage. Avant même que le mot n'existe en Europe, en 1350, au moment de la grande Peste, la Fresque *Les effets du bon et du mauvais gouvernement* à Sienne<sup>56</sup> illustre les choix politiques, techniques et culturels qui doivent présider au projet de Renaissance de la société. La beauté du paysage utopique représenté par Ambrogio Lorenzetti évoquant la ville et la campagne convainc les responsables de l'époque de mettre en œuvre les principes développés dans la Fresque du Bon Gouvernement et de ne pas poursuivre le modèle présenté dans la fresque du Mauvais Gouvernement. Six siècles plus tard, la Toscane profite encore des choix réalisés à cette époque, à l'origine de ses paysages exceptionnels<sup>57</sup>.

Plus tard en France, au <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle puis au <sup>xx</sup><sup>e</sup> siècle, des transformations paysagères tout aussi radicales vont avoir lieu. Tout d'abord, et notamment après la Révolution, les diversités géomorphologiques et naturelles particulièrement riches en France, vont être largement amplifiées du fait de la variété des systèmes de production agricole et des organisations sociales mis en œuvre dans chaque petite région. Au contraire, au <sup>xx</sup><sup>e</sup> siècle et notamment durant sa seconde partie, des mutations considérables ont conduit à une grande banalisation des territoires.

**Quelles leçons retenir de ces deux grandes périodes pour tenter d'orienter les évolutions de façon à mieux résoudre les défis économiques, environnementaux et sociaux à venir ?**

### Le « siècle paysagiste » ou comment joindre l'utile à l'agréable

De nombreux textes du <sup>xix</sup><sup>e</sup> siècle reprennent et donnent une audience plus large aux idées et travaux développés par les physiocrates du <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle et plus tôt par Olivier de Serres dans son ouvrage *Le Théâtre d'Agriculture et le Mesnage des Champs*. Le projet révolutionnaire se fonde sur :

- un mot d'ordre politique « *donner la terre aux paysans* », pour libérer les forces productives bloquées par l'ancien régime,
- un programme de développement de la production agricole grâce aux défrichements des terres incultes, à la mise en place de la polyculture, élevage et à l'usage des plantes sarclées,
- un projet paysager de mise en valeur des territoires reflétant l'harmonie sociale et l'idée de pays de Cocagne. Les textes insistent sur l'intérêt de *joindre l'utile à l'agréable*. Ainsi une grande politique de plantations d'arbres le long des routes et des canaux, autour des champs et dans les parcelles est engagée<sup>58</sup>.

<sup>56</sup> Voir illustration page 10 du présent document.

<sup>57</sup> *Paysages de Terrasses*, R.Ambroise, F. Bonneaud, V. Brunet-Vinck, Edisud 1989.

<sup>58</sup> *Paysages, textes et représentations du siècle des Lumières à nos jours*, Y. Luginbühl, La Martinière 1989.

## Inventaire des éléments et des structures composant les paysages agricoles aux <sup>XIX</sup><sup>e</sup>, <sup>XX</sup><sup>e</sup> et <sup>XXI</sup><sup>e</sup> siècles.

Malgré toutes les remises en cause successives de ces principes généreux, un siècle à peine après les descriptions catastrophiques des paysages français que nous ont laissés des voyageurs comme l'agronome anglais Arthur Young en 1789, la France acquiert, au début du <sup>xx</sup><sup>e</sup> siècle, la réputation d'être le jardin de l'Europe.

Durant toute cette période, un véritable génie agronomique a conduit les paysans à imaginer des solutions pour limiter les risques naturels (inondations, érosions, incendies, avalanches...) tout en augmentant la production de façon à nourrir une population rurale en pleine croissance. Les matériaux dont ils disposaient étaient ceux qu'ils trouvaient sur place. Ils ont ainsi organisé l'espace de façon à rendre productifs leurs territoires en utilisant les ressources et énergies naturelles locales : l'eau, la pierre, les sols, la biodiversité, les arbres, les animaux, le soleil, les vents...

- **L'eau**, source de vie pour les plantes, les animaux et les hommes est également source d'énergie et sert de liaison entre régions et pays. Elle peut aussi être source de loisirs et contribuer à la qualité des paysages et aux plaisirs des sens. Les paysans ont ainsi aménagé rigoles, ruisseaux, mares, étangs, lacs, canaux et rivières pour drainer, irriguer, stocker, distribuer et profiter de la force hydraulique.

- **Les sols** ne sont pas tous naturels, ils ont en bonne partie été créés en récupérant la poudre des roches éclatées et en y mélangeant l'humus avec les limons provenant de l'érosion. Il a fallu également organiser le parcellaire en fonction de l'orientation par rapport au soleil et aux vents et renforcer le système de chemins de façon à pouvoir utiliser l'ensemble du territoire.

- **Les pierres** qui empêchent les labours et la germination des plantes cultivées ont dû être arrachées, taillées, et réutilisées pour les murs de soutènement des routes, chemins, rivières et terrasses, pour clôturer les parcelles et enfin pour construire les bâtiments. Ces éléments les plus architecturés du paysage reflètent la géologie de chaque petite région à travers la couleur et la texture des pierres.

À partir de cette restructuration de l'espace, tout l'art du paysan a consisté à sélectionner **les cultures** et **les races d'animaux** les mieux adaptées au **climat**, au **relief**, à la nature des sols, à organiser les rotations les mieux adaptées pour éviter les infestations de parasites, à valoriser le bétail qui apporte le fumier utile pour bonifier les champs et les cultures. Dans ces choix, il faut noter l'attention toute particulière qui était consacrée à **l'arbre champêtre** : haies, alignements, prés-vergers, pré-bois, alignements, allées. On retrouve une typologie particulière des formes arborées propres à l'économie rurale de chaque région. Elles étaient localisées, choisies et gérées de façon à fournir de l'énergie, du bois d'œuvre, des fruits, du fourrage, à protéger le bétail et les bâtiments contre le vent, le soleil, la pluie ou la neige et à embellir le territoire.



Illustrations provenant des « Annales européennes de physique végétale et d'économie publique », revue publiée par F.A. Rauch de 1821 à 1827.

Tout l'art de l'agriculteur consistait à organiser, combiner et protéger ces éléments naturels et ces énergies renouvelables locales pour offrir des produits en économisant au mieux son travail. Les bocages drainés par le réseau de haies et de chemins creux, les marais cultivés grâce à une bonne gestion des niveaux d'eau, les combes avec les murets séparant prairies de fauche et pâtures dans les pré-bois, les open-fields d'où la jachère a disparu, les vallées mises en production en séparant le lit majeur du lit mineur, les terrasses avec leur système de murs en pierres sèches et leur système de rigoles et de calades empierrées..., constituent des **structures paysagères** ayant chacune leurs propres logiques de fonctionnement. Comme pour les constructions, les paysans différencient les « murs porteurs », essentiels au bon fonctionnement du territoire, des « cloisons » secondaires. Ces quelques grands systèmes d'organisation de l'espace vont être adaptés aux particularités géomorphologiques, climatiques et sociales de chaque territoire<sup>59</sup> (Cabanel, 2006). Ces structures paysagères ainsi que l'architecture des bâtiments de ferme vont contribuer à identifier chaque petite région agricole et lui donner son caractère.

Le paysage, dans sa composante matérielle, était l'outil de travail du paysan comme le bois est celui du menuisier ; l'agriculteur l'analysait, le transformait, le rendait utile et l'embellissait. Le paysage satisfaisait ses besoins et ceux de sa famille, lui fournissait son gagne-pain, illustrait ses compétences et dans bien des cas faisait sa fierté. L'embellissement des bâtiments fonctionnels et de l'espace productif était considéré comme normal.

Les documents officiels tels que les primes d'honneur<sup>60</sup> données aux meilleurs agriculteurs montrent les liens étroits entre innovation agronomique et projet de paysage, approche technique et sensible. Sur les territoires, c'est la qualité des paysages eux-mêmes qui manifeste la réalité

de l'attachement des paysans au travail bien fait visible dans la façon de tailler une haie, de terminer un mur de terrasse ou dans le tracé de la courbe d'une rigole. On retrouve également cet attachement dans la toponymie. Bellecombe, Beaumont, le Crêt Joli, Beaupré... expriment la fierté des habitants qui ont donné ces noms à tel ou tel lieu-dit avant même que des artistes ou des touristes ne viennent les reconnaître et les admirer. Les normes techniques et esthétiques qui se sont progressivement imposées dans chaque petite région ont permis de donner à celles-ci une identité paysagère incarnant ce qu'on appellerait aujourd'hui un projet collectif de territoire.

### L'avènement de l'agriculture industrielle ou « la mort du paysage » ?

La modernisation de l'agriculture amorcée depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle s'est accélérée après la Seconde Guerre mondiale. Il convient d'apporter aux agriculteurs un niveau de vie équivalent à celui du reste de la société tout en redonnant au pays son indépendance alimentaire. Ces orientations ont conduit à généraliser des modes de production agricole fondés sur l'amélioration génétique des plantes et animaux, sur l'usage d'intrants chimiques liés notamment au pétrole et autres ressources fossiles et sur la mécanisation. Dans ce contexte, il a fallu réorganiser l'espace pour répondre à ces objectifs. Ainsi la mise en œuvre de politiques volontaristes d'aménagement foncier (remembrement, drainage, irrigation, rectification des cours d'eau et des chemins) allaient faciliter le passage des engins et l'usage des engrais et traitements phytosanitaires. Les bâtiments traditionnels caractéristiques de chaque région ont progressivement disparu, remplacés par des hangars de plus en plus imposants et standardisés. Dans cette période, la question du paysage n'était plus à l'ordre du jour pour les agronomes. Il n'était plus nécessaire d'étudier de façon précise les potentiels agroécologiques locaux que pouvaient révéler la connaissance des paysages puisque l'usage des « intrants » permettait de compenser et bien

<sup>59</sup> *Pays et Paysages de France*, J. Cabanel, Ed du Rouergue 2006.

<sup>60</sup> *La terre récompensée, primes d'honneur, prix et médailles agricoles en France de 1857 à 1895*, Educagri éditions 2002.

au delà cette ignorance. Là où pour des raisons de relief, d'altitude ou d'humidité, la mécanisation était trop difficile, les territoires agricoles ont été abandonnés à la friche ou aux boisements. Globalement la production a augmenté et le nombre d'agriculteur a été divisé par dix en un siècle.

Dans les deux cas cela s'est traduit par une dégradation paysagère :

- **la banalisation paysagère** là où la mise en place de systèmes de production intensifs avaient pour conséquence l'agrandissement de la taille des parcelles, la suppression d'une bonne partie des éléments fixes du paysage (arbres, murets, rigoles...) et des chemins, la fin de la polyculture - élevage et la spécialisation des productions ;

- **la fermeture des paysages** notamment en montagne et dans les zones humides.

Enfin à partir des années 1990, un phénomène inattendu est venu imprimer de nouvelles traces sur les paysages ruraux : l'urbanisation des campagnes a succédé à l'exode rural. La ville, transformée elle aussi pour s'adapter à la voiture, reconquiert les campagnes de façon plus ou moins anarchique, ce qui se traduit par :

- **le brouillage des paysages** quand les limites traditionnelles entre le bâti et les espaces naturels ou agricoles disparaissent sous l'effet d'une urbanisation désordonnée jusque dans des campagnes reculées.

Le paysage n'est plus l'expression d'un projet de société, il n'est que la résultante de projets techniques sans lien les uns avec les autres.

Devant le constat de l'étalement urbain qui consomme l'équivalent de la surface agricole d'un département tous les quatre ans, la fédération nationale des SAFER rédigeait en 2004 un rapport intitulé « La fin du paysage »<sup>61</sup> autour duquel allait se rassembler le Collectif Paysage qui agit en faveur de la prise en compte du paysage par les aménageurs<sup>62</sup>.

### Le paysage, clé d'entrée pour une agriculture contribuant au développement durable des territoires

La prise de conscience des conséquences négatives de ce modèle de développement agricole s'est faite progressivement en observant les effets de la déprise agricole sur la fermeture des paysages dans les zones de montagne puis en analysant la pollution de l'eau dans les zones d'élevage et de grandes cultures. En 1992, la conférence de Rio place la question du développement durable au cœur des débats. La même année la réforme de la Politique Agricole Commune commence à intégrer des mesures en faveur de l'environnement. Les agronomes se focalisent sur la mise en place de systèmes de production moins polluants mais sans remettre en cause l'usage des intrants. Il faut attendre les années

2003 avec la sécheresse puis la crise du pétrole pour comprendre que c'est le moteur même de l'agriculture qu'il s'agit de remettre en cause au lieu de traiter seulement les pollutions qu'il engendre. L'industrialisation de l'agriculture a été rendue possible par l'usage immodéré du pétrole et des autres ressources fossiles jusqu'alors bon marché. L'élévation inéluctable de leur coût va les rendre moins attractifs par rapport aux matières et énergies renouvelables disponibles sur chaque territoire, négligées depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

L'urgence des défis écologiques et les enjeux économiques liés à la mondialisation des marchés demandent de clarifier les messages, d'améliorer les compétences et les relations entre agronomes et paysagistes et de trouver les mesures acceptables et adéquates pour engager les agriculteurs vers des systèmes de production *partenaires de la nature*, en phase avec un développement durable de leurs territoires.

- La crise énergétique fait comprendre au grand public et aux agriculteurs que le pétrole et les autres ressources fossiles sont limités et que leur coût va obligatoirement augmenter, leur faisant perdre une partie de leur rentabilité et de leur intérêt. Par ailleurs, la compréhension que le réchauffement climatique et l'effet de serre sont également liés, en grande partie, à l'utilisation du pétrole conduit à repenser les façons de produire et les rôles de l'agriculture.

- La tendance lourde de l'exode rural qui transformait les territoires jusque dans les années 1970 s'est inversée. Aujourd'hui, la ville reconquiert une partie des campagnes et impose à tout le territoire ses propres logiques. Les nouveaux modes de vie génèrent par réaction le goût pour des lieux de travail, d'habitation et de récréation dans lesquels il est possible de voir, toucher, sentir, goûter les composantes les plus rares en ville : les plantes, les animaux, l'eau, la terre, l'arbre, la pierre, l'espace. Une forte demande de paysage s'exprime en direction du monde rural et cette demande peut constituer un atout pour les agriculteurs, s'il devient possible de maîtriser les pressions sur la ressource foncière induites par l'urbanisation des campagnes.

Le paysage doit être utilisé et aménagé de façon à répondre à ces nouveaux défis grâce à des politiques de réorganisation du territoire d'aussi grande ampleur que celles mises en œuvre il y a cinquante ans, quand l'agriculture et plus largement la société ont aménagé l'espace pour profiter du pétrole.

Le monde est confronté à des enjeux complexes qui demandent de trouver les moyens de nourrir bientôt 9 milliards de personnes, de leur fournir en quantité de l'eau de qualité, de maintenir des espaces refuges pour protéger les espèces rares ou menacées, de produire des matières premières et des énergies renouvelables, de loger la population et de lui offrir un cadre de vie de qualité. Tous ces défis ne pourront être relevés sans chercher à faire en sorte que chaque territoire, chaque exploitation, chaque parcelle satisfassent plusieurs de ces objectifs en même temps car la surface disponible n'est pas extensible.

61 *La fin des paysages ? Livre Blanc*, Antoine de Boismenu, FNSAFER 2004.

62 <http://www.collectifpaysages.org>

La politique de zonage où chaque parcelle ne répond qu'à une fonction (agricole, forestière, écologique, énergétique, urbanistique...) conduit à un gaspillage du sol qui ne permettra pas de résoudre l'ensemble des problèmes auxquels nous sommes confrontés. La terre est limitée. Il importe donc, au contraire, d'imaginer des systèmes ingénieux permettant de valoriser au mieux les ressources renouvelables de chaque territoire, d'économiser les ressources non renouvelables en s'appuyant de nouveau sur les particularités géomorphologiques et climatiques, sur les savoirs et savoir-faire des populations et d'offrir des espaces publics de qualité contribuant au bien vivre ensemble. En ce sens, les approches paysagères, fondées sur une connaissance fine de chaque territoire, deviennent un passage obligé, pour que chaque région trouve les moyens de contribuer, à son niveau, à la résolution des enjeux mondiaux.

### Des pistes pour l'avenir<sup>63</sup>

Des exemples très encourageants se développent dans le secteur agricole<sup>64</sup>. Ils méritent d'être soutenus comme les réseaux travaillant sur l'arbre champêtre. L'agroforesterie<sup>65</sup> permet de produire sur la même parcelle des matières premières agricoles et forestières avec des rendements globaux supérieurs à ceux obtenus sur des parcelles conduites en monoculture, tout en offrant des avantages économiques, écologiques et paysagers. Il s'agit d'une modernisation de systèmes mixtes mis en œuvre à d'autres époques et maintenus à juste titre par certains agriculteurs à contre-courant qui font la preuve que les prés-vergers du Pays de Caux, les prés-bois du Haut-Jura, la *cultura promiscua* de Toscane, la forêt pâturée méditerranéenne, les systèmes bocagers, sont rentables et capables, en les adaptant, de répondre mieux que les systèmes spécialisés à l'ensemble des enjeux contemporains. L'arbre doit retrouver sa place en agronomie comme un élément indispensable à la mise en place de systèmes de productions agricoles contribuant au développement durable des territoires<sup>66</sup>.

Les travaux sur les ressources hydrauliques locales<sup>67</sup> doivent également être remis à l'honneur en profitant des connaissances nouvelles pour mieux les valoriser. Les vallées vosgiennes par exemple ont permis de nourrir des populations très nombreuses de paysans-ouvriers. Ils obtenaient plusieurs récoltes annuelles grâce à des systèmes complexes de drainage et d'irrigation où l'eau servait également à faire fonctionner les filatures de chaque village. Aujourd'hui cette énergie hydraulique n'est

plus utilisées non plus qu'une grande partie des terres agricoles.

En zone périurbaine, des agriculteurs s'organisent avec le soutien des élus pour offrir à leurs concitoyens des produits agricoles, un environnement et des espaces ouverts de qualité de façon à faire reconnaître l'intérêt public du maintien de terres agricoles près des villes.

Les agriculteurs et leurs conseillers sont bien placés pour utiliser les approches fonctionnelles du paysage, mais il leur faut également se préoccuper de la façon dont leur travail va être perçu, compris, apprécié par le reste de la société. Nombre de paysagistes, géographes, architectes, photographes, cinéastes, plasticiens sont prêts à devenir partenaires des agriculteurs pour les aider à révéler la qualité de leur travail, soit directement grâce à des actions de mise en scène des espaces agricoles (traitement des lisières entre les parcelles agricole et les routes, les forêts, le front urbain ; création de chemins et de points de vue favorisant l'accès et la découverte du paysage ; embellissement des bâtiments ; événements artistiques...), soit par la représentation de ces paysages agricoles contemporains par des images, des photos, des films. Le soin porté à la composition et à la représentation de ces nouveaux paysages rend lisible la contribution de l'agriculture au développement durable des territoires et conforte l'adhésion des agriculteurs et des consommateurs à ces objectifs. Pour de tels projets, les agriculteurs peuvent mobiliser de nouveaux partenaires financiers directement concernés par ce type d'agriculture (collectivités locales, syndicats ou agences de l'eau, entreprises ou associations environnementalistes, sportives ou de loisirs de nature...)

Ainsi, le paysage constitue une composante à part entière de l'agronomie<sup>68</sup>, nécessaire pour comprendre l'histoire des systèmes agraires mais surtout pour optimiser les réponses agroécologiques, économiques et sociales des agriculteurs. Le réveil d'une culture paysagère agronomique devrait permettre aux agriculteurs de redevenir une véritable force de proposition et de participer à la création de nouveaux paysages et bâtiments<sup>69</sup> contribuant à mieux résoudre les enjeux de notre époque grâce à des solutions adaptées aux différentes situations. Réaliser des observatoires photos<sup>70</sup> et des inventaires de ces nouvelles formes paysagères choisies par les agriculteurs contribuerait à montrer de façon concrète les liens qu'il est possible de tisser l'agriculture et le reste de la société, entre le paysage et le développement durable comme le demande la Convention Européenne du Paysage<sup>71</sup>, ratifiée par la France en octobre 2005.

63 [www.agriculture-et-paysage.fr](http://www.agriculture-et-paysage.fr)

64 *Agriculteurs et Paysage, dix exemples de projets de paysage en agriculture*, R. Ambroise, F. Bonneaud, V. Brunet-Vinck, Educagri-éditions 2000.

65 [www.agroforesterie.fr](http://www.agroforesterie.fr)

66 *Arbres des Champs, haies, alignements, prés-vergers ou l'art du bocage*, Philippe Pointereau, Didier Bazile Solagro 1995. [www.afahc.fr](http://www.afahc.fr)

67 *Rivières et Paysages*, Marie-France Dupuis, Bernard Fischesser éditions La Martinière 2003.

68 *Acteurs et territoires locaux, vers une géoagronomie de l'aménagement*, Marc Benoît, Jean-Pierre Deffontaines, Sylvie Lardon INRA 2006

69 [Architecturesagricultures.fr](http://Architecturesagricultures.fr) site réalisé par le CAUE 45

70 *L'agriculture et la forêt dans le paysage*, Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales 2002, consultable sur le site [agricultures.gouv.fr](http://agricultures.gouv.fr) ressources /environnement/paysage et architecture

71 Convention Européenne du Paysage, Conseil de l'Europe 2000, <http://www.coe.int/conventioneuropennedupaysage>

## Francis ROME, géographe

L'éveil de la conscience patrimoniale est lié à des périodes de transformations majeures susceptibles d'entraîner des destructions irréremédiables : révolution industrielle, expansion urbaine, mondialisation des réseaux d'échanges, conflits et guerres civiles...

La conscience patrimoniale se construit en s'intéressant d'abord aux objets prestigieux, puis en élargissant progressivement ce champ jusqu'aux objets du quotidien et du travail, pour finir par inclure les systèmes fonctionnels et les représentations.

Il était donc logique que la prise en compte des paysages finisse par devenir une nécessité et que les paysages n'apparaissent pas seulement comme un élément de contexte mais comme un vrai système en soi, un agrosystème patrimonial.

Pendant longtemps, seuls les géomorphologues ont développé une grande capacité de lecture et d'analyse des paysages avec leurs outils : représentations graphiques, coupes, analyses d'échantillons, mise en œuvre de méthodes de datation, mise en lumière des mécanismes de l'érosion-sédimentation et des perspectives d'évolution à l'œuvre.

Tout cela avec efficacité, mais à condition que les paysages analysés soient très peu ou pas anthropisés.

Car évidemment, avec les paysages agraires ou urbains de notre monde contemporain, les choses deviennent plus difficiles et bien moins visibles. Les découvertes archéologiques nous démontrent chaque jour que notre monde occidental est anthropisé depuis très longtemps et en profondeur.

Nos paysages sont donc hérités des pratiques précédentes surimposées, alors que nous avons le tort de vouloir les voir avec le sentiment de leur immuable pérennité. Ces pratiques sont elles-mêmes liées aux conditions naturelles et au contexte économique, technique et culturel qui prévalait auparavant et qui a bien sûr disparu ou s'est transformé.

Surtout, le paysage est le fruit d'un regard culturel à la fois individuel et collectif.

Rien n'est plus anthropique qu'un paysage de bocage.

Mais notre regard est celui de la culture urbaine, aujourd'hui celle de la grande majorité d'entre nous, qui persistent à voir dans les paysages ruraux une « nature » alors que nous sommes face à des territoires de production, travaillés par des exploitants s'appuyant sur une juxtaposition de propriétés, de contraintes juridiques et économiques et bien sûr de systèmes de représentations individuels et collectifs.

On ne peut donc envisager la question des paysages sans aborder la question des usages et des conflits, et la question des représentations sociales. Il faut donc associer ces deux dimensions aux dimensions dites naturelles, relief, sol, climat, etc. Nous avons bien en fin de compte un paysage, subtile alchimie de nature et de culture.

## La prise en compte des paysages culturels : Quels regards ? Quels outils ? Quelles méthodes ?

A travers les **trois études de cas** suivantes, nous allons balayer trois aspects distincts de la thématique des paysages dits culturels et patrimoniaux. Ces exemples sont les illustrations d'un propos et ne prétendent pas guider formellement une méthode, ils ont le mérite de nous interroger sur les objets, les méthodes et les limites de ce thème complexe qu'est le paysage, objet essentiellement culturel et patrimonial.

### 1. Les Hêtres tortueux des Monts de la Madeleine : objets patrimoniaux paysagers inclassables



#### Le contexte

Entre Vichy et Roanne, entre 1 000 et 1 200 m d'altitude, s'étend une crête élevée et largement boisée aujourd'hui, les Monts de la Madeleine, si on les regarde des Monts du Forez, ou Montagne Bourbonnaise si le regard est auvergnat.

Le territoire concerné est celui de ces terres d'émigration ancienne, de marge, comme il en existe tant dans le massif central, la notion de marge étant d'importance car elle offre souvent les conditions d'un conservatoire des pratiques.

A côté du hameau de la Bletterie (commune de Saint-Nicolas-des-Biefs, Allier) on peut admirer un double alignement de hêtres, de part et d'autre d'un chemin creux sur 250 m. Les formes étranges, tourmentées, tortueuses, le diamètre considérable des troncs, les fusions entre les arbres, les porte-à-faux improbables interrogent le regard du visiteur.

#### S'interroger : pourquoi ? Comment ? Depuis quand ?

Nous ne sommes pas ici sur un terrain connu et balisé. Pas de monument ou de bâtiment associés, pas de jardin, pas de plan, pas de maître d'œuvre, pas d'archive, pas de références... si ce n'est peut-être une vague similitude avec les « faux de Verzy » de la montagne de Reims, similitude vite balayée par l'hypothèse anthropique, car il s'agit ici d'un alignement et pas d'un boisement homogène.

Le syndicat mixte des Monts de la Madeleine, dans le cadre d'une stratégie de mise en valeur touristique, a sollicité l'appui de l'État pour un accompagnement en vue d'un classement de ces hêtres tortueux au titre des sites.

Il est vrai que la législation des « sites classés » a, par le passé, classé des arbres et des alignements, mais l'outil ne s'est pas toujours révélé pertinent pour ce qui est de la gestion ultérieure...

Néanmoins la démarche volontariste de la collectivité a décidé la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) à accompagner cette collectivité dans une série d'études qui, de 2006 à 2011, ont porté sur :

- I. la datation des individus, leur état sanitaire, leurs origines génétiques, l'origine de leurs formes ;
- II. un recensement exhaustif de ces alignements ;
- III. une enquête portant sur les témoignages oraux de pratiques rurales locales ;
- IV. une recherche bibliographique sur le contexte historique des <sup>xvi</sup><sup>e</sup> et <sup>xvii</sup><sup>e</sup> siècles ;
- V. une recherche sur les spécificités mycologiques et entomofaune.

### L'émergence d'un objet-révéléur d'un système paysager patrimonial

Il est ressorti progressivement de ces études que les hêtres tortueux sont les résultats visibles aujourd'hui d'une pratique de taille de haie vivante appelée « plessage ». Que la taille de ces haies de hêtres permettait la constitution de clôtures végétales protégeant les troupeaux ou les céréales des déprédations, que cette taille s'auto-entretenait par les troupeaux (principe de l'abroustissement topiaire) et qu'elle permettait la production de complément de fourrage (feuilles) et de bois de chauffage (taillis) ; que cette pratique de plessage était liée à des communautés rurales vivant souvent sous le même toit avec ou sans lien de sang, que ce plessage, mentionné par César dans la guerre des Gaules, a été ré-exporté vers le Morvan au <sup>xviii</sup><sup>e</sup> s., alors que de mémoire d'homme cette pratique a été abandonnée vers la fin du <sup>xix</sup><sup>e</sup> s. donc dès l'origine du mouvement d'exode rural ; que cet abandon du plessage, il y a plus de 120 ans, donne naissance à des formes mixtes improbables qui attirent notre curiosité aujourd'hui et qui constituent des milieux singuliers (arbres de plus de 350 ans) pour des espèces rares (entomofaune).

Il s'agit d'un système patrimonial unique et cohérent où s'entremêlent les objets vivants comme témoins d'un système agro-pastoral disparu. L'absence de taille pendant plus d'un siècle interdit de revenir à ce type d'entretien, mais il a permis à la collectivité de prendre conscience de la valeur patrimoniale de ces alignements-reliques et de lancer une démarche de ré-appropriation du savoir-faire du plessage (stages de plessage lancés en 2011 et 2012), sur des alignements de noisetiers et replantation de haies de hêtres qu'il est prévu de plessier dans trois ans.

### Des interrogations persistantes sur les outils de mise en valeur et de protection

La question d'une éventuelle mesure de protection réglementaire reste posée ; les communes concernées

n'ont pas de document d'urbanisme, aussi la boîte à outils juridiques permet d'envisager soit un arrêté de protection de biotope, soit un classement au titre des sites, soit un espace naturel sensible porté par le Conseil général. Cependant la meilleure protection reste d'associer une mesure réglementaire efficace avec la prise de conscience par les propriétaires et les exploitants de la grande valeur patrimoniale de ces hêtres tortueux uniques en leur genre.

### 2. Les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, ou la difficile application du concept de pérégrination.



#### Le contexte

En 1988, l'Espagne a fait valider par l'UNESCO l'inscription du *camino francés* le chemin du pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle sur la partie espagnole. En 1998, dix ans plus tard, c'est la France qui a demandé à l'UNESCO l'inscription sur la liste du Patrimoine mondial de 71 monuments jugés représentatifs des chemins de Compostelle. Ces 71 monuments et 7 tronçons de GR ont été retenus par l'UNESCO et inscrits comme « Bien unique » dénommé « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France ».

Pour 2013 est attendu un rapport périodique sur l'état du bien, établi par l'association qui coordonne la gestion des chemins de Saint-Jacques et dont l'État est garant. Il s'avère d'après les premières constatations, que le dossier d'inscription a été partiel et incomplet. Devant la demande croissante des collectivités de voir inscrit leur monument sur la liste UNESCO pour la simple raison qu'ils sont situés sur l'itinéraire et devant l'absence de prise en compte de toutes les dimensions du concept de pèlerinage, une réflexion de fond s'est engagée sur le concept de pérégrination, et la façon dont on doit le prendre en compte dans un dossier de patrimoine mondial.

### Une évolution majeure des notions de patrimoine et de paysages

Entre 1998 et 2012, les notions de patrimoine et de paysage ont fortement évolué et se sont enrichies l'une l'autre. Deux conventions permettent d'en tirer des enseignements :

- **La Convention européenne du paysage (Convention de Florence) en 2006**

Cette convention, synthèse des visions latines (paysages culturels) et des visions anglo-saxonnes (dichotomie entre nature et culture) donne une nouvelle définition collective du paysage : le territoire ou portion de territoire résultant de l'action de l'homme sur des éléments naturels et tel que perçu par les populations.

- **La Convention UNESCO de 2007**

Cette Convention entérine la suppression de la distinction entre bien naturel et bien culturel ainsi que l'émergence de la notion de patrimoine culturel immatériel, elle constitue un tournant décisif dans la définition et l'appropriation de ces notions. Elle souligne l'interaction des communautés humaines avec la nature, dans la définition qui a été donnée du patrimoine culturel immatériel : « Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. ». On peut évidemment regretter que les notions de patrimoine culturel immatériel et la notion de paysage n'aient pas été associées plus clairement.

**Pour les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle : Vous avez dit pérégrination ?**

Jusqu'à présent la logique qui prévalait était une logique d'accumulation issue du principe du « bien en série ». S'appuyant sur l'élément structurant des itinéraires à la légitimité historique parfois douteuse, cette logique permettait l'agrégation des édifices patrimoniaux, voire des portions d'itinéraires, mais les liens entre les uns et les autres n'étaient pas formellement établis.

La rédaction du rapport périodique sur l'état du bien « les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle » implique de changer de perspective.

La logique qui doit prévaloir est celle de la pérégrination que l'on pourrait définir comme faite des liens indissociables entre le voyage intérieur introspectif, les établissements nécessaires à la pratique du pèlerinage (prière, hébergement, ravitaillement, soins, commerce...) et les paysages parcourus. Un vrai sujet qui nécessite de croiser les approches interdisciplinaires et de construire de nouveaux référentiels.

Si les motivations des pèlerins d'aujourd'hui ont fait l'objet d'attention de la part des chercheurs, la question de la place du paysage dans la pérégrination et sa valeur patrimoniale restent à déterminer.

Les notions d'efforts physiques et d'épreuves à surmonter (contraintes climatiques, solitude, contemplation de paysages ruraux dits "immuable") constituent une dimension d'ordalie et de mise à l'épreuve de l'individu dans sa foi en lui-même et dans sa spiritualité.

Peut-être ces dimensions universelles sont-elles le fondement du concept de pérégrination ?

Le rapport périodique sur l'état du bien des chemins de Saint-Jacques en France semble pour l'instant s'orienter vers la mise en cohérence des monuments et de certains itinéraires avec pour logique l'établissement d'une liste d'éléments majeurs strictement liés au pèlerinage. C'est une première étape.

La prise en compte des dimensions sensibles, du rapport aux paysages, et du lien entre le voyage réel et le voyage intérieur sont entrevus mais pas insuffisamment travaillés non par faute de volonté mais plutôt faute d'outils.

Un beau sujet d'étude, donc, pour les services en charge de l'Inventaire général.

**3. Le plateau du Mézenc : les paysages de montagne, ou la permanence de la culture du conflit.**



**Les paysages de montagne : des paysages anthropisés.**

Une idée reçue et tenace inciterait à faire penser que les paysages de montagne sont des lieux naturels et que la présence de l'homme n'y est que ponctuelle voire récente, malgré la présence d'aménagements de grande ampleur (ouvrages hydroélectriques, infrastructures de transport, stations de ski, etc.)

Mais la présence de vastes espaces d'estives tient davantage à la permanence des troupeaux, depuis la fin du néolithique, qu'à l'étagement naturel de la végétation. Car chaque éleveur sait que ce n'est pas uniquement l'herbe qui fait venir le troupeau, mais le troupeau qui fait venir l'herbe. En d'autres termes, la pression pastorale permet l'ouverture des milieux face à une dynamique forestière très présente jusqu'à au moins 2000 m dans les Alpes.

Cette idée d'une montagne comme "espace naturel", est confortée par un discours de promotion touristique et par la présence de la forêt, lieu de nature par excellence; principe renforcé par la notion d'étagement naturel de la végétation : "la forêt puis au dessus, les alpages".

Mais cette forêt est aujourd'hui issue d'une forêt plantée bien souvent de façon systématique depuis la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle dans le cadre de la politique de Restauration des Terrains de Montagne (RTM) lancée par le Second Empire.

La présence de la forêt en montagne est donc la conséquence d'un reboisement volontaire du XIX<sup>e</sup> qui visait à limiter les risques en matière de glissements de terrain, coulées de boue, inondations, associé à une déprise agropastorale, engagée dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, qui a permis à la dynamique forestière de s'exprimer.

Plus que le caractère "naturel" des paysages de montagne, c'est la question de la difficulté des conditions d'existence qui tient lieu de fil directeur : les pentes, les conditions climatiques, les difficultés de circulation, les ressources limitées, la question des risques, la nécessité de prévoir des ressources pour "passer l'hiver" (bois de chauffage, nourriture, fourrage) ont entraîné à la fois une certaine solidarité collective mais aussi une âpre concurrence.

Les agrosystèmes qui sont liés aux paysages de montagne sont aussi le reflet de cette concurrence, entre les éleveurs entre eux, les forestiers, les aménageurs, les chasseurs, les protecteurs de l'environnement. Cette concurrence est d'autant plus forte que la question de la propriété collective des terrains de montagne rend leur exploitation finalement complexe et bien loin d'un quelconque équilibre ou harmonie "naturelle" que certains perçoivent.

### **Le Mézenc, une montagne de confins : identifier les enjeux et les jeux d'acteurs.**

---

La Montagne du Mézenc, se situe aux confins de la Haute-Loire et de l'Ardèche, à cheval sur la ligne de partage des eaux entre l'Atlantique et la Méditerranée, juste sur le rebord oriental du plateau du Massif central qui domine la vallée du Rhône au loin.

Malgré son altitude de 1 754 m, plus que d'une montagne il s'agit d'un vaste plateau volcanique balayé par les vents, aux riches herbages d'été ; il n'y a pas ici de sommets ou de pentes abruptes pour protéger les hommes et les bêtes de la "burle" (vent du Nord).

À l'occasion de la mise en place d'outils de gouvernance pour la gestion partagée du site classé du Mézenc (5 000 ha), les services de l'État ont été confrontés à des jeux d'acteurs complexes qu'il a fallu identifier avant de s'engager à mener des politiques publiques en matière de paysage.

L'État et ses représentants faisaient l'objet de grande méfiance de la part des collectivités et des agriculteurs.

De façon inconsciente la décision unilatérale de l'État de classer le site en 1995 a certainement ravivé la réminiscence de la confiscation des terrains collectifs à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, sachant que cette expropriation n'a pas toujours donné lieu à une rétribution et que le geste a été perçu à l'époque comme une spoliation et comme une mise en péril de l'équilibre fragile des communautés villageoises. En effet les terrains d'estives confisqués pour planter de la forêt (devenus terrains propriété d'État = forêt domaniale) constituaient un complément essentiel

pour de nombreuses familles ; priver ces dernières de cette ressource indispensable, revenait à déstructurer l'économie fragile des systèmes agropastoraux et favorisait le départ des populations. La mise en place d'un site classé en 1995, de façon unilatérale, suite à un arbitrage ministériel qui a ignoré les collectivités locales qui ont toutes délibéré contre, a renforcé ou réactivé ce sentiment de méfiance vis-à-vis de l'État.

Le développement d'activités de ski sur les pentes de la forêt domaniale donne lieu depuis 30 ans à des tractations financières entre les communes et l'ONF, cet organisme étant perçu comme une extension de l'État.

L'Office National des Forêts, quant à lui, est confronté d'une part aux exigences d'équilibre comptable qui l'encourage à rentabiliser sa gestion (prestations payantes vis-à-vis des collectivités) et de l'autre aux exigences d'une gestion forestière qui soit à la fois rentable tout en protégeant davantage les milieux.

La mise en place d'une Appellation d'Origine Contrôlée (AOC ou AOP) sur la viande "fin gras du Mézenc" amène un nouveau rapport de force en faveur des exploitants agricoles à la recherche de surface en herbe et donc aux dépens de la forêt, qui elle, ne présente pas de caractère de rentabilité.

Enfin, dernier acteur, les associations de protection de l'environnement jouent un rôle d'aiguillon auprès des services mais aussi de catalyseur de conflits, rôle qui a l'avantage parfois de réconcilier les autres acteurs à leurs dépens.

### **Paysages de Montagne, la nécessaire prise en compte des temps longs.**

---

La prise en compte des jeux d'acteurs fait partie d'un préalable à toute analyse territoriale.

Les paysages sont aussi le fruit d'arbitrages ou de règles, établis suite à des conflits qui s'ancrent dans des temps longs.

Parfois à l'occasion d'un projet ou de mesures de gestion se réactivent des conflits latents entre les acteurs, et plus les territoires sont des territoires à enjeux (montagnes, littoraux, espaces urbains, espaces insulaires) plus les conflits sont aigus. Par ailleurs, cette permanence des conflits d'usages ou de propriété, qui peuvent se renouveler avec la venue de nouveaux acteurs, ou de nouvelles données (ex : arrivée du loup dans les alpages) s'inscrit dans une culture locale qui se nourrit de représentations culturelles. Ces représentations sont les fruits d'une histoire collective qui forme un arrière-plan incontournable et une clef de lecture souvent pertinente. On ne s'aventurera pas à caricaturer le cas de la Corse, mais on peut remarquer qu'elle offre les conditions d'un joli cas d'étude.

En matière de méthodologie, cette prise en compte préalable des jeux d'acteurs permet une entrée en matière dynamique qui a l'avantage de problématiser rapidement les enjeux territoriaux et paysagers.

## Alain FREYTET, paysagiste

### Appréhension des paysages : la notion d'emboîtement d'échelle

Les disciplines scientifiques possèdent souvent un vocabulaire stable et partagé basé sur des données objectives et quantifiables. Pour le domaine du paysage qui ne relève pas de la science, la mise au point de définitions partagées est plus délicate. La multiplicité des démarches, des points de vue, des écoles multiplient les concepts et les termes. Le dénominateur commun de cette discipline consiste au départ à qualifier l'esprit des lieux ou le caractère d'un territoire.

L'élaboration des Atlas de paysages comme celui de la Seine-et-Marne, des Yvelines ou de l'Auvergne a été l'occasion ces dernières années de préciser certains termes. Ces ouvrages abordent plusieurs échelles de perception tout en restant dans des échelles moyennes. De la plus petite (grand territoire) à la plus grande, on entendra parler de types de paysages, d'ensembles de paysage, d'entités paysagères, de sites, de lieux et de motifs.

### Les types ou famille de paysages

Ils se fondent à la fois sur la géographie (relief, substrat géologique) et sur le mode d'occupation du sol. Ils sont définis pour un territoire donné. On parlera par exemple de plateau boisé, de massif volcanique, de hautes terres, de bocage ou de plaine cultivée...

### Les ensembles de paysages (n x 10 km)

Ce sont des territoires perçus à une petite échelle. Ils qualifient d'un nom propre les types de paysages. Leurs limites sont déterminées par le sentiment d'appartenance à un « pays » qui possède souvent une longue histoire : Livradois, Hurepoix, Gâtinais... Les « pays » administratifs qui se mettent en place aujourd'hui ne permettent plus d'utiliser ce terme sans un risque de graves confusions.

### Les unités paysagères (n x 1 km)

Elles correspondent à des unités de convergence tant au regard des structures géographiques, qu'au regard des grands caractères de paysages ou d'ambiances perçues. Ces entités se définissent souvent par un qualificatif d'ordre géographique (vallée, méandre, plateau, coteaux, golfe...) suivi d'un nom propre qui les identifie (vallée de la Bièvre, plaine de Figari, crêtes du Sancy...).

### Les sites (n x 100 m)

Il s'agit d'espaces privilégiés, souvent centrés sur un motif emblématique (village, pic, forêt...). Les sites protégés au sens de la loi de 1930, classés ou inscrits, sont parfois beaucoup plus vastes et peuvent concerner l'échelle des unités paysagères.

## Approche ressentie.

### Les lieux (n x 10 m)

Ce sont des espaces restreints que l'on peut appréhender en quelques pas avec tous ses sens, la vue bien sûr mais aussi le toucher, l'ouïe, l'odorat, le goût. Leur « esprit » s'exprime à travers la mémoire des êtres et des choses.

### Le motif

Le motif vient du verbe mouvoir. Il est en relation avec le mouvement et la motivation. Les peintres impressionnistes allaient « sur le motif » quand ils allaient peindre en plein air d'après nature. Comme le motif d'une phrase musicale entre dans la composition d'une œuvre, le motif de paysage participe à l'œuvre globale qu'est le paysage. Le motif désigne un élément ou un ensemble d'éléments ayant une valeur du point de vue du paysage et de l'esprit des lieux.

### Éléments de démarche paysagère pour un paysagiste

Le travail du paysagiste est orienté vers le projet. Si la reconnaissance et la connaissance des lieux, des motifs et des sites constituent une étape indispensable, elles ne sont pas une fin en soi. La démarche du projet de paysage est fondée, pour un certain nombre de paysagistes, sur une démarche rigoureuse qui se décompose schématiquement en cinq étapes. Ces phases de travail se chevauchent souvent, parfois se confondent : la reconnaissance, l'analyse, les intentions, le projet d'aménagement et la médiation.

### La reconnaissance paysagère

Lors de cette exploration sensible des lieux et des sites, on devient soi-même acteur d'une expérience de paysage. Pour mieux enraciner le projet dans le pays, il convient de partir à pied et l'esprit libre, sans analyse scientifique ou demande trop précise concernant le projet. Ce long trajet, le plus complet possible, sans interruption, permet de traverser des ambiances, des milieux, des lieux divers et variés. Les connaissances savantes ne doivent pas venir perturber l'appréciation sensible des lieux et des paysages. Par le croquis, la photographie, l'écriture, la cueillette, nous fixons les émotions, les sensations, l'attachement et parfois les premières envies de projet que font naître en nous ces paysages.

### L'analyse

Elle vise à comprendre et formuler ce qui fonde l'identité des motifs, des sites et des paysages que l'on a exploré. Elle permet de déterminer, de représenter et de nommer les entités, les lieux et les trajets sur lesquels le projet va se concentrer. Elle s'appuie sur les données scientifiques qui nous aident à mieux comprendre la nature et les évolutions de l'espace concret et les représentations

culturelles dont il est l'objet. Les dynamiques géologiques, géomorphologiques et biogéographiques décrites par les sciences de la nature, les dynamiques urbaines, sociales et historiques analysées par les sciences humaines éclairent cette phase de la démarche. Les motifs, leurs enchaînements et leurs dynamiques plastiques relèvent d'une approche de type artistique.

## Les intentions paysagères

Leur expression permet d'arrêter une stratégie d'aménagement partagée. Elles font l'objet d'une représentation et d'une formulation spécifiques : plan d'intentions et principes d'aménagement. Le projet prend un sens avant d'avoir une forme. Le terme de sens est compris ici sous ses trois aspects : le sensible (qu'est-ce que le projet va procurer comme sensations, comme émotions ?), la direction (dans quelle dynamique le projet s'inscrit-il ?) et la signification (que dit et raconte le projet de la nature et de l'espace, des idées et des intentions).

légende de la carte des paysages d'Auvergne

lac d'altitude	MASSIF VOLCANIQUE
torrent, rivière	
vallon d'altitude	
cultures, prairie de massif volcanique	
cultures, prairie de massif cristallin	MASSIF CRISTALLIN
haies	
village	
route	
bois	
barrage	
gorges	
rivière	PLATEAUX ET COLLINES
étang, lac	
bois	
bocage	
cultures, prairie de plateau	
village	
bourg	
autoroute	PLAINES ET LIMAGNE
village	
route	
ville	
habitat ancien	
habitat récent	
bois	
forêt	
bocage de plaine	
cultures, prairie de plaine	
cultures, prairie de vallée	VALLÉE
ripisylve, forêt de rive	
boire, bras morts	
fleuve, rivière	
grèves	
gravière	
canal	
voie ferrée	

### I - SOCLE

STRUCTURE GEOMORPHOLOGIQUE

#### Structure ponctuelle

	Sommet
	Butte
	Col
	Formation ponctuelle, rocher, éperon...

#### Structure linéaire

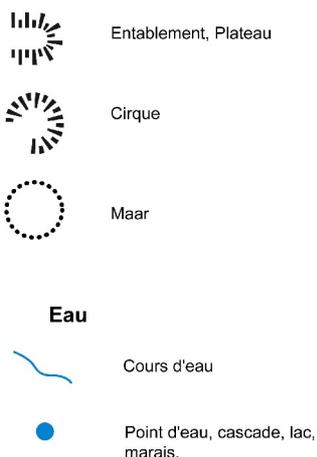
	Ligne de crête secondaire
	Ligne de crête majeure
	Versant structurant doux
	Versant structurant abrupt
	Vallée
	Gorge

## Le projet d'aménagement

Il met en forme et en matière les intentions paysagères. Le projet se présente d'abord sous forme d'esquisses puis évolue vers l'Avant-Projet et le Projet qui détaillent les coûts, les techniques et les matériaux à utiliser. Une fois le plan de financement arrêté, le descriptif et cet estimatif permettent de consulter et de choisir les entreprises qui effectueront les travaux. La maîtrise d'œuvre aborde alors la phase du chantier. Le projet s'adapte, se confronte avec la réalité du terrain en préservant le plus possible les sols et la végétation.

## La médiation

Elle fait parfois l'objet d'un travail complémentaire demandé au paysagiste. Il participe alors à la conception de documents de communication ou de lieux d'interprétation. Le projet de paysage n'est plus « in situ » mais « in visu ».

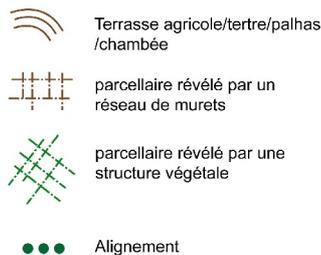


## II - OCCUPATION DU SOCLE OCCUPATION HUMAINE REVELANT LA STRUCTURE

### Motif du bâti



### Modelé surignant les structures



### Végétation

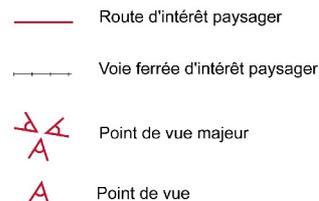


## III - PERCEPTION DU PAYSAGE IMPRESSION, EFFET et RESENTI

### Grand effet



### Lieu d'observation



Esquisse de la légende de la carte des structures des paysages d'Auvergne.

Travail d'étudiant de 4<sup>ème</sup> année de l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles sous la maîtrise d'ouvrage de la DREAL d'Auvergne.

**La démarche d'inventaire « scientifique » :  
l'exemple des arbres remarquables du Limousin  
(publication 2011 chez Les Ardents Éditeurs)**

A la fin des années 1980, le Ministère de l'Environnement a lancé une politique nationale d'inventaires, notamment celui des arbres remarquables.

La DREAL du Limousin a engagé un travail d'inventaire des arbres remarquables de la région. Un pré-inventaire est réalisé à partir de données éparses selon des informations transmises par des associations locales. Dans un deuxième temps, un bureau d'étude réalise un inventaire systématique et homogène, sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL.

Plus de 1 000 arbres sont identifiés selon les critères d'analyse suivants : leur âge, leur port, leur rareté botanique, leur appartenance à un groupe ou un alignement ou leur qualité paysagère.

Les fiches d'inventaire apportent des données précises et variées présentant l'arbre dans son contexte, sa qualité paysagère, sa description, ses mesures. Une évaluation

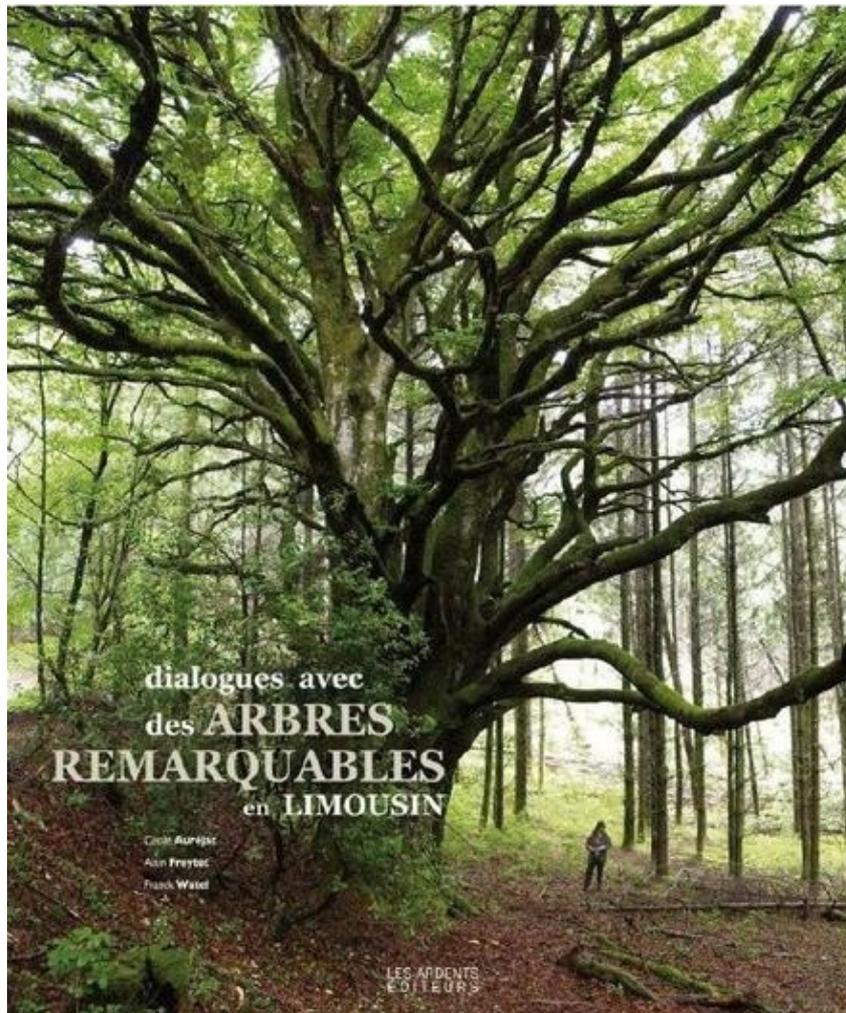
sommaire de son état sanitaire et des propositions de meilleure gestion et de mise en valeur concluent chaque fiche.

Cet inventaire, disponible en ligne ou par fiches contribue à la protection des arbres. Il permet de renseigner le « Porter à connaissance » de l'État, particulièrement lors de l'élaboration des documents d'urbanisme pour identifier les éléments de paysage. Il s'adresse aussi bien aux élus qu'aux particuliers susceptibles d'engager des aménagements à proximité des ces arbres.

L'inventaire est complété et mis à jour grâce notamment à l'aide d'associations comme les CPIE de Creuse et de Corrèze qui assurent un relais départemental de la DREAL.

À l'issue de cet inventaire, la DREAL a souhaité valoriser le travail réalisé avec l'édition d'un ouvrage « Dialogue avec des Arbres remarquables en Limousin ».

Cet ouvrage emporte un succès populaire inattendu, ce qui montre l'attachement d'une population pour ce patrimoine que constituent les arbres remarquables.



## Marc DENEYER, photographe

*Bien souvent, ce que nous percevons d'un paysage est radicalement différent d'un individu à l'autre. C'est bien entendu l'ensemble de notre passé et de nos références culturelles qui entrent en jeu et qui, plus encore que pour un patrimoine architectural et au-delà des critères que pourraient établir un spécialiste du paysage ou un géologue, viennent « sélectionner » voire « rêver » le type de paysage dont nous souhaitons garder la trace.*

*Le paysage ne porte pas que lui-même.*

*L'approche scientifique me paraît ici plus fragile que dans d'autres domaines. Sans parler de la subjectivité absolue du photographe, qui fait sans doute partie de l'attrait pour cette thématique.*

*Et si les choses se passaient au delà du paysage ?<sup>72</sup>*

### Formation et parcours

Marc Deneyer, a fait des études de graphisme à l'institut Saint-Luc de Bruxelles, où il est né. Il vient tardivement à la photographie après quelques années passées comme musicien et dessinateur de presse.

Il se tourne rapidement vers le paysage et la nature qui vont représenter l'essentiel de ses centres d'intérêt.

Il rapporte de ses voyages (du Groenland à la Toscane, de l'Écosse au Maroc et au Japon) des images et des textes qui racontent sa recherche d'une pure lumière et de lieux immémoriaux.

Depuis 1984, il expose en Europe et au-delà.

Il a publié une vingtaine d'ouvrages chez différents éditeurs.

Il a participé aussi à plusieurs missions photographiques.

### Démarche et recherche

Les thèmes du paysage et de la nature sont quasiment omniprésents dans son travail.

Son affinité avec les arbres, qu'il apparente à des individus vivants et non inertes, le conduit à les considérer comme les sujets de ses compositions paysagères.

Dans son rapport au paysage, le photographe se positionne en observateur, qui définit un cadrage pour capter l'atmosphère d'un lieu.

L'artiste cherche à établir le lien entre le ciel et la terre, symbolisé souvent par une composition bipartite inscrite dans un carré, format qu'il affectionne particulièrement. La ligne d'horizon marque alors l'apparente division entre les deux moitiés : le haut, le ciel et le bas, la terre.

Les clichés fondés sur ce principe de composition mis en œuvre dans plusieurs séries, pourraient parfaitement illustrer la citation de Michel Corajoud : « le paysage, c'est l'endroit où le ciel et la terre se touchent »<sup>73</sup>.

<sup>72</sup> Propos introductif de Marc Deneyer.

<sup>73</sup> Note de l'auteur : cf texte publié en 1981 dans « **Mort du paysage ? - Philosophie et esthétique du paysage** » sous la direction de F.

## « Au delà du paysage »



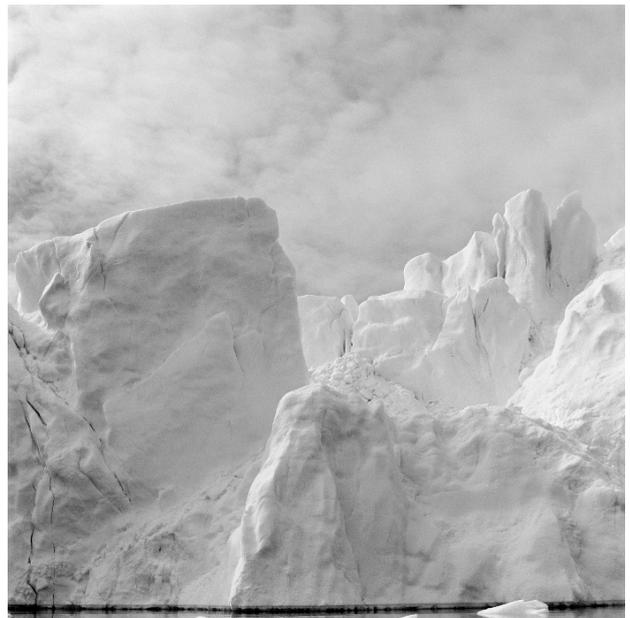
Forêts 1991 © Marc Deneyer

Sa recherche porte sur la captation d'une atmosphère, d'un contexte. Il aime s'attarder sur le rendu des textures, des matières.

Marc Deneyer travaille essentiellement en noir et blanc, il n'aborde la couleur qu'à partir de 1999. Il continue à privilégier l'argentique, ses expériences du numérique n'ayant jusqu'ici pas été convaincantes. Il y a recours essentiellement pour scanner ses photographies.

### 1994 Bourse FIACRE à l'étranger (Ilulissat, Groenland)

Ce travail personnel a fait l'objet d'une publication<sup>74</sup>.



Groenland 1994 © Marc Deneyer

<sup>74</sup> Dagognet, Editions « Champ Vallon ». 74 Ilulissat, Textes et Photographies, Éd. « Le temps qu'il fait » en 2001.

**2000 Résidence à la Villa Kujoyama, Kyoto, Japon**  
(Villa Medicis hors les murs, AFAA - Ministère des Affaires Étrangères).

Ce travail personnel fera l'objet d'une publication<sup>75</sup>.



Japon 2000 © Marc Deneyer

« En général, on a exigé des photographes plus que des peintres et des sculpteurs, surtout parce que l'on croit souvent que les photographes ont le pouvoir de nous transmettre la Vérité objective. Le mot « documentaire » n'a fait qu'encourager ce préjugé. Mais un photographe a-t-il moins le droit de faire de la vie une composition formelle qu'un peintre ou un sculpteur ? On a critiqué, par exemple, Bruce Davidson lorsque, dans « Centième rue Est », il a soigneusement fait poser certains de ses sujets. « Les gens ne sont pas comme ça », lui a-t-on dit, et nous ne pouvons qu'être d'accord. Mais le but de l'art n'a jamais été de créer quelque chose qui soit synonyme de la vie, mais plutôt de créer quelque chose de moins complexe mais qui soit analogue à la vie et puisse donc la clarifier. C'est pourquoi nous n'avons rien à dire quand Goya regroupe suivant un arrangement ordonné ses personnages dans « Les Exécutions du 3 mai », ou lorsque Géricault fait de même avec les passagers du « Radeau de la Méduse ». Nous acceptons ces manipulations parce qu'elles constituent l'essence de l'art, la révélation de la forme<sup>76</sup>. »

<sup>75</sup> *Kujoyama*, Textes et Photographies, Éd. « Le temps qu'il fait » en 2005.

<sup>76</sup> Texte lu par M. Deneyer, Robert ADAMS, *Essais sur le beau en photographie*, Édition Fanlac.

« Les étoiles éveillent une certaine vénération, car bien que toujours présentes, elles demeurent inaccessibles. Mais tous les objets naturels suscitent une impression analogue lorsque l'esprit est ouvert à leur influence. La nature ne revêt jamais une forme mesquine. Et l'homme le plus sage ne lui ravit pas son secret, pas plus qu'il n'épuise sa curiosité en en découvrant toute la perfection. Jamais la nature ne fut un jouet aux yeux du sage. Les fleurs, les animaux, les montagnes reflètent la sagesse de ses heures les meilleures, de même qu'ils ont enchanté la simplicité de son enfance.

Lorsque nous parlons de la nature de cette manière, nous avons à l'esprit un sentiment particulier, quoique des plus poétiques. Nous voulons parler de l'unité d'impression provoquée par la diversité des objets naturels. C'est cela qui distingue le morceau de bois du bûcheron de l'arbre du poète. Le paysage charmant que je contemple ce matin est indubitablement composé de vingt ou trente fermes. Miller possède ce champ, Locke celui-là, et Manning le bois situé au-delà. Mais aucun d'eux ne possède le paysage. Il est une propriété à l'horizon que personne ne possède, sauf celui dont l'œil est capable d'intégrer toutes les parties, c'est-à-dire le poète. C'est la meilleure part de la ferme de ces hommes, quoique leur titre de propriété n'y donne aucun droit<sup>77</sup>. »

**2003 Découverte de l'Aubrac**

Marc Deneyer s'y rend, sur les conseils d'un ami.

Il prend conscience de l'intérêt du vide, qu'il fait immédiatement entrer dans ses compositions paysagères.



Aubrac 2003 © Marc Deneyer

<sup>77</sup> Texte lu par M. Deneyer, Ralph Waldo EMERSON, *La Nature*, Éd. Allia.

« Et voici la plage, encore rose comme s'il faisait jour ; - et vide, et déserte, il va sans dire ! Le long de ses bords se déploie le bois mystérieux et magnifique, y jetant de la nuit plus profonde ; les petits murs, de terre mêlée d'ossements, suivent la courbe des grèves et enferment tout ce grand sanctuaire d'arbres ; mais çà et là quelque tige, séparée de la futaie droite, penche au-dehors sa gerbe de plumes dont l'image confuse se reflète renversée dans l'eau. La mer semble partout entourée par les bleuâtres montagnes, semble fermée comme un lac ; elle est très diaphane, à cette heure nocturne, la mer sans navires, très vaporeuse et spectrale dans des indécisions grises ; sous la lune cependant, elle brille d'une pâle traînée de paillettes. De l'ensemble et du silence des choses se dégage un enchantement sombre. Ce n'est pas l'enivrement languide des nuits tropicales ; c'est bien autre chose de plus oppressant et de plus occulte : c'est la tristesse innommée des pays musulmans et du désert. L'immobilité de l'Islam et la paix de la mort sont épandues partout... Et il y a un charme très indicible à se tenir là, muets et blancs comme des fantômes, à la belle lune d'Arabie ; sous les palmiers noirs, devant la mer désolée qui n'a ni porte, ni pêcheurs, ni navires<sup>78</sup>... »



Montagne 2006 © Marc Deneyer

### Commandes publiques : l'Inventaire Général

#### 1986-2001 Service de l'inventaire de Poitou-Charentes

Le travail qu'il a conduit à cette époque au Service de l'Inventaire de Poitou-Charentes a porté essentiellement sur le patrimoine industriel.

Cette démarche, bien que très cadrée d'un point de vue méthodologique, lui a permis de faire la part des choses, d'une certaine manière, entre objectivité et subjectivité.

<sup>78</sup> Texte lu par M. Deneyer, Pierre LOTI, *Le désert*. Petite bibliothèque Payot.



Distillerie d'eau-de-vie de cognac à Mainxe, Poitou-Charentes © Inventaire général, ADAGP



Usine d'engrais à La Rochelle, Poitou-Charentes © Inventaire général, ADAGP



Usine de moteurs à Surgères, Poitou-Charentes © Inventaire général, ADAGP

## Autres commandes publiques

### 1986 Mission Photographique de la DATAR

Cette commande est passée en vue d'une publication sur les paysages. Il s'agit de travailler sur le stockage agricole.

Marc Deneyer choisit d'appréhender les objets de manière frontale, comme il a pris l'habitude de le faire en travaillant à l'Inventaire général.

Il préfère masquer, suggérer et marque un intérêt particulier pour le traitement du flou.

### 1987 / 1988 / 1989 / 1990 Missions Photographiques : Les Quatre Saisons du Territoire (Belfort)

La commande faite par le Territoire de Belfort portait sur les cent et une communes que compte ce territoire. Elle avait été répartie entre dix photographes qui avaient chacun à charge de traiter dix communes (un des photographes ayant à charge 11 communes). Cette mission photographique aboutit à plusieurs publications aux Editions de l'Est.



Territoire de Belfort 1987 © Marc Deneyer

Marc Deneyer accorde, dans cette exploration, une part importante aux nuages, dont la présence anime l'image. Ils deviennent à leur tour, sujet même de la composition de ses paysages. Ce qui conforte son idée sur l'influence de la nature sur celui qui la regarde.

### 2005 / 2006 Mission du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres

Le photographe disposait cette fois-ci d'une carte blanche avec pour seule contrainte : s'en tenir aux territoires appartenant au Conservatoire du Littoral situés en Charente Maritime. Ceci lui a laissé toute la liberté pour interpréter cette notion de paysage rapportée au littoral.

Ce travail a fait l'objet d'une publication<sup>79</sup>.

<sup>79</sup> Littoral / Rivages de Charentes Éditions Filigranes en 2007.

### 1999 Mission photographique « Les Jardins de Toscane » (AFAA-Festival Garonne)

Cette commande a amené le photographe à réaliser une série de vues romantiques, insistant sur le rôle du feuillage dans la mise en scène de la statuaire.



Toscane 1999 © Marc Deneyer

### 2003 Mission sur le paysage Commande Ville de Thouars



Poitou-Charentes 2003 © Marc Deneyer

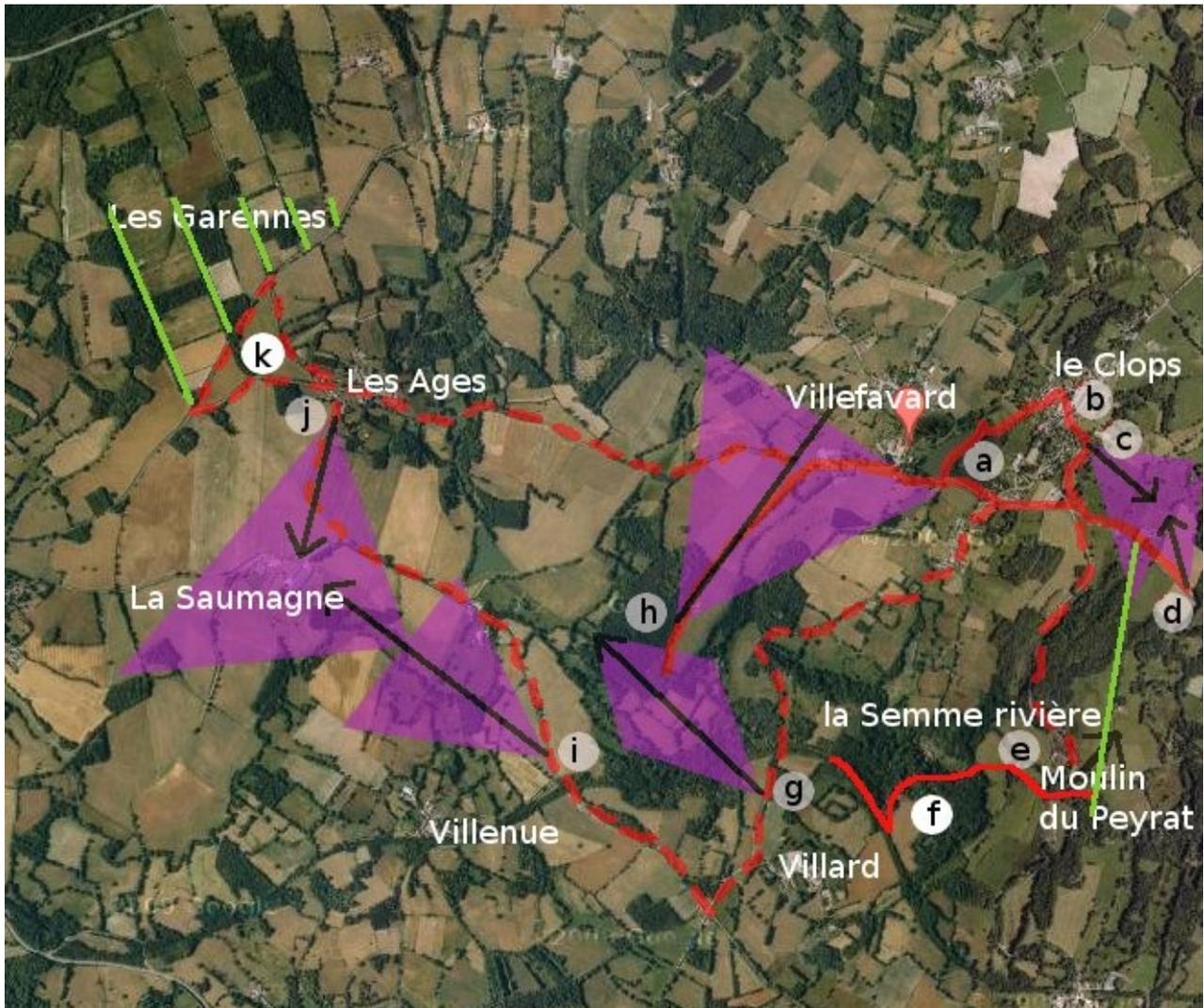
### 2006 / 2007 Association Photographie & Paysage : mission sur le paysage en Poitou-Charentes

Pour en savoir plus <http://www.marcdeneyer.com/>

## Atelier 1

Lecture et analyse d'un paysage par un agronome, un géographe, une philosophe et un photographe.

Circuits et points de vue retenus pour l'analyse des paysages, suite au repérage effectué début avril.



Légende :

-  Itinéraire effectué en voiture
-  Itinéraire effectué à pied
-  Point de vue / paysages à étudier

**D**epuis Villefavard, il existe un petit itinéraire intitulé « paysages de mémoire, mémoires de paysage » mettant en relation des cartes postales anciennes avec des points de vue sur les paysages actuels, permettant de prendre conscience de leur évolution et d'analyser les mutations.

Les vues exposées sont issues du fonds numérisé en 2001 et 2002 par l'association des Amis des concerts de Villefavard et de la Ferme de Villefavard en Limousin.

Nous empruntons cet itinéraire pour commencer la promenade du matin.

### Point (a) Ferme de Villefavard

La photographie ancienne offre un point de vue sur le village de Villefavard.

Elle cadre le paysage en montrant les rapports spatiaux entre les différents éléments construits sur le site : la digue et son étang, le château et sa chapelle.

En comparant avec la vue actuelle, on se rend compte de l'évolution rapide de ce paysage bâti, suite à la construction de la ferme de Villefavard et de son temple au début du <sup>xx</sup>e siècle.

La levée de terre sur laquelle s'étaient implantés le château et sa chapelle, encore visible sur le cadastre napoléonien, s'est estompée. Un parc arboré, constitué de sujets plus que centenaires pour certains, l'a supplantée.

La chapelle a été démolie lors de la construction du temple neuf et de l'église catholique un peu plus loin.

Des constructions récentes viennent densifier le tissu bâti, modifiant le rapport entre les pleins et les vides et l'équilibre entre le végétal et le minéral.



extrait du cadastre napoléonien 1837

### Point (b) Hameau du Clops



extrait du cadastre napoléonien 1837



L'ancien temple, le château avec sa grange, l'ancienne ferme. Femme en cape limousine, et deux enfants.  
Photographie E. Maury 1885



Forge « Pailler » et son « tramail »  
Carte postale 1913 environ

Il s'agit là encore d'un paysage bâti rural, dont on peut mesurer l'évolution en comparant avec la situation actuelle :

- disparition des éléments végétaux encore très présents au début du xx<sup>e</sup> siècle.
- stabilisation et imperméabilisation des sols des espaces non bâtis (rue, place, etc.)
- modification des volumétries de toiture et changement des matériaux de couverture
- transformation des bâtiments par le changement d'usage et incidence en façade (disparition de porte de grange, échoppe, etc.)
- substitution de matériaux et incidence sur les modénatures, textures, couleurs et tonalités.



Epicierie du « père Riffaud ».  
Derrière la forge « Bonhomme » et son « tramail » à gauche,  
pour ferrer les bovines  
Carte postale 1925 environ

### Point (c) le bocage

Le paysage de bocage fait partie des grands types de paysage agricole, celui des pays d'enclos par opposition aux champs ouverts.

Les lisières des champs sont dotées de buissons et d'arbres, les champs prennent des formes rectangulaires ou carrés plutôt que rubanées ou en lanières.

La clôture est l'élément fondamental qui marque ce type de paysage et l'oppose à celui d'openfield. Elle peut être bâtie ou plantée, voire à la fois bâtie et plantée.

Quand elle est construite, c'est souvent d'un muret constitué des pierres retirées du champ et rapportées en périphérie.

Elle peut aussi être constituée d'un simple talus résultant du creusement d'un fossé périphérique.

La clôture plantée se compose d'arbustes, buissons ou arbres alignés sur la lisière.



extrait du cadastre napoléonien 1837

Le paysage de bocage observé a évolué et subi une relative altération du fait de la modification des pratiques agricoles (voir photos 1, 2 et 3) :

- le rassemblement des parcelles pour constituer une grande pâture a effacé les clôtures, seule celle démarquant le pré du chemin est encore visible, bien qu'en très mauvais état ;
- les arbres dans les prés ont eux aussi presque tous disparus, il ne reste que ceux situés en périphérie ; aucun jeune sujet n'a été planté depuis des années.

Les clés de lecture d'un paysage proposées par Régis Ambroise, se basent sur cinq éléments constitutifs :

1. l'eau
2. la pierre
3. les animaux
4. les arbres
5. les herbes et les cultures.

Si l'on compare un paysage à une construction, certains éléments s'apparentent aux murs porteurs de cette dernière, d'autres aux cloisons.

Les premiers sont structurants, ils ne peuvent pas disparaître sans perturber fortement le paysage, les autres sont secondaires et leur évolution au cours du temps ne modifie que superficiellement le paysage.

Les travaux de l'Inventaire général, dont le point d'entrée est généralement le bâti, pourront aisément intégrer les éléments structurants tels que chemins, haies, etc., moins facilement les éléments secondaires.



Photo 1 © Marc Deneyer



Photo 2 © Marc Deneyer



**Photo 3** © Marc Deneyer



**Photo 4** © Marc Deneyer



**Photo 5** © Marc Deneyer



**Photo 6** © Marc Deneyer

L'après-midi, nous nous déplaçons en voiture pour rejoindre plus rapidement les points de vue repérés (voir carte page 41) et en analyser les paysages.

### Point (g) Vue depuis le haut de Villard

---

La végétation s'étant développée depuis le mois d'avril, le paysage repéré n'est plus très lisible.

Les arbres en premier plan masquent la plantation de conifères, résultant d'une exploitation forestière intensive, et qui contribue à l'évolution de ces paysages de bocage.

On observe d'autres éléments de ce paysage, qui marquent progressivement sa transformation, bien que ce territoire ne subisse pas réellement de déprise agricole :

- la clôture de l'enclos a été remplacée par du fil de fer barbelé, qui sera lui-même bientôt remplacé par un fil électrifié ;
- l'entretien des haies se fait aujourd'hui avec des machines broyeuses : « les paresseuses » ;
- les arbres dans les pâtures ont disparu (essences locales : frênes, chênes, etc.) ;
- les chemins creux, murs porteurs du paysage à forte valeur patrimoniale, finissent par s'effacer faute d'entretien.

On remarque au loin sur le plateau d'autres éléments structurants du paysage, suivant une direction Est-Ouest : la route Europe-Atlantique et la ligne électrique.

### Point (i) Vue depuis Villeneuve vers la Saumagne

---

Ce point de vue permet d'avoir une bonne lecture des conséquences d'un remembrement sur un paysage bocager, avec l'effacement progressif des éléments qui le caractérisent (voir photos 4 et 5).

De ce point d'observation, on aperçoit Villefavard : le clocher de l'église et quelques arbres émergents.



Sur la droite, on remarque une plantation de peupliers, qui pourrait correspondre à la naissance d'une fille dans la famille de l'agriculteur qui l'a réalisée. En effet, en Val de Loire, cette tradition permettait au père de famille de constituer la dot de sa fille et de valoriser une terre peu propice à d'autres cultures.

### L'eau

---

En traversant le vallon pour aller sur l'autre versant, on s'approche du moulin au bord de la rivière, pour voir les aménagements du cours d'eau (biefs, etc.) qui structurent le bassin hydrographique.

En face, une retenue d'eau constituée d'une digue forme un bassin (voir photo 6).

### Point (j) Vue depuis les Ages vers la Saumagne

---

La ferme de la Saumagne et l'étendue de ses terres permet une exploitation agricole intensive.

De ce côté du vallon, on a une vue sur son versant Sud. On se rend compte de la dissymétrie entre les deux versants, liées évidemment à leur orientation, mais aussi à la structure agraire. La Semme marque la limite entre deux communes qui n'ont visiblement pas eu recours aux mêmes outils, l'une ayant procédé à un remembrement, l'autre pas.

### Point (k) Les garennes

---

Lecture d'une trame viaire et d'un parcellaire marqués : il s'agit probablement d'un lotissement agraire du  $xx^e$  s.



## Atelier 2

## Reconnaissance des paysages par Alain FREYTET, paysagiste

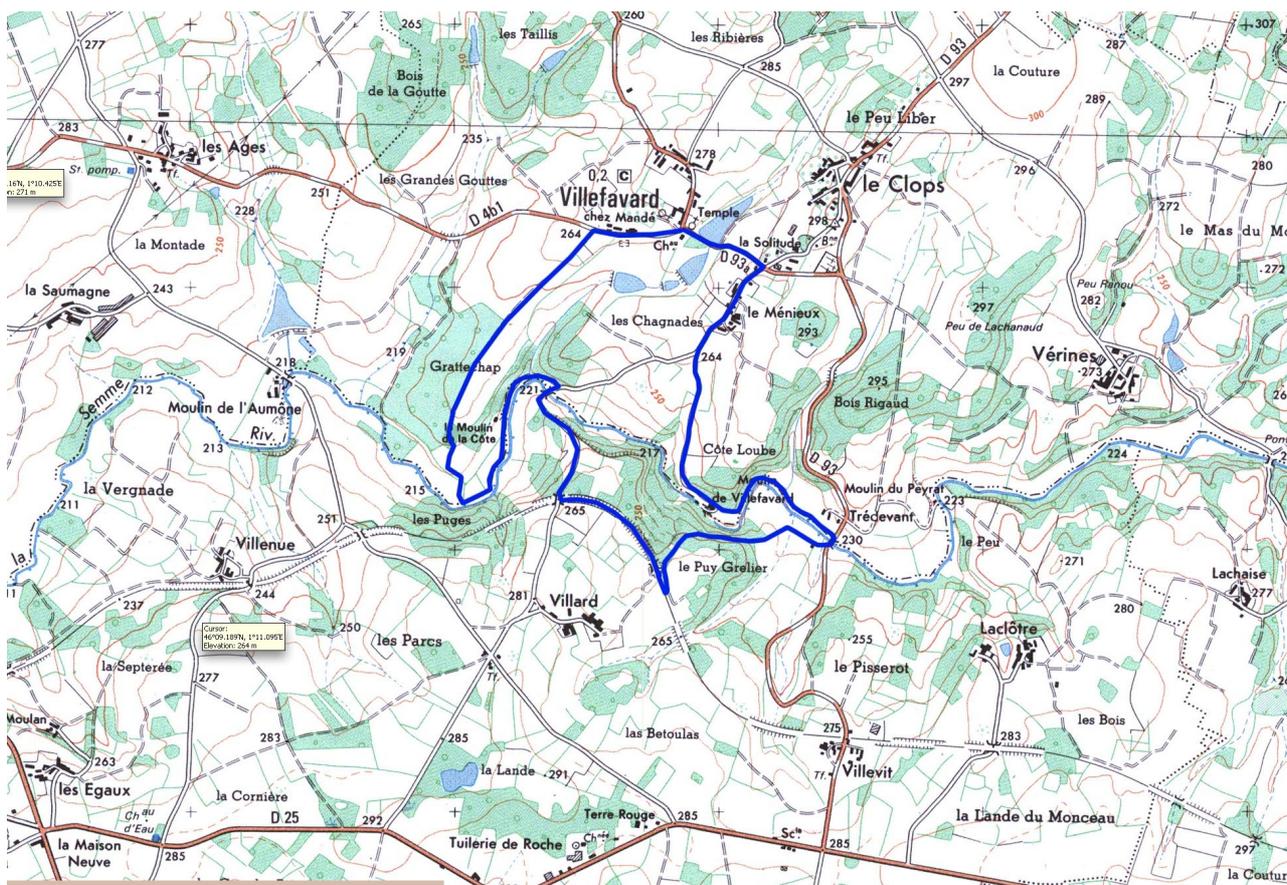
**A**pprécier le paysage par le trajet pédestre, si possible seul, à pied, sans carte, tout autant que par le point de vue.

### Expérience sensible, physique (et corporelle)

Alain Freydet a choisi de vous faire découvrir les paysages par la balade à pieds même si cela présente quelques difficultés, car c'est aussi un des intérêts de cette approche sensible : « Parce que quand il se passe quelque chose physiquement, quand le corps répond à l'intensité d'un lieu, il y a quelque chose qui rentre en mémoire. »

C'est aussi ce que dit Julien Gracq : « la fatigue agit sur les émotions, comme le fixateur sur les épreuves photographiques ».

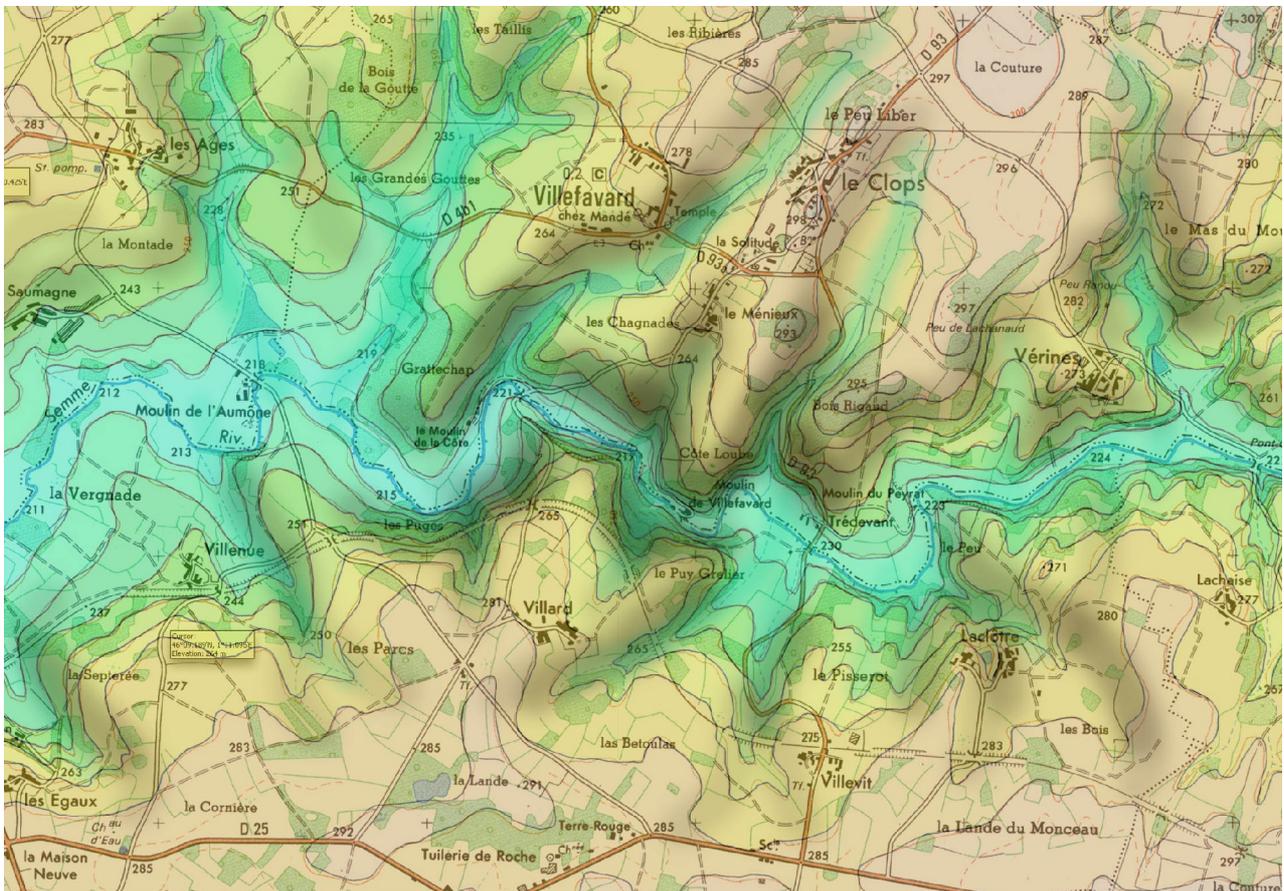
Quand on propose simplement le paysage « carte postale », qu'on voit depuis sa voiture : il ne se passe pas grand chose. Si au contraire, on crée cet effet de fatigue, on a plus de chances que ça rentre, et ça, ça fait partie de l'expérience « paysage ».



Itinéraire retenu aux environs de la ferme de Villefavard  
Fond : ©IGN SCAN25©  
Échelle de reproduction non précisée

Le fait de s'être attaché à un lieu donné (les environs de Villefavard) a permis de commencer à voir et d'essayer de comprendre ce paysage limousin qui est souvent un peu difficile à saisir. Parce que les routes tournent, bifurquent : on se perd souvent ! On compare parfois le Limousin à une grosse salade : il y a plein de feuilles, tout est plissé. L'idée c'est d'essayer de comprendre la structure de la salade, de distinguer le cœur de la salade, de comprendre comment ça pousse...

« Après une première reconnaissance de terrain, j'ai pu faire ce travail qui consiste à rehausser la carte IGN au 1/25 000 avec un peu d'ombrage et des couleurs « hypso », pour mettre en valeur le relief. Cela éclaire beaucoup les choses, on lit mieux l'axe de la Semme avec ses méandres et puis ses vallons transversaux. Cela aide à comprendre ce système d'organisation et de fonctionnement en peigne, avec ces deux surfaces structurales que sont les plateaux. »



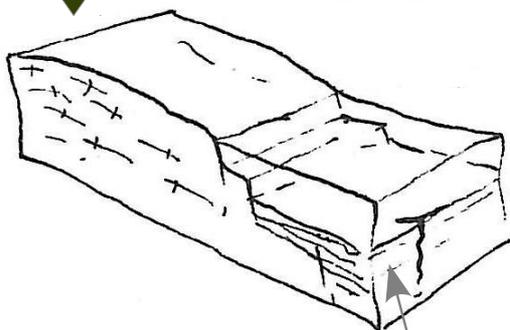
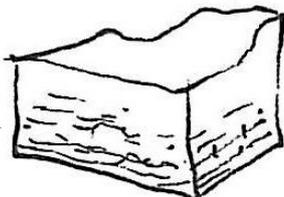
Rehausse de la carte 1/25 000 mettant en relief les modelés du site.  
Fond : ©IGN SCAN25®  
Échelle de reproduction non précisée

La carte géologique, elle explique la genèse de ce double creusement, tertiaire et quaternaire.

La compréhension de la genèse du relief permet de mieux en comprendre les grandes lignes, les structures et les dynamiques en jeu.

**Précambrien, 650 Ma**

micaschiste



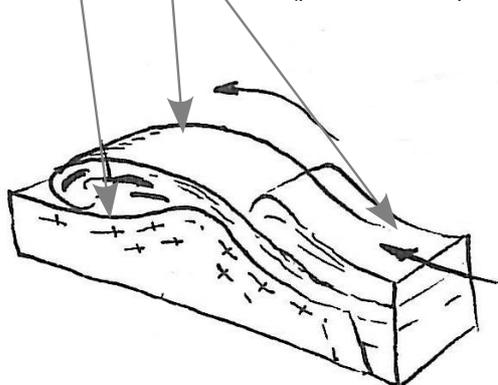
**530-400 Ma : paléozoïque supérieur**  
océan hercynien

dépôt sédimentaire  
volcanisme

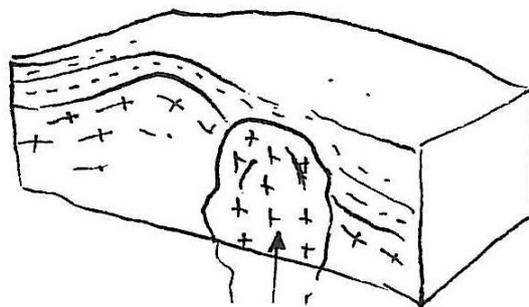
**Carbonifère, 400-360 Millions d'années**  
les nappes s'empilent

Chevauchement hercynien majeur  
amphibolites (issus du basalte)  
serpentine

Nappe de charriage inférieure (gneiss)  
Plancher océanique métamorphisé  
(présence d'amphibolites)



autoctone relatif

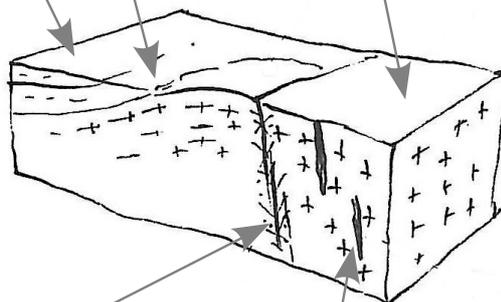


Montée de batholites  
granitiques

**370 Ma** (mise en place à chaud)

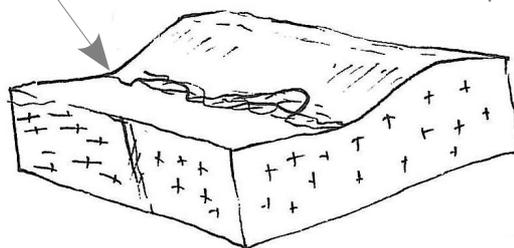
Gneiss, micaschiste,

granite de Brame (rose)  
Chateauponsac



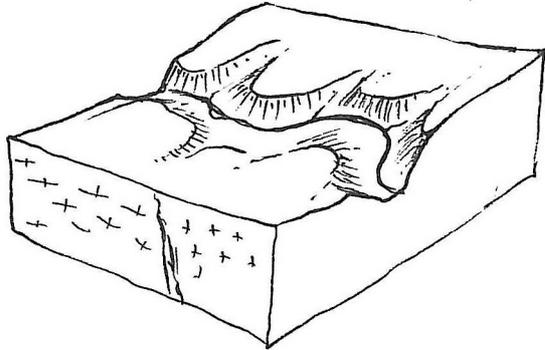
Accident cassant à froid  
Milonite : roches broyées  
Réseau en tresses

filon



**20 Ma -16 Ma :**

fin pliocène,  
vallée aux versant faiblement inclinés sous climat semi-désertique



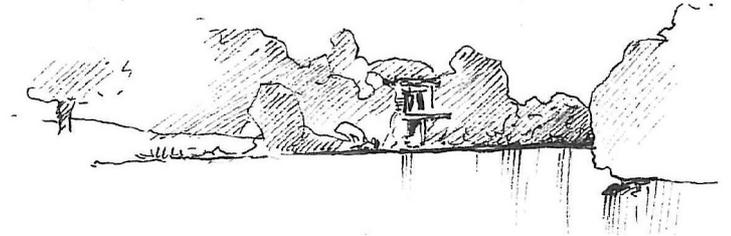
**Quaternaire,  
1,6 Ma**

Les méandres s'encaissent  
avec des vallons perpendiculaires

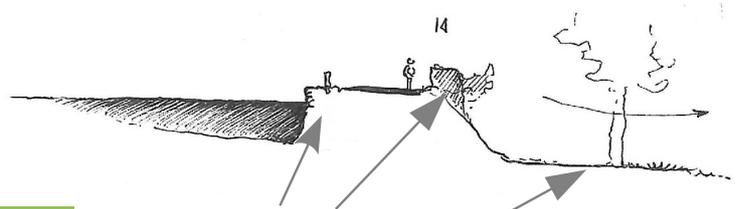
**Le paysage comme relation sensible à la Nature et à l'Espace nécessite pour les paysagistes d'expérimenter subjectivement la reconnaissance d'un territoire.**

**L'étang de Villefavard**

une belle expression du vallon magnifié par l'eau et par la construction sur pilotis.



La route passe en majesté sur une digue effilée.  
Cet événement est peu perceptible.



barrière haie un peu haute pour percevoir le vallon un bosquet qui descend trop bas dans le vallon et bloque la vue. On peut se poser la question : couper les arbres pour révéler à la vue la présence du vallon.



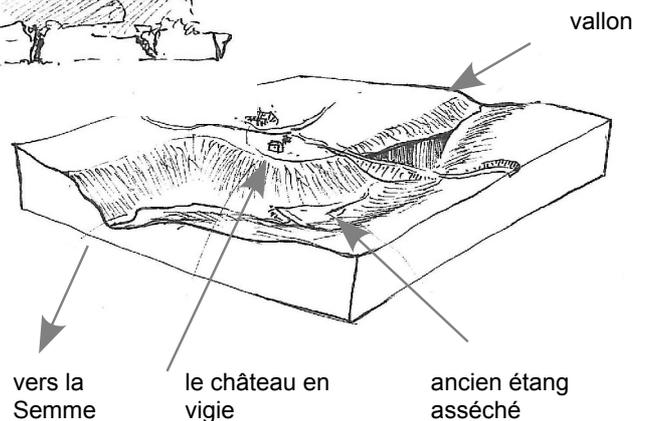
L'horizon est tendu, passe sous la route un vallon étroit qui dégringole vers la Semme.

Le muret qui accompagne la route constitue un garde-corps et magnifie la position de balcon de la ferme de Villefavard. Les ruptures de pente sont importantes dans le paysage. Elles marquent des limites entre des natures de sol, des natures d'occupation, des unités paysagères.

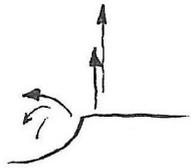
Le maintien d'une prairie de vallon, sans construction ni boisement, constitue le meilleur garant d'une lisibilité du site de Villefavard, dont l'implantation sur la « structure portante » du relief apparaît dans toutes ses logiques.

**Cette lisibilité participe du plaisir et du bonheur de la contemplation et de la déambulation.**

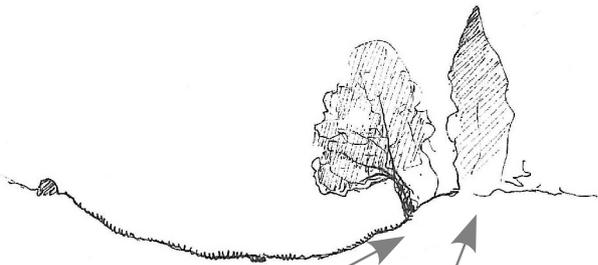
**Le travail du paysagiste est de révéler ces situations singulières qui donnent sens au paysage.**



vallon en baïonnette

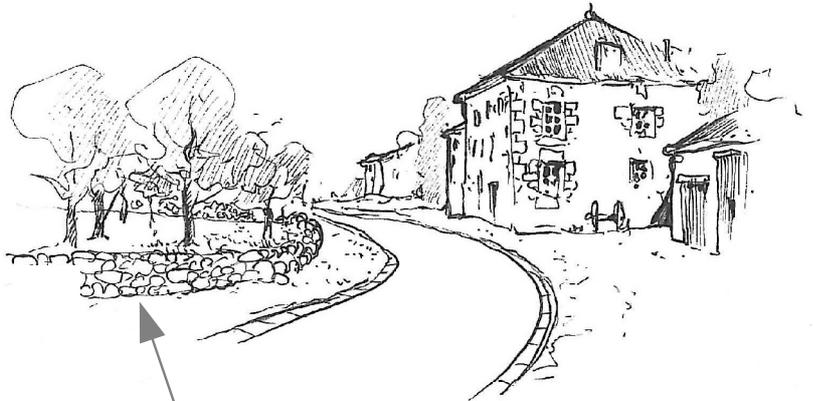


deux expressions de l'arbre qui parlent du vallon



Un platane penché, comme une révérence au vallon

Un conifère droit comme un i, fièrement planté sur le rebord de la terrasse



Belle parcelle « aimable » et généreuse, close d'un petit muret de pierre sèche.

Le granite apparaît en linteaux et chaînage.

Le dessin et la nature des bordures béton, tout en courbes purement routières, ne s'accordent pas à la géométrie plus libre et cassante du village. L'ingénieur lisse là où le paysagiste diffuse et imprègne.

La situation de Villefavard, à cheval sur le gneiss à l'Ouest et le granite à l'Est, permet un mélange de roches.

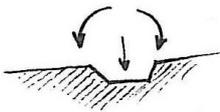
**La route**, parce qu'elle ne peut pas suivre fidèlement les pentes du vallon en traversée, survole ou entaille le relief, augmentant les effets de dégagement ou d'enfermement.

la digue

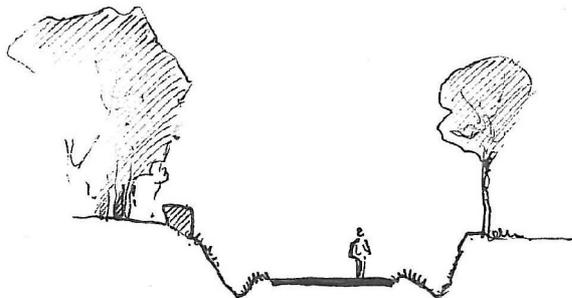


du dégagement

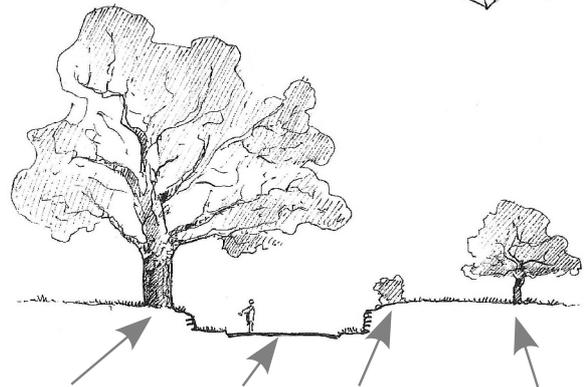
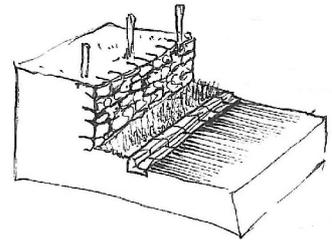
la tranchée



à l'enfermement



**Les murs** annoncent à distance le village comme des ambassadeurs des édifices, qui semblent les prolonger.



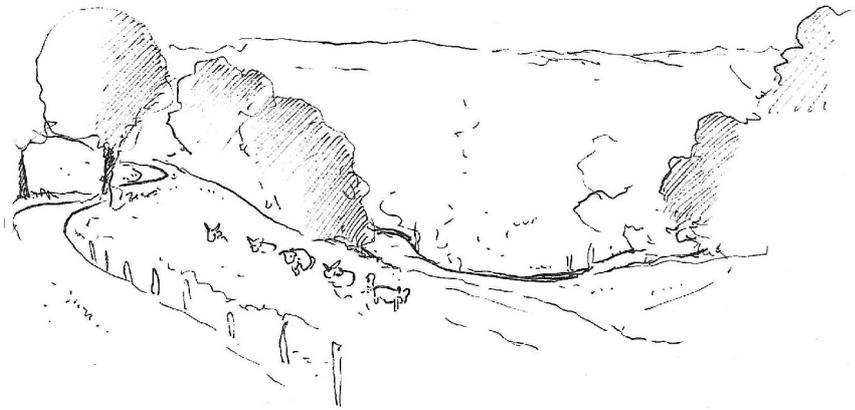
Un beau chêne de bord de route lance ses branches ombrageuses au-dessus de la route.

route muret haie

Les fruitiers en liberté. Les vergers annoncent les hameaux et les villages.

Ces arbres sont dans la ligne de mire des gestionnaires de la route (conseil général), qui leur inventent mille griefs.

**Ils deviennent des motifs en sursis.**



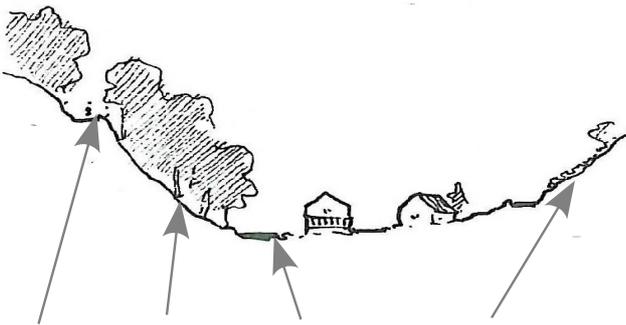
La route balcon fait du promeneur le spectateur d'une géographie intime : la naissance d'un vallon, le basculement vers la vallée. La Semme se met à chanter.

Quel rôle joue le moulin dans cette musique de l'eau ?

Le vallon pâturé par un beau troupeau limousin permet d'éclairer le relief. En face, le versant raide et boisé entre en contraste.

Apprécier le paysage par le trajet pédestre, si possible seul, sans carte, tout autant que par le point de vue.

La dissymétrie de versant est marquée, entre versant nord raide et ombré, et versant sud, ensoleillé et plus doux.



chemin de Villard

versant nord boisé

Semme

Côte Loube garde les vestiges d'une belle lande à bruyère que colonisent dangereusement la bourdaine et le chêne.

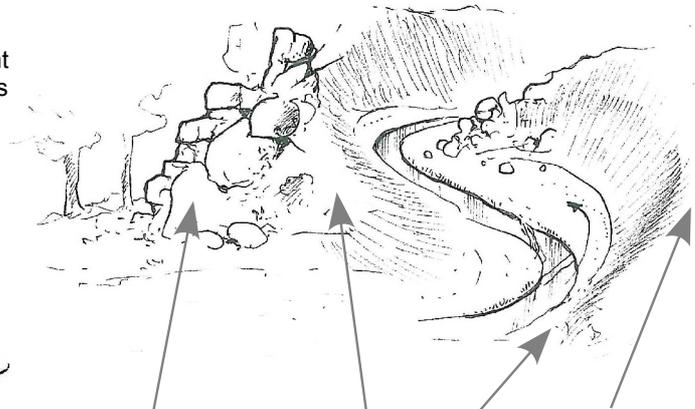
### Le moulin de Villefavard



Frustration, d'entendre le remous du seuil sans le voir. Heureusement le chemin public se poursuit jusqu'à la rivière.

### Gorge de Villefavard

motif de paysage pittoresque

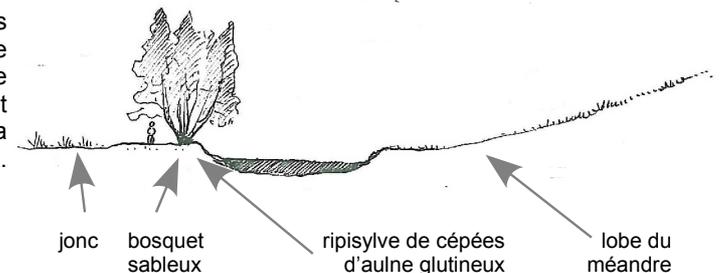


caché sous les arbres, un piton granitique se dresse comme le gardien des gorges.

lobe

amphithéâtre  
petit croissant de plaine alluviale épargné en rive droite par la Semme

### Plaine alluviale



jonc

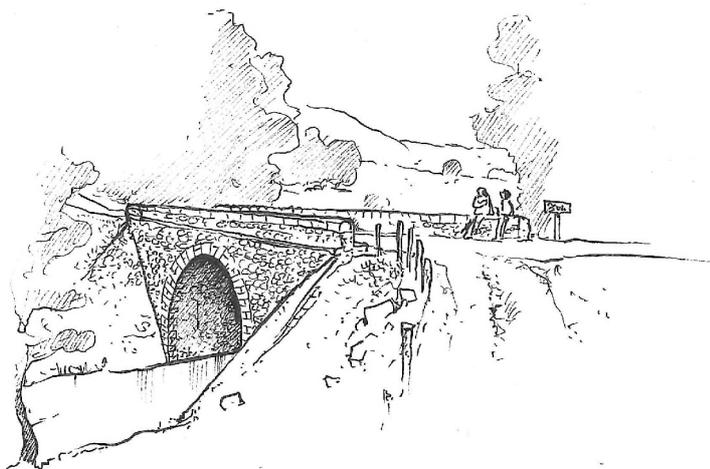
bosquet sableux

ripisylve de cépées d'aune glutineux

lobe du méandre

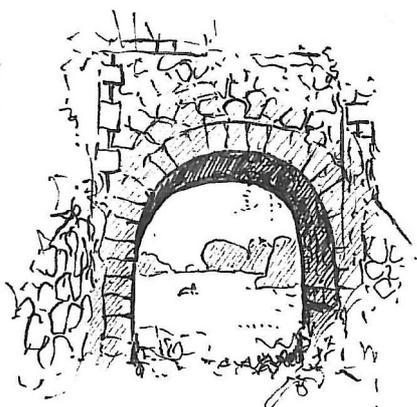
Les ouvrages d'art de la route et de l'ancienne voie ferrée agissent comme des révélateurs et des passeurs de paysage.

Changer de point de vue, ne pas partir de l'objet pour analyser « l'aire d'étude », mais contempler le motif d'étude depuis le site.



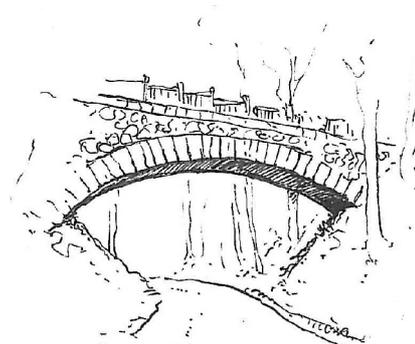
Quelques coupes d'arbres seraient nécessaires pour ouvrir sur la vallée de la Semme.

Aujourd'hui, on franchit la rivière sans vraiment la percevoir au delà du panneau indicateur



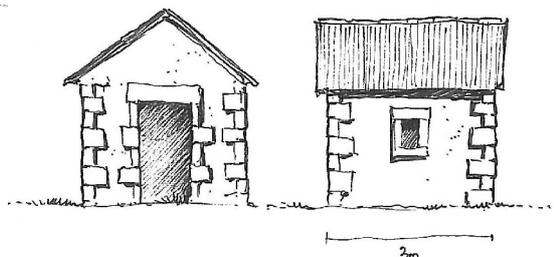
Découverte étonnante de l'ouvrage permettant de passer sous la voie ferrée abandonnée.

Un tableau est cadré dans les guirlandes de chèvrefeuille et de ronces.



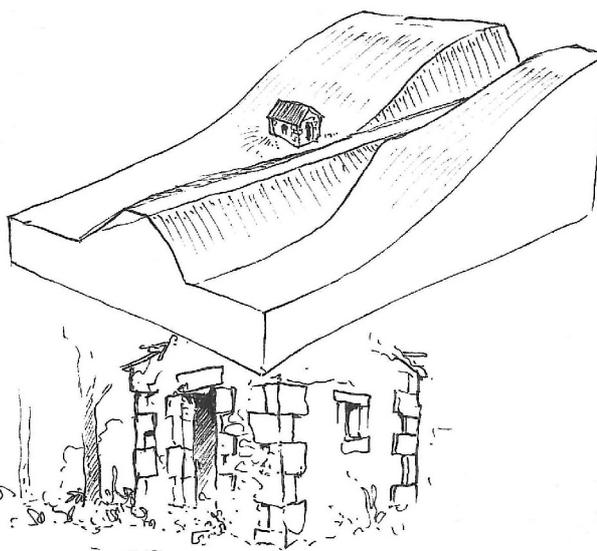
Le pont routier enjambe le faon à la fois légère et affirmée.

Le plateau de Villard, la voie ferrée



Une petite cabane de cantonnier ferroviaire bien placée, au moment où la voie passe du remblai au déblai.

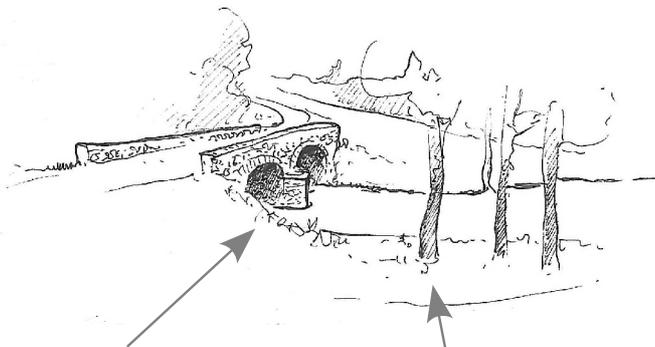
Elle révèle à ce point de basculement la façon dont la voie



ferrée négocie son passage dans le relief naturel. La restauration de la cabane serait urgente pour une mise hors d'eau et un sauvetage encore possible.

**Pont de la Côte.**

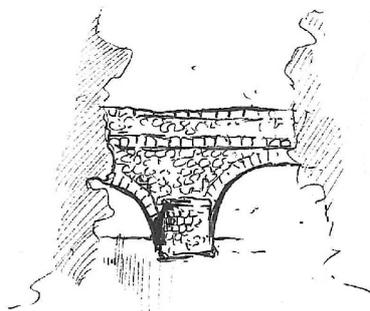
Comme souvent, la ripisylve colmate les berges et réduit la lisibilité des relations entre le pont et sa rivière, entre le pont et sa vallée.



Dépôts d'une vieille décharge, petite parcelle sectionnale qui pourrait être débroussaillée pour révéler le pont et sa rivière.

Un beau lieu potentiel pour passer un moment près de l'eau.

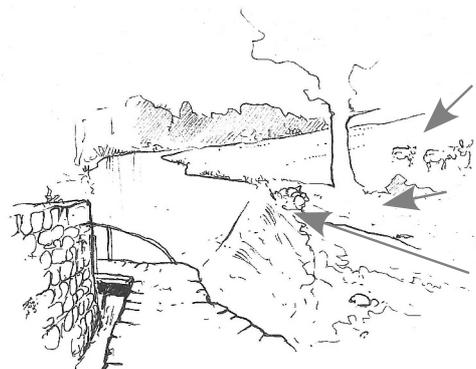
Notre regard est orienté, tendu vers le projet, motivé par l'action. Ce que le maître d'ouvrage attend du paysagiste.



Aujourd'hui les deux belles arches du pont sont très peu visibles.

**Moulin de la Côte.**

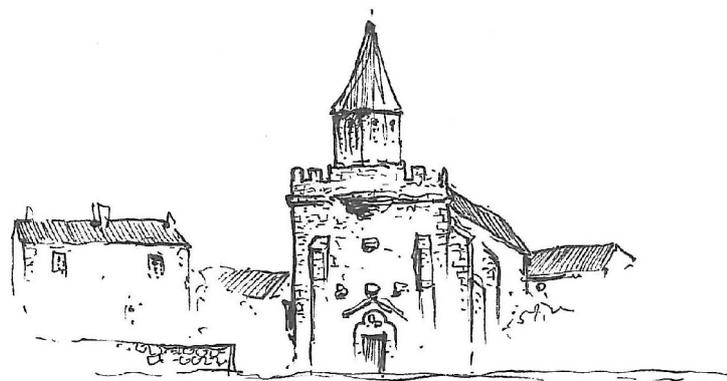
L'ancien moulin est évoqué par la chute d'eau. On ne retrouve pas l'emplacement de la roue. Un aménagement un peu « joli », urbain, propre, celui d'un musicien.



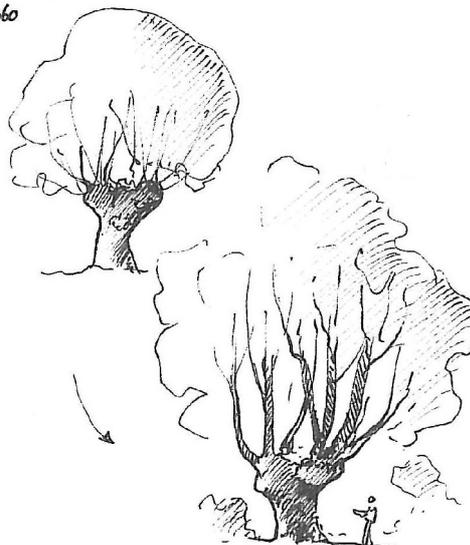
Les vaches du maire

aulnes taillés

passé à poisson bien intégrée avec des blocs de pierre.



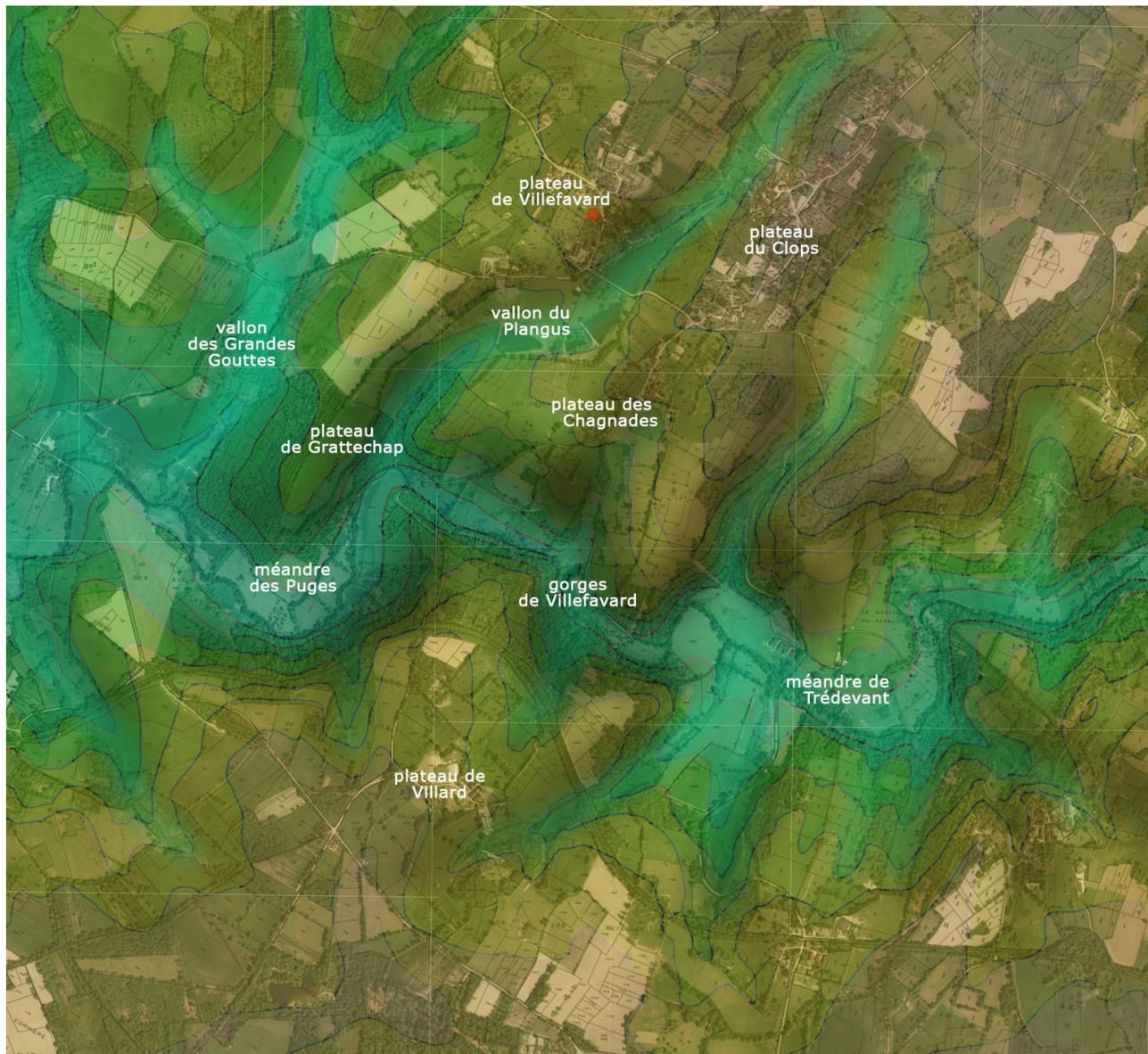
Posée sur sa prairie, dominant le vallon, la **petite église** XIX<sup>e</sup> siècle fait des rêves de forteresse perchée.



Le bocage que l'on a sous les yeux est un état de déshérence d'un bocage qui hier était travaillé (pic de population œuvrante : 1960).

Ensuite à l'aide de la photoaérienne et des toponymes figurant sur la carte IGN et sur le cadastre, le paysagiste commence à placer des noms.

Mais il ne s'agit que d'une hypothèse, une proposition qui doit être validée par les locaux, pour qu'ils puissent s'emparer de ces noms : *plateau du Clops*, *plateau de Villefavard*, *vallon du Plangus*...



Première hypothèse de localisation et de dénomination des unités paysagères qui composent le site reconnu.

Ce travail serait à confronter avec la connaissance locale lors d'un « atelier de concertation cartographique » et avec une étude fine de la toponymie qui permettrait un choix approprié.

## Réunion-bilan Philippe VERGAIN modérateur

## Extraits des échanges

### Retour d'ateliers : des approches différentes mais complémentaires.

Ces approches ont mis en évidence l'importance de l'assise, du socle que l'on va décrire, cartographier, etc. (cf 2<sup>nd</sup> atelier) et qui constitue la base sur laquelle des points de vue vont être choisis (cf. 1<sup>er</sup> atelier). Ce qu'on appelle « paysage » est une construction faite d'éléments plus ou moins structurants. Dans le 1<sup>er</sup> atelier, la description du paysage observé a été faite depuis des points de vue soigneusement pré-sélectionnés. Dans le second, c'est le cheminement « au fil du paysage » qui a permis la découverte des points de vue pertinents, les « petits lieux magiques » inhérents à l'approche sensible. La lecture du paysage se fait aussi à partir de multiples petits indices qu'il faut savoir décoder et, pour ce faire, être en mesure de mobiliser les savoirs de différents métiers (celui du paysagiste au premier chef) et re-convoquer les acquis de l'enseignement général que l'on a suivi (sciences naturelles, géographie agraire, par exemple). Dans le 1<sup>er</sup> atelier, on a beaucoup insisté sur l'économie du paysage, les modes agraires, les savoir-faire et les politiques agricoles.

### La question de la biodiversité et de la nature.

Ce sujet a été peu abordé lors de ces journées contrairement à la question du maintien ou de l'entretien d'un paysage. Le constat généralement fait est que plus un paysage est diversifié en matière de formes et plus la biodiversité est potentiellement riche. Si on prend l'exemple d'une forêt mono-spécifique, qui ne présente pas de diversité d'arbres, qui n'a ni clairières, ni lisières suffisamment travaillées, etc., on constate une perte en matière de qualité paysagère mais aussi en termes de biodiversité. Malheureusement, dans ce domaine, les spécialités sont extrêmement cloisonnées (par espèce faunistique ou floristique) et l'absence de synthèse et de vision globale rend difficile la prise en compte de cette dimension.

### L'analyse paysagère avant le projet d'aménagement.

La phase « diagnostic » qui précède la phase « projet » intéresse avant tout l'IGPC. La question posée porte sur la formalisation et la retranscription du constat ou de l'analyse de l'existant, quelle que soit l'échelle du territoire concerné.

### Formaliser et retransmettre.

Pour cette étape, la carte est indispensable. On part d'un fond de carte qui révèle bien la topographie, un document retravaillé permettant d'avoir une lecture facilitée du relief<sup>80</sup>. La topographie est donc le premier élément d'analyse, elle permet déjà d'identifier certaines unités de paysage<sup>81</sup>.

80 Voir page 47 : carte topographique

81 La loi sur la protection et la mise en valeur des paysages du 8 janvier 1993 emploie le terme d'« unité paysagère ». Ce terme regroupe le principe d'unité et le principe d'indivisibilité. (cf « méthode pour les

### [Re]nommer.

Il s'agit ensuite de nommer les unités paysagères en faisant une sélection parmi les toponymes anciens. Le but est de faire se rencontrer deux langages, deux types de vocabulaires : celui du géographe, du paysagiste ou de l'archéologue qui vont parler de vallons, de méandres, etc. et puis celui de l'usager local qui nomme les choses différemment, les personnalise davantage : la boucle, les gorges de Villefavard, le méandre du Clops, etc.<sup>82</sup>.

La sélection des toponymes les plus significatifs paraît indispensable au regard du territoire traité, de son échelle et du document de représentation. Suivant l'échelle, cinquante toponymes peuvent rendre une carte illisible. Or la finalité de la carte est de localiser et de nommer chaque élément du paysage ou chaque motif identifiés dans les unités paysagères. La carte devient ainsi le support des relations, soit fonctionnelles, soit simplement visuelles ou physiques, des éléments ou motifs avec cette entité cohérente.

C'est le préalable que met le paysagiste à un inventaire dont la finalité est d'expliquer comment fonctionne une entité avec les motifs identifiés qui la constituent. Dans le cas d'un méandre, il s'agit de comprendre comment la haie, le moulin, la digue et le gué fonctionnent ensemble et créent au final un état du paysage dans cette unité.

***Cela permet de commencer à mettre en relation les éléments qui, pris les uns indépendamment des autres, ne créent pas cette relation qui fait paysage.***

### Le point de vue de la philosophe

Il peut s'agir d'expliquer des fonctionnements anciens et leurs implantations, ou bien de faire apparaître des relations re-codées par le simple fait de nommer. Nommer, c'est identifier (c'est le geste d'Adam qui nomme). De la part du paysagiste, renommer est une façon de dire que les anciennes grilles, les anciens réseaux, les anciennes échelles ont vécu et qu'il y a aujourd'hui une recomposition des usages, des requêtes, des exigences qui font qu'on a besoin de nouvelles échelles pour le fonctionnement de l'espace géographique.

### Éclaircissement

Cet acte de nommer les entités paysagères décelées par la lecture du paysage comporte une double démarche : la démarche historique, scientifique qui reprend les toponymies anciennes les plus significatives au regard de l'analyse du site, et une démarche plus participative qui associe les élus locaux, les habitants, les agriculteurs faisant davantage appel à leur perception des lieux, ou à leur propre histoire récente ou moins récente, ou encore à la manière dont ils s'approprient les lieux. Au final l'appellation retenue sera celle qui fera consensus et qui désignera le mieux l'entité décrite.

### Le paysagiste confirme

C'est la maille de l'entité, de l'unité paysagère qui prévaut. La dénomination retenue doit en révéler la cohérence, le

atlas de paysages » novembre 2004 MEDD et « les unités et structures paysagères dans les Atlas de paysages » décembre 2007 MEDAD)

82 Voir page 54 : carte de localisation et de dénomination des unités paysagères.

fait que l'on puisse la décrire d'une seule et même façon, que l'on puisse l'identifier, la délimiter.

L'idée de renommer les entités pose problème à l'IGPC.  
« Renommer pour se l'approprier » : peut-être, mais les toponymes sont importants, ils disent énormément de choses. Que des termes aussi imagés que « vallon de la goutte » ou « grande goutte » qui évoquent bien l'hydrographie, ou d'autres qui rappellent la fonction, voire la difficulté d'exploitation, des parcelles disparaissent du fait d'une dénomination nouvelle pose vraiment question. D'autant qu'un appauvrissement de la toponymie s'est déjà produit avec la révision des cartes de l'IGN qui procède à des choix parmi les dénominations en usage sur les cartes anciennes, le cadastre, parmi les habitants ou d'autres administrations (cf. les « états justificatifs des noms »).

### Des clés de lecture du paysage adaptées aux différents métiers et pratiques.

#### 1. Le cœur de métier de l'IGPC.

##### Démarche de l'IGPC et question d'échelles.

D'un point de vue « métier », l'IGPC part d'un territoire, mais avec une entrée à l'unité patrimoniale bâtie, à partir de laquelle il progresse en auréoles, en analysant les interrelations entre l'objet architectural étudié et la nature du sol, le substrat, etc. Pour l'étude d'une ferme par exemple, il va d'abord tenter de déceler ce qui a généré sa présence sur le site, et, dans un second temps, comment son exploitation a pu créer des éléments de circulation, de gestion de l'eau, etc.

Les cinq clés d'entrées proposées pour l'analyse du paysage par l'ingénieur agronome (page 41) paraissent très concrètes pour lire et comprendre le paysage, en tout cas à grande échelle. Ce qui n'empêche pas de s'en servir pour avoir aussi une vision d'ensemble sur les « aires d'études » ; les grands paysages et les grands espaces n'étant ni de la compétence de l'IGPC, ni dans ses objectifs.

C'est bien à partir de l'unité bâtie qu'on analyse son contexte. Même si dans le cadre de la lecture d'un ensemble cohérent, tel qu'une commune, on puisse, depuis son centre bourg, s'intéresser aux fermes qui l'entourent, ainsi qu'au rapport établi avec les communes avoisinantes, on ne peut faire l'économie de la micro échelle : dans un espace rural, une ferme, ses modes de construction, ses parties constituantes fonctionnelles et des éléments caractéristiques qui permettent de définir une chronologie relative.

##### Regards croisés sur le paysage.

Si on observe le paysage qui entoure cette ferme, et qu'on l'analyse (ce que nous ne faisons pas habituellement), on va certainement aussi y déceler une chronologie relative de son évolution : le fonctionnement de la ferme se répercute dans le paysage, le patrimoine n'est plus réduit

à celui de la seule ferme, c'est aussi celui des marques de son fonctionnement laissées dans le paysage.

D'où l'intérêt qu'il y a à croiser le regard de l'IGPC qui part de la ferme et regarde le paysage et celui du paysagiste, qui, au contraire, est amené à faire un zoom sur la ferme au cours de sa déambulation.

Mais partir du paysage pour établir le lien entre les données géologiques et les éléments structurants de ce paysage (ce que l'ingénieur-agronome a appelé les murs porteurs), enrichit l'analyse que l'on a l'habitude de faire en partant de l'unité patrimoniale bâtie vers le paysage. Si les outils traditionnellement utilisés par l'IGPC ne sont pas suffisants ou inadaptés, il ne faut pas hésiter à faire appel à d'autres compétences pour intégrer cette démarche paysagère, qui exprime l'interaction entre l'homme et son milieu.

##### Outils et méthodes de l'IGPC pour comprendre et décrire le contexte.

Pour autant dans la doctrine de l'IGPC, on commence par voir, observer la situation de l'édifice, puis son site, enfin sa composition d'ensemble. Cette progression a eu tendance à se réduire à la seule composition d'ensemble, bien qu'on continue à appliquer cette démarche « du général au particulier » pour la description de l'édifice lui-même en partant d'une vue d'ensemble pour aller vers les différentes parties qui le composent et la manière dont elles fonctionnent entre elles.

Dialogue et confrontation à la pratique du paysagiste devrait contribuer réactiver cette démarche « du général au particulier », quelle que soit l'échelle. En termes de représentation documentaire, les documents qui marquent ces étapes existent (on distingue bien le plan de situation du plan de masse, même si on assimile souvent les choses dans un « plan de masse et de situation » faisant disparaître la situation, son échelle d'interprétation, et l'information que le document comporte).

##### Difficultés rencontrées sur des territoires complexes.

Les aires d'étude et les terrains étudiés par l'IGPC ont évolué et se sont complexifiés. Le travail porte de plus en plus souvent sur des zones où l'accumulation des interventions rend la lecture « d'un seul jet » de moins en moins aisée. Il faut décrypter des éléments beaucoup moins évidents.

La tendance à rattacher la notion de paysage essentiellement aux territoires ruraux, du fait de la prédominance du végétal sans doute, en pensant que celui-ci est le seul constituant du paysage, est encore très forte. **Mais l'approche « du général au particulier » incontournable pour ces types de territoires, nous confronte aux notions de paysages industriels, urbains, périurbains, etc. qui doivent pouvoir s'appréhender avec les mêmes clés de lecture que les autres paysages.**

##### Cartographie et représentation.

La superposition des différentes représentations (cartes, photos aériennes, etc.) constitue la première appréhension des territoires pour bien des disciplines.

L'IGPC se sert des cartes essentiellement comme référentiels chronologiques, où l'information porte essentiellement sur les permanences et les évolutions du bâti, voire de l'occupation du sol.

Pendant longtemps, il n'y a pas eu, dans la démarche de l'IGPC, de volonté de représenter le territoire. Ce n'est qu'au moment des publications qu'apparaît éventuellement l'analyse du territoire comme système associant les œuvres et le milieu où elles se trouvent. Dans les premiers inventaires topographiques, la présentation du territoire s'inscrivait dans le cadre général des introductions géographique et historiques séparées du corpus des œuvres. Le territoire relevait du contexte.

**Le bloc diagramme est sans doute le mode de restitution graphique du paysage le plus efficace. Et c'est autour de cette représentation que pourraient se retrouver paysagistes et IGPC : ce dernier renouant avec les notions de site et de situation et apportant un peu d'épaisseur historique au ressenti.**

## 2. La pratique du géographe : parmi les cinq proposées<sup>83</sup>, trois clés de lecture mises à l'épreuve.

La présence permanente de l'arbre au cours des ateliers, illustre le rôle de fil directeur qu'il peut jouer dans la lecture des paysages. Il est aussi transversal à nos thématiques « patrimoine » et « paysage ». Il reste très souvent une clé de lecture abordable et pertinente (les exemples des hêtres tordus et tortueux, des chênes dans les haies bocagères, des raisons des plantations de peupliers, de l'arbre du Mali toujours présent même abattu, etc.)

L'arbre peut être structurant, dans le cas des paysages du Limousin, par exemple. Pour des territoires de montagne, l'altitude et les contraintes climatiques ont une incidence sur la présence de l'arbre, et sur la végétation qui privilégie les versants protégés du vent, ensoleillés. Un autre élément structurant prendra alors le dessus : la pierre (le rocher, la pente, etc.) On va retrouver ce dernier dans la structure des bâtiments, les pentes de toit, les couvertures, leur logique d'implantation.

Pour des territoires méridionaux souvent soumis sur la longue durée à des crues potentielles considérables, ce sera plutôt l'eau qui sera la clé d'entrée à privilégier. La gestion du risque, face à la présence excédentaire ou la pénurie de l'eau, va générer à la fois des implantations spécifiques des bâtiments et des villages, mais aussi des aménagements hydrauliques (canaux, amenées d'eau, captation des sources, etc.) qui peuvent être des éléments historiques ou des aménagements plus récents.

En veillant à éviter tout déterminisme géographique, l'IGPC considère cependant les cinq clés comme une grille de lecture efficace pour une première approche du paysage parce qu'elle permet de tout prendre en compte, de ne rien laisser de côté. Il convient cependant de l'adapter au contexte géographique.

83 Voir page 41 : clés de lecture d'un paysage proposées par Régis Ambroise ingénieur-agronome : 1 : l'eau, 2 : la pierre, 3 : les animaux, 4 : les arbres, 5 : les herbes et les cultures.

**C'est l'analyse plus fine des objets dans un contexte paysager donné qui va permettre de rendre compte des spécificités des territoires, des époques, des caractéristiques non seulement géographiques mais aussi sociales et politiques.**

## 3. L'analyse du paysagiste selon trois entrées : socle, motifs et perception<sup>84</sup>.

Le paysagiste distingue généralement ce qui est de l'ordre du socle, qui reste un invariant, de ce qui relève de l'occupation de ce socle comme les motifs emblématiques (terme souvent utilisé par les paysagistes) auquel appartient l'arbre en Limousin, au même titre que la tour génoise en Corse. C'est une façon qu'ont les paysagistes dans certains « Atlas du paysage » de distinguer, de hiérarchiser les motifs ou éléments de paysages (motifs de structures, motifs d'accompagnement, etc.) La troisième entrée est constituée des éléments de la perception (point de vue, effet de balcon, vues cadrées).

### De l'importance du ressenti.

Quand on parle de paysage il s'agit vraiment d'élucider les raisons des émotions ressenties à tel ou tel moment : les effets « balcon », de basculement, d'enfouissement traduisent la relation au sensible. Même si cela peut paraître très subjectif, l'émotion reste le substrat de travail du paysagiste. Aussi ne peut-on pas dire que cette discipline soit objective et scientifique, contrairement à l'« écologie du paysage » qui, en dépit du terme paysage, est vraiment elle une discipline scientifique.

### La démarche de projet partagée par les « gens de projet » et les « gens de l'Inventaire ».

Le 2<sup>nd</sup> atelier a montré comment, pour le paysagiste, l'observation du paysage existant se traduit sans solution de continuité en intentions pour un projet d'aménagement qui vise avant tout à donner une meilleure lisibilité à ce paysage.

### La part des jugements de valeur.

Les jugements de valeur émis au cours des ateliers sur les paysages observés ou parcourus heurtent l'IGPC. L'utilisation du terme « aimable » d'abord, les commentaires négatifs sur les actions qui ont conduit à la transformation du paysage ensuite.

Au contraire, le jugement de valeur relève des compétences du paysagiste à qui on demande de porter ce jugement. De ce fait méthodologiquement, le paysagiste a parfois du mal à faire clairement la distinction entre la partie « diagnostic » où il doit analyser l'existant, de la partie « projet » où il fait des suggestions dans le but d'atteindre un projet partagé.

Ce problème se pose aussi à l'architecte qui, avant d'intervenir sur un bâtiment, fait un diagnostic de l'existant

84 Voir pages 32 et 33 : légende de l'Atlas de Seine et Marne (et son livret pédagogique sur CDRom)

qui lui permet de comprendre la structure, le fonctionnement, mais aussi les pathologies et les transformations subies au cours du temps. Cette analyse va l'aider à évaluer les capacités du bâtiment à être transformé. L'objectif quand on analyse le paysage, en amont d'un projet, est un peu le même : il s'agit de comprendre quels sont les « murs porteurs »<sup>85</sup> qui participent de la structure et donnent du sens, et de les distinguer des « cloisons » dont la disparition éventuelle n'entache pas la cohérence de l'ensemble. En effet, le paysagiste recherche parfois la manière de rendre cette structure porteuse lisible aux dépens d'autres éléments du paysage. C'est l'exemple de l'éperon rocheux, vu dans le parcours de découverte<sup>86</sup>, que l'on cherche à révéler, pour que les promeneurs, les habitants puissent se le réapproprier.

### Regard urbain porté sur le paysage.

Il faut reconnaître que les contextes sociaux formatent le regard et admettre que l'on regarde aujourd'hui le paysage avec un regard urbain, même dans les territoires ruraux.

#### Le point de vue de la philosophe :

Les deux grandes catégories de regard comportent désormais un indice générationnel. S'opposent des regards inactuels, remontant à une cinquantaine d'années (le territoire utilisé pour sa seule capacité économique) et les regards d'aujourd'hui (qualité du cadre de vie et dimension environnement) qui peuvent construire une alliance ville / campagne. La ligne de partage ne se situe plus vraiment entre les urbains et les ruraux, mais davantage entre une vision seulement productive du territoire et une vision plus complexe, responsable et partagée.

### Quel rôle peut jouer l'IGPC dans une démarche de projet ?

L'étape de projet suit celle de l'analyse du paysage : elle concerne peu l'IGPC. En revanche, elle peut stimuler la réflexion sur la manière qu'il a de délivrer l'information en vue d'un projet d'aménagement : en dépassant la simple mise à disposition d'une documentation, en l'interprétant davantage pour tenter d'apporter des éléments de réponse à l'aménagement, une aide à la décision.

#### Le point de vue de la philosophe.

La connaissance d'un site re-situe le geste de l'implantation. La documentation de l'IGPC doit permettre d'étayer une description qui est celle d'un établissement, de l'action d'implanter, d'aménager un endroit, etc. en restituant les strates de ces gestes d'implantation, qui étaient liés aux échelles de la puissance technique d'autrefois. L'histoire et l'expressivité de ces gestes humbles ou minutieux qui ont façonné le paysage doivent être connues des « gens de projet ». C'est important qu'ils aient ces éléments de compréhension de lien social et technique qui expliquent telle configuration et contribuent à la continuité d'une histoire vivante.

85 Voir page 41 : analyse du paysage proposée par Régis Ambroise ingénieur-agronome.

86 Voir page 51 : croquis d'Alain Freydet paysagiste « gorge de Villefavard ».

L'IGPC doit en effet interpréter sa documentation pour la rendre plus immédiatement accessible aux « gens de projet », en soulignant quels sont les éléments forts, marquants sur tel territoire, à différentes échelles. L'IGPC doit être capable d'interpréter un territoire et de délivrer un message à partir de la documentation qu'il a produite.

***C'est le tournant qu'a proposé de prendre Yvon Lamy dans son intervention aux journées de l'Inventaire de Bordeaux en 1996. Son discours soulignait la nécessité pour l'IGPC de répondre aux demandes plutôt que de se contenter de documenter ces demandes : délivrer une documentation aussi riche et complète soit elle, laisse au demandeur le soin de trouver la réponse.***

### Quelle commande passée au paysagiste ?

Cette question est décisive pour comprendre son rôle et la réponse qu'il apporte.

Les commandes sont très variées, mais la plupart du temps focalisées sur l'aménagement. Le temps prévu pour la reconnaissance de terrain, l'analyse de l'existant est extrêmement réduit. C'est le résultat qui est attendu, un projet chiffré, évalué aussi bien par rapport à son coût que par la durée des travaux. Un élu veut pouvoir inaugurer l'aménagement projeté durant son mandat. Alors que le paysagiste a besoin de ce temps préalable au projet pour s'immerger dans le contexte, bien analyser les potentialités du paysage qu'on lui demande de révéler et comprendre les enjeux liés à l'aménagement programmé. Cela apparaît dans la note méthodologique rendue au maître d'ouvrage, qui, s'il n'adhère pas à cette démarche, peut écarter la proposition.

D'autres commandes portent sur l'élaboration de documents d'urbanisme, pour laquelle les textes législatifs fixent les délais et le contenu. La phase diagnostic est assez longue et conséquente.

Pour les Atlas du paysage, c'est le contraire, puisqu'il s'agit réellement d'un diagnostic, la part des propositions est, de fait, inversement proportionnelle.

Les propositions faites dans le premier cas portent essentiellement sur des manières de révéler simplement le paysage existant, bien que les élus attendent souvent des aménagements habituellement réservés aux espaces urbains. Il faut alors convaincre que la présence de l'eau à la campagne est plus pertinente dans les puits et lavoirs à restaurer, que dans une fontaine à créer *ex nihilo*. Le résultat est d'ailleurs souvent très apprécié parce que plus en relation avec l'histoire du lieu, mais cela requiert énormément de pédagogie, compte tenu du faible niveau de culture architecturale et paysagère général en France.

***C'est pour cela que les « gens de projet » sont très friands de ce que l'IGPC peut leur apporter à condition qu'il décrypte sa documentation pour identifier ce qui est important pour tel ou tel territoire. Le patrimoine est parfois considéré comme une contrainte par les élus. Il faut le transformer en atout, ce que nous tentons de faire en évoquant le plus en amont possible du projet son potentiel de valorisation.***

## Conclusion des journées Philippe VERGAIN Chef de la MIGPC

**A**fin d'élaborer cette synthèse, il est convenu en début de séance que les discussions porteront sur quatre points :

1. Question de définition et de concept.
2. Les analyses existantes du paysage comme sources pour les opérations d'Inventaire général du patrimoine culturel.
3. Les éléments ou composantes d'un paysage comme objet d'étude, ou l'intégration d'une approche paysagère dans une opération d'Inventaire général du patrimoine culturel.
4. Les attentes des partenaires extérieurs par rapport à une opération d'Inventaire, et les réponses à apporter. La mise à disposition des éléments d'aide à la décision pour les élus locaux et la coordination des actions sur le territoire.

### 1. Question de définition et de concept

Ces journées d'échanges ont permis de constater que les termes de « paysages culturels » pour les uns, ou « paysages » tout court pour les autres, recouvraient un même contenu. Dès lors, on s'interroge légitimement sur la nécessité de continuer à utiliser cette double terminologie.

Ce sujet des « paysages culturels » a été évoqué en ces termes à la séance du Conseil national de l'Inventaire général du patrimoine culturel du 30 mars 2011 : « La séance s'achève sur un tour de table, à l'issue duquel le conseil national propose que les paysages culturels constituent le thème prioritaire des réflexions à mener dans les mois qui viennent ». Ceci révèle que les membres du CNIGPC avaient adopté cette expression, alors même que le « paysage » tel qu'il est défini par la Convention du paysage de Florence intègre pleinement cette dimension culturelle.

Lors des contacts pris en amont de ces journées avec le Bureau des paysages du Ministère de l'écologie et du développement durable (ex-MEDDTL), en charge notamment de la politique des atlas, le problème avait déjà été posé : qu'apportait de plus l'adjectif « culturel » alors que la dimension culturelle est déjà contenue dans la définition du « paysage » donnée par la convention de Florence ?

Il conviendrait plutôt de limiter le risque de confusion vis-à-vis de nos partenaires, et de laisser la dénomination de « paysages culturels » aux paysages d'exception inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

En conséquence, deux options se présentent : celle de supprimer simplement l'adjectif « culturel » et de parler simplement de « paysage », et celle de trouver un autre adjectif pour accentuer la dimension culturelle de notre approche.

## Vers un document méthodologique.

### Option 1 : suppression de l'adjectif « culturel »

Cet adjectif a sans doute été rajouté en son temps pour distinguer plus fortement « paysage culturel » de « paysage naturel », comme on distingue « patrimoine naturel » de « patrimoine culturel ».

L'ensemble des chargés de mission de la MIGPC s'accordent à dire qu'il serait opportun de le supprimer, car on adjoit déjà d'autres qualificatifs pour parler de nos sujets d'études : le paysage peut être fluvial, industriel, rural ou littoral en fonction de la problématique choisie et de la nature du territoire étudié. Ils considèrent aussi que, de cette manière, il est plus aisé de se référer à l'entité, ainsi qu'à l'unité paysagère.

### Option 2 : trouver un autre adjectif

Cette option a, par exemple, été retenue par les Wallons en Belgique, qui préfèrent parler de « paysages patrimoniaux ». Les Anglo-saxons, en particulier les archéologues, parlent quant à eux de « paysages historiques ». Les Québécois emploient l'expression « paysage culturel patrimonial » dans leur nouvelle loi pour le patrimoine culturel.

L'invention d'un nouveau terme n'est pas nécessaire si on se réfère à la construction sémantique du terme « paysage », et donc peu souhaitable pour les intervenants extérieurs participants à ce séminaire-atelier.

### Conclusion

L'option de supprimer purement et simplement ce qualificatif « culturel » fait l'unanimité.

Il semble plus important d'arriver à travailler ensemble de façon interdisciplinaire sur un thème unique, celui du paysage, en gardant une vision globale plutôt qu'en focalisant sur l'exceptionnel.

Cela facilitera d'autant le dialogue avec les différents acteurs en charge du paysage (autres ministères, collectivités territoriales, etc.)

Le rôle du ministère de la culture et de la communication, en particulier de la mission de l'Inventaire général du patrimoine culturel, sera d'insister sur la dimension culturelle du paysage, peu présente à l'heure actuelle.

**La révision en cours des prescriptions méthodologiques de réalisation des Atlas des paysages sera sans doute la première occasion de le faire. Cette question sera approfondie au 4<sup>ème</sup> point.**

Il faudra argumenter auprès de notre administration et du conseil national de l'Inventaire général du patrimoine culturel les raisons de l'abandon de l'adjectif « culturel » et faire valider une définition partagée.

## 2. L'analyse du paysage comme source pour une opération d'Inventaire général du patrimoine culturel.

Il s'agit d'identifier les documents existants, disponibles et accessibles, produits pour analyser les paysages et issus d'autres champs disciplinaires que ceux de l'Inventaire, qui pourraient servir de sources.

Il ressort du débat que les analyses paysagères, au sens large du terme, sont à considérer comme source documentaire au même titre que les enquêtes ethnologiques par exemple.

À noter cependant que ces documents intègrent souvent, en plus de l'analyse préalable de l'existant, les propositions du projet d'aménagement paysager. Ce type de distinction relève du travail habituel du chercheur qui se doit de décrypter et de critiquer ses sources.

On rappelle que la démarche d'inventaire se déroule en trois étapes, dans lesquelles le travail de recherche documentaire, interrogeant et critiquant les sources historiques (bibliographie, archives, cartes, etc.) précède l'observation de terrain. Et qu'elle se termine par un travail de synthèse, issu de la confrontation de la connaissance préalable et de l'observation faite *in situ*.

Dès lors, il est proposé d'établir une liste - non exhaustive à ce stade - des sources disponibles, en partant du niveau national, pour aller au niveau local.

### Au niveau national :

- les Atlas des paysages régionaux ou départementaux ;
- la couverture photographique produite par l'observatoire photographique mis en place par la DATAR ;
- l'inventaire forestier national et autres documents forestiers ;
- le guide national de la prise en compte du paysage dans les aménagements forestiers (par Peter Breman), décliné en guides régionaux ;
- les études paysagères produites par le Conservatoire du littoral, dont les missions photographiques ;
- les atlas des zones humides (plutôt basés sur un concept « d'écologie du paysage » où le paysage est considéré comme un supra-écosystème).

### Au niveau local :

- les chartes paysagères et/ou les chartes architecturales ou paysagères, (il est à souligner que le niveau d'exigence a beaucoup augmenté sur le contenu comme sur la cartographie pour les dernières chartes produites) ;

- les chartes des parcs nationaux ou régionaux, et autres études paysagères qu'ils ont pu conduire dans leurs périmètres ;
- la cartographie produite par l'observatoire du littoral (exploitation statistique des données produites par les administrations) ;
- les documents produits par le Système d'information nature et paysage (SNIP) de la direction de l'information scientifique (DIS) du CNRS, le ministère de l'écologie et du développement durable ;
- les documents de préparation aux demandes d'AOP ou AOC (appellation d'origine protégée ou contrôlée) ;
- les schémas régionaux éoliens (qui portent un double regard cartographique du potentiel éolien et de la sensibilité paysagère) ;
- les documents d'urbanisme : cartes communales, Plan d'occupation des sols (POS), Plan locaux d'urbanisme (PLU), Schémas de cohérence territoriale (SCOT) (ce qui pose la question du versement de ces documents dans un dépôt d'archives publiques) ;
- les documents de zones de protection (Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP), Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP), etc.) ;
- la production des écoles de paysage (ex : monographies d'étudiants par cantons) ;
- les travaux de chercheurs indépendants, les monographies de compétences multi disciplinaires et les études savantes traditionnelles en histoire, sociologie, géographie, ethnologie, littérature, linguistique ;
- les études d'impact (très hétérogènes bien que très normées) ;
- plus généralement, les sources littéraires et picturales ayant contribué à l'élaboration d'une poétique des lieux et à leur transmission culturelle (peinture de paysages, description littéraire, littérature de voyages).

### Conclusion

Cette liste reste sinon à finaliser, du moins à conforter.

**Il conviendra ensuite d'éclairer le chercheur sur la critique des sources, et comme cela a été fait pour « Les sources du patrimoine industriel », rédiger un volume des « Documents et méthodes » spécifique au paysage.**

**3. Les éléments ou composantes d'un paysage comme objet d'étude, ou l'intégration d'une approche paysagère dans une opération d'Inventaire général du patrimoine culturel.**

**3. a) La première proposition est : « le paysage, objet d'étude de l'IGPC : enjeux, limites, méthodes »,** qui

revient à s'interroger sur le fait que le paysage est ou non un objet d'étude au sens où l'entend l'Inventaire général.

En effet, l'Inventaire est amené à élargir son champ d'investigation : c'est le cas de « la mémoire », bien que les compétences et le savoir-faire en la matière ne soient pas forcément présents au sein des équipes. Cela implique de faire appel à des collaborations et des partenariats.

Si on considère le paysage comme un objet d'étude, cela implique qu'il soit représenté sous la forme d'un dossier « paysage », et qu'il s'imbrique dans l'architecture des autres dossiers (ensemble, édifice, etc.)

**Au vu de la difficulté rencontrée avec le dossier « territoire », il paraît plus judicieux de produire un exemple de dossier d'« aire d'étude » ayant une composante de description de paysage forte.**

### Conclusion

La réponse à l'issue de ce séminaire-atelier, compte tenu de l'état de la réflexion, est donc de considérer que le « paysage » ne constitue pas un objet d'étude en soi, mais qu'il s'agit plutôt d'une approche, d'une démarche pour une appréhension plus riche des objets d'étude, considérés comme des éléments ou composantes d'un paysage conformément à « l'approche topographique » initialement adoptée par la démarche d'Inventaire.

**3. b) La deuxième proposition est l'« intégration d'une approche paysagère dans une opération d'IGPC »**

(plutôt qu'une analyse paysagère, qui ferait référence à quelque chose de plus abouti).

Il ne nous paraît pas opportun, dans le cadre de cette synthèse, d'aborder l'approche paysagère selon les trois moments où elle pourrait prendre place dans une opération d'inventaire :

1. exploitation de sources pré-existantes
2. commande spécifique faisant appel à des collaborations extérieures
3. postérieurement à l'enquête : perspectives de recherches complémentaires.

La question reste celle des **moyens** et des **compétences** à acquérir ou à associer (comme ce fut le cas pour le patrimoine industriel dans les années 80).

Le paysage notamment dans sa dimension historique est une source d'informations en soi, sous réserve de savoir le lire ou d'apprendre à le faire. Les cinq clés de lecture proposées par Régis Ambroise (cf encadré page 41) peuvent aider à concrétiser cette approche.

### Conclusion

**La manière la plus démonstrative de répondre à ces questions est sans doute l'expérimentation sur des territoires tests.**

Pour choisir ce terrain d'expérience, on veillera à la diversité des territoires : paysages littoraux, paysages industriels, paysages linéaires, paysages ruraux etc., ainsi qu'à la représentation du territoire national.

**4. Les attentes des partenaires extérieurs par rapport à une opération d'Inventaire, et les réponses à apporter. La mise à disposition des éléments d'aide à la décision pour les élus locaux et la coordination des actions sur le territoire.**

L'argumentaire historique susceptible d'éclairer les différents systèmes de relation des objets dans le paysage et leur évolution dans le temps fait pour l'instant souvent défaut. L'intérêt des données historiques et culturelles est considéré par tous comme un enrichissement de la connaissance des paysages ; mais la question de la disponibilité, de l'accessibilité et de l'exploitation des données de l'Inventaire est soulevée. Devant l'importance de la masse documentaire les partenaires extérieurs se sentent parfois démunis et souhaiteraient pouvoir bénéficier de plus d'explications pour mieux l'appréhender. C'est aussi le cas des fonds iconographiques utiles à la connaissance des paysages et à l'appréhension du regard porté par la population sur son territoire.

Une réflexion commune sur la méthodologie et les outils d'analyse, de lecture et de représentation du paysage s'avère incontournable pour améliorer la prise en compte de sa dimension culturelle.

**Il s'agirait, par exemple, d'élaborer une grille de lecture type, de compléter la légende propre aux Atlas des paysages en tenant compte des échelles départementale ou régionale.**

La rencontre des différents acteurs sur le terrain s'avère très fructueuse dans la conduite d'opérations d'aménagement notamment. L'étude commandée par le Conservatoire du littoral sur le désert des Agriates en Corse est citée comme exemple. Les ateliers patrimoniaux proposés ont permis de recueillir l'adhésion de la population locale, et l'appropriation par les communes concernées et mise en valeur des éléments identifiés.

Mais il faut garder à l'esprit que la réactivité des services dépend aussi de leur plan de charge, des commandes qui leur sont passées et des délais d'exécution.

De leur côté, les administrations en charge des paysages ont des attentes :

- au niveau régional, la systématisation de rencontres avec les services de l'État en charge de la protection des sites permettrait d'évoquer les programmes d'opérations à moyen et long terme, d'envisager la conduite de travaux conjoints et leur coordination ;
- au niveau national, la création et le renforcement des liens entre la MIGPC et les autres services en charge de ces sujets au sein de la DGP permettraient de mutualiser des pratiques et de faire émerger des problématiques communes . Des relations devraient également se tisser avec les autres ministères intervenants sur la question des paysages, sur la base de conventions existantes et de nouveaux partenariats à mettre en place.

### Conclusion

Dans le contexte institutionnel de la décentralisation, opérations tests (voir pistes proposées au 3<sup>ème</sup> point) et expérimentation (voir exemple des protections de sites ou opérations grand site cité plus haut) se feront nécessairement à partir d'initiatives régionales auxquelles la mission de l'inventaire général du patrimoine culturel (MIGPC) et l'inspection générale, collège inventaire pourront s'associer.

### Conclusion générale

**Les résultats des travaux de ce séminaire-atelier pourraient être :**

- restitués lors d'une journée de l'Inventaire ;
- poursuivis par un colloque ou un séminaire ;
- diffusés par des formations à destination des chercheurs de l'inventaire et des partenaires concernés.

## Annexe 1

### 1. Visite guidée par Martin KUBICH, de la ferme modèle transformée en centre de rencontres artistiques.

#### « Villefavard : une certaine idée du progrès »

« Dans un contexte régional constructif, porté par des édiles, la ferme de Villefavard a été conçue par un commanditaire privé, Edouard Maury, et un architecte zurichois, Frédéric Bosshard. Le village, éclaté en différents hameaux sur un territoire typique de la région, vit émerger, à partir de 1901, une séquence monumentale exceptionnelle répartie sur 300 m : une villa (dite aussi le Chalet) résidence secondaire d'E. Maury (sur un modèle florentin avec un toit bernois), un temple protestant, une ferme « modèle ». Ces trois bâtiments présentent une unité architecturale originale de meulières et briques. La ferme, implantée entre l'église catholique et le temple protestant, fait face au « Château », acheté par E. Maury en 1901, avec un domaine agricole de près de 60 ha. Le château fut dévolu à une colonie de vacances d'enfants parisiens démunis, pendant près de 20 ans. A ces édifications sont associées des démolitions : un groupe de maisons pour la ferme ; en 1906, l'ancien temple désaffecté, une chapelle datant du XVIII<sup>e</sup> siècle, située dans le parc du château et, pour la villa, l'ancienne maison de l'école protestante inutilisée depuis la loi Ferry.



Les bâtiments de la ferme (habitation, porcherie, cuisine à cochons, écurie, cave à légumes, granges, garage, étable, forge et four à pain) sont disposés autour d'une cour pavée au centre de laquelle est installée une fontaine. Cet ensemble monumental d'une surface de 2 843 m<sup>2</sup> couverts est fermé par un porche. Parmi les éléments innovants

## Présentation de la ferme de Villefavard

on relève : l'emploi, pour la première fois en France dans un bâtiment agricole, de ciment armé afin de rendre les planchers des granges incombustibles ; un système de chemin de fer (rails et wagonnets pour transporter la nourriture des animaux) : une bascule à charrettes intégrée sous le porche d'entrée ; l'utilisation du dénivelé pour l'accès direct des charrettes aux granges au niveau haut ; des bassins centraux servant d'abreuvoirs et d'alimentation en eau ; un système hydraulique organisé à partir de la captation et du stockage d'une source ; un système de drainage des eaux usées et des eaux de pluie ; une forge pour l'entretien du matériel. La construction fût menée par une entreprise parisienne (Chassin et Fils) et par des maçons de la région, en granit, - briques blanches, bardages à clin et ornements de briques rouges, tuiles mécaniques.

La figure du commanditaire, pasteur français marié à une Suisseuse (en poste à Villefavard entre 1883 et 1886) porte une certaine idée du progrès en terre d'évangélisation. Celui-ci passait par l'éducation, l'amélioration de l'agriculture (utilisation d'engrais : poudre protestante, incitation à l'association, nouvelles cultures etc.), le développement d'une petite industrie, le maintien des jeunes au pays. La ferme de Villefavard participe d'un ensemble d'actions portées par des pasteurs protestants, qui prendront diverses formes constructives : fermes, écoles, temples, pensionnats, petites entreprises

industrielles. En Limousin, ces initiatives se retrouvent dans différentes « stations » comme à Treignac, Madranges, Gourdon. »<sup>87</sup>

<sup>87</sup> GRANDCOING, Philippe, **Fermes idéales en Limousin – Architecture et Agriculture au XIX<sup>e</sup> siècle**. Editions Culture & Patrimoine – Limoges - juin 2010 - Collection Approches - 108 pages – 20 x 21 cm. ISBN : 978-2-911167-64-5

## 2. Projection de « La Pastorale de Villefavard ».

Ce film documentaire a été réalisé par Jean-Claude Guillosson en 2003.

Il a été co-produit par France 5, Bleu Krystal média, France 3 Limousin Poitou-Charentes.

Avec la participation  
de la Région Limousin,  
du Département de la Haute-Vienne,  
de la Direction Régionale des affaires Culturelles  
du Limousin,  
du Centre National de la Cinématographie.

À l'initiative de Jérôme Kaltenbach, chef d'orchestre classique, une salle de concert de grande qualité, visant une programmation internationale, sera créée à Villefavard, hameau du Limousin, avec la collaboration d'un acousticien chinois (Albert Xu, opéra de Shanghai, salle Pleyel) ; elle sera complétée par des lieux de *master classes* et de rencontres.

Ce projet s'inscrit dans l'histoire d'une famille qui, éprise d'art et de musique et animée par un idéal altruiste, associait dans ce village, dès le début du siècle, la population locale à des activités musicales de haut niveau.

Il raconte l'histoire étonnante de la famille Ebersolt depuis les arrière-grand-parents de Jérôme Kaltenbach, jusqu'à lui.

Cette histoire s'incarne et se perpétue avec la ferme familiale qui se transforme au fil des ans pour devenir aujourd'hui un lieu de concerts.

Chaque année, Villefavard, petit village de la Haute-Vienne devient, l'espace d'un été, un lieu de rencontres internationales.

Des interprètes de renom s'y sont succédés.

En août 2003, le chantier de reconversion de la grange en salle de concerts et studio d'enregistrement sera terminé et recevra autour des concerts inauguraux (Cinq de cœur, Göteborg Brass Band) quinze jeunes solistes en résidence sous la direction de Michel Strauss.

Durée 52 minutes  
Diffusion Télévision :

France 5  
France 3 Limousin Poitou-Charentes



## Annexe 2

## Présentation de la Compagnie du paysage par Odile Marcel

### 1. Culture et paysages : des bénéfiques réciproques<sup>88</sup>

**L**e Boischaud sud constitue un des territoires de bocage les mieux préservés du Berry. La Compagnie du paysage y mène depuis dix ans des actions de sensibilisation au développement durable, notamment par une animation culturelle originale en milieu rural.

Si le paysage est une clé d'entrée pour l'aménagement, il constitue aussi, et plus immédiatement, la perception que l'homme se fait de son espace environnant. Il s'avère ainsi un élément fondamental de la qualité de vie dont peut s'emparer tout citoyen, y compris au niveau micro-local.

Les initiatives associatives pour valoriser les paysages, créer un cadre de vie, de loisirs ou d'apprentissage harmonieux peuvent s'inscrire dans des périmètres abandonnés, ou simplement délaissés par les politiques publiques.

La démarche de la Compagnie du Paysage vise à montrer que la valorisation paysagère et culturelle d'un territoire de bocage peut sensibiliser tous les acteurs locaux à l'urgence de gérer durablement l'espace, même le mieux préservé à ce jour.

#### Prise en compte les spécificités paysagères.

Le territoire d'action de la Compagnie du Paysage se situe au Sud de l'Indre, sur les premiers contreforts vallonnés du Massif central. Par rapport au reste du département, largement dédié aux cultures de céréales et oléo-protéagineux, la persistance de l'élevage bovin naisseur au sein de systèmes herbagers attache plutôt le Boischaud Sud au bassin allaitant du Massif. Mais déjà, ici ou là, sur les plateaux, les surfaces n'ont pas échappé aux opérations de remembrement ni à l'extension des terres arables sur les prairies, qui ont déstructuré la trame bocagère traditionnelle et initié une certaine banalisation des paysages agricoles.

Consciente de cette menace sur les paysages appréciés en leur temps par Georges Sand et Claude Monet, l'association tente d'en valoriser les atouts. En premier lieu par l'appropriation des lieux et des activités par les non-agriculteurs (parmi lesquels un certain nombre de néo-ruraux) qui forment l'essentiel de la population locale et sont attachés aux haies, localement appelées « bouchures ». Les vaches limousines et charolaises, garantes de l'entretien des pâturages, sont naturellement devenues un des motifs préférés des cartes postales éditées par l'association pour faire connaître le territoire. Par ailleurs, l'étroit maillage bocager a été valorisé non seulement pour sa fonction agronomique traditionnelle (rôles de coupe-vent, de lutte contre l'érosion, d'infiltration

des eaux, d'abri des animaux, de fourniture de bois d'œuvre, de piquets, et de bois de chauffage, d'accueil de la biodiversité...) mais aussi comme un cadre accueillant et inspirant pour la réflexion sur le développement rural et la création culturelle, entrées qu'a privilégiées l'association pour dynamiser le territoire.

#### Analyse paysagère pour la compréhension des enjeux territoriaux

La Compagnie du Paysage s'attache depuis dix ans à confronter les perceptions qu'ont les différents habitants de leur territoire, en mettant en exergue le rôle d'observateur et d'acteur de chacun, qu'il soit natif du Boischaud ou tout juste installé. Initialement centrée sur la recherche (diagnostic de territoire visant au développement du potentiel identifié), l'association a été missionnée par la Région pour diffuser ses travaux – par la publication des *Cahiers du Paysage* – et différentes actions de sensibilisation du grand public à l'environnement. Dans ce cadre, trois volets ont été retenus dans l'optique de « croiser les regards » sur le territoire : la diffusion des éléments de connaissance, le regard d'un artiste photographe extérieur à la région et enfin la parole donnée aux habitants du Boischaud à travers les Ateliers participatifs de Prissac, qui ont donné lieu pendant cinq ans à une exposition, conçue pour et par les habitants.

Par ailleurs, le Festival des Bouchures, dont 2011 marquait la 7<sup>ème</sup> édition, repose sur la valorisation des éléments du paysage rural par la création artistique, au moyen par exemple de randonnées musicales. La dernière production de la Compagnie du paysage, le film « Boischaud, si tu savais... » réflexions sur l'avenir du bocage en Boischaud sud cherche également à montrer le lien entre « les traditions et le changement, le local et l'universel, le goût de comprendre et celui de faire la fête, l'intérêt pour les métiers et la folie douce des propositions artistiques ».

En bref, l'association souhaite créer une appréciation collective du paysage par la diffusion de moyens d'interprétation divers et actualisés. Il en naîtra un terreau culturel commun qui reconnaîtra la valeur des services rendus par le bocage (aussi bien sur les plans sensible, qu'agricole ou biologique), considérera les campagnes comme une ressource durable pour nos sociétés et saura de fait renoncer à la tentation du laisser-faire en matière d'aménagement du territoire.

#### Échelles de territoire et sensibilisation des acteurs locaux.

La démarche s'inscrit dans une volonté de dynamiser les zones rurales, à commencer par celle qui, à 100 km de la ville et à moins de 30 habitants au km<sup>2</sup>, pourrait être vue comme une des plus « belles endormies » de France. La

<sup>88</sup> Texte rédigé pour le collectif des États généraux du paysage, dans le cadre des actions du Réseau Rural Français.

production artistique, l'offre culturelle, le développement d'une agriculture pourvoyeuse de produits de grande qualité sont des facteurs d'attractivité et de maintien des populations et des activités. A l'opposé de l'indifférence au terroir souvent tangible chez les néoruraux restés focalisés sur la ville, il s'agit de nouer un lien entre populations, d'inciter les habitants à plus de dynamisme tout en cherchant à impliquer les nouveaux habitants dans leur cadre de vie et dans les activités qui en font l'entretien. La démarche, à fortes composantes culturelles et pédagogiques, impose à l'association de multiplier compétences et partenariats, tout en se contentant de petits moyens, l'association ne comptant qu'une salariée à mi-temps.

La Compagnie du Paysage s'appuie sur un large éventail de partenaires : chercheurs, philosophes, cinéastes, compagnies artistiques, écomusées, financeurs publics (DRAC Centre, Région Centre, FEDER, etc.) et particulièrement le Parc naturel régional de la Brenne qui englobe le Nord-Ouest du Boischaut sud. Elle s'adresse par ses ateliers participatifs et ses expositions à tous les acteurs concernés par la réflexion et l'action sur l'espace : habitants, agriculteurs, élus, personnels administratifs, architectes,...

### Plus-value territoriale de la démarche paysagère

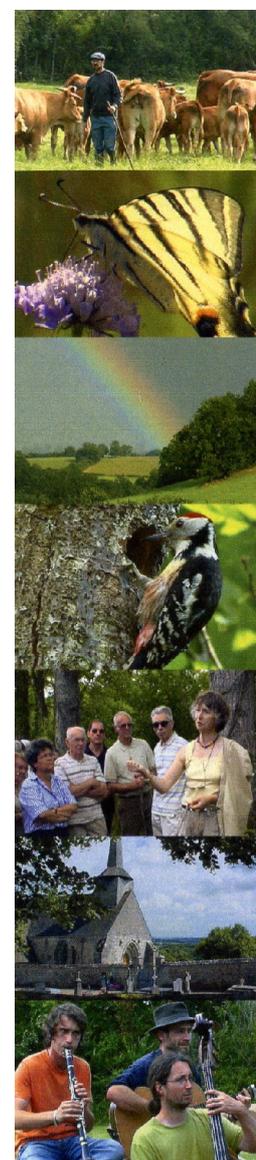
Une des plus-values indéniables de cette démarche est la culture du paysage qui sous-tend l'ensemble des actions menées. L'engagement associatif, bien plus que les projets « descendants », implique d'emblée une pleine adhésion au principe de la démarche paysagère. Et cette implication collective des adhérents agit fortement pour sa diffusion à l'extérieur.

La Compagnie du Paysage compte que les collectivités territoriales s'impliqueront un jour dans un programme d'aménagement durable, de préservation du bocage et de soutien à l'agriculture, qui viendrait concrétiser, avec des moyens juridiques et financiers tangibles, le long effort de sensibilisation qu'elle a pu mener. L'association est bien consciente que, sans une politique volontariste en la matière, le risque de déprise agricole et de banalisation du paysage guette, certes avec un temps de retard, le territoire du Boischaut sud. Elle appelle au soutien des systèmes agricoles éco-compatibles, intensifs en travail plutôt qu'en intrants.

Quelle portée peuvent avoir les actions des lanceurs d'alerte et passeurs de messages que sont les citoyens et les associations, nombreux dans le Boischaut, à se préoccuper d'agri-environnement ? Sans avoir attendu leur impulsion, certains éleveurs ont agi dans une démarche d'agriculture durable, pérennisant le rôle primordial des haies dans le paysage et profitant du cadre qu'il entretiennent pour diversifier leurs activités et leurs revenus, en particulier par le tourisme à la ferme.

Des indicateurs restent à mettre en place pour évaluer l'impact concret de toutes ces actions de sensibilisation diffuse portées par l'époque, par exemple en terme de préservation des linéaires boisés, de maintien des systèmes herbagers, de diversification vers l'agri-tourisme, d'accueil de populations et d'actifs, etc. Autant d'arguments à apporter aux élus pour étayer l'idée d'une politique territoriale fondée sur les atouts du paysage bocager.

La démarche de la Compagnie du Paysage illustre comment l'appropriation des paysages locaux par les citoyens, au moyen de projets constructifs et participatifs – plutôt que par des manifestations d'ordre privé d'opposition systématique – peut constituer à terme un moyen de pression pertinent sur la puissance publique pour influencer sur les politiques d'aménagement.



## 2. Projection du film « Boischart, si tu savais... »<sup>89</sup>

Profitez des randonnées musicales organisées par le Festival des Bouchures, près de Saint-Benoît-du-Sault (Indre), pour découvrir le Boischart sud, ce pays du Berry considéré comme l'un des plus beaux terroirs bocagers de France. L'occasion de s'immerger dans la fraîcheur des chemins creux, de passer les rivières à l'ombre d'arbres multi-centenaires, ou de se laisser surprendre à l'entrée d'un pré par des musiciens baroques ou un air de Monteverdi...

Le Boischart sud, peu touché par les grandes mutations agricoles des décennies passées, a maintenu l'essentiel de son bocage et poursuit la pratique d'un élevage extensif de qualité. Les paysages et le bâti charment les visiteurs, la pollution agricole est quasi absente, la biodiversité encore bien en place... Le Boischart sud a su garder son âme.

Certains éleveurs conservent les haies pour leurs multiples bienfaits, d'autres sont amenés à ouvrir le paysage pour des raisons économiques ou rêvent de vastes étendues céréalières...

Que va devenir l'élevage extensif pratiqué ici ?

Quel avenir pour ce bocage un peu endormi et vieillissant ?

Dans l'effervescence des idées soulevées par la crise, les habitants sauront-ils se prendre en main et imaginer un avenir harmonieux pour leur petit paradis ?

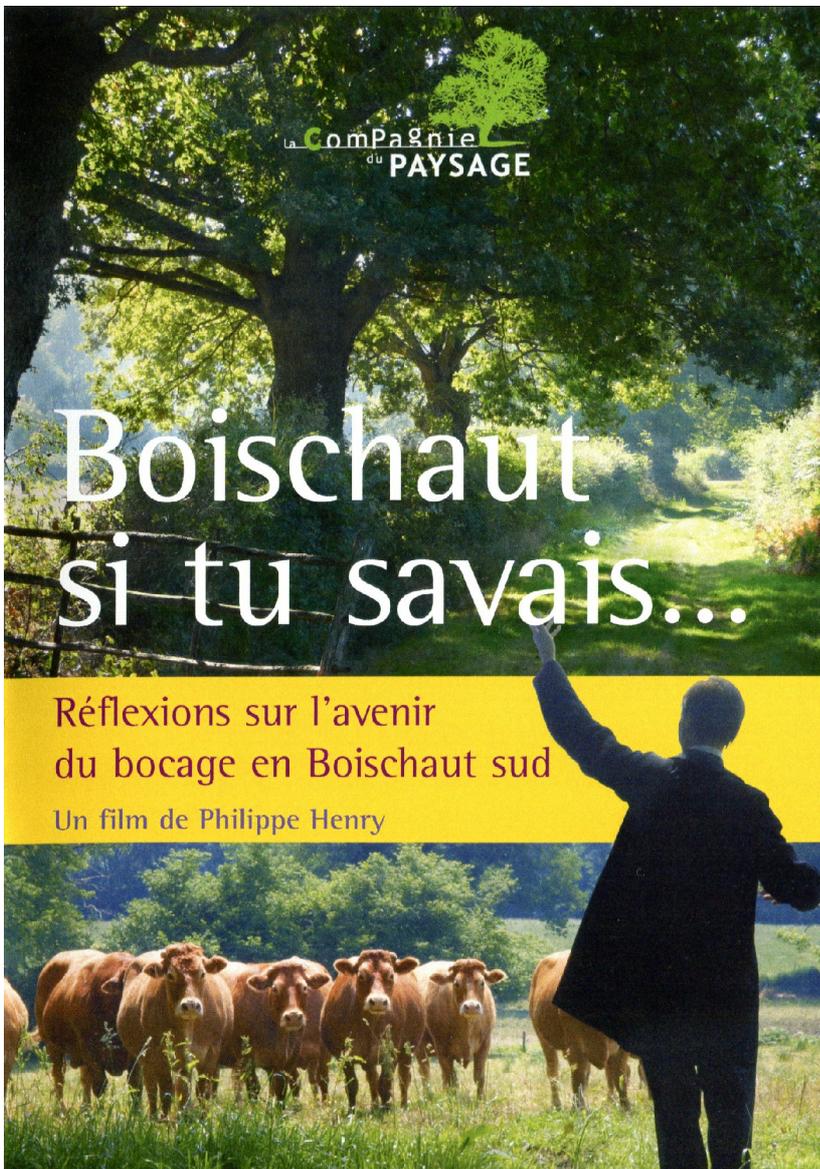
Boischart sud, si tu savais...

Si tu savais quels atouts tu portes en toi pour devenir, en région Centre, un terroir exemplaire dans le domaine du développement durable...

Réalisation: Philippe HENRY  
pour La COMPAGNIE DU PAYSAGE  
Mixage-son : Boris JOLLIVET

Avec les groupes musicaux  
LE CONCERT BRISÉ : William Dongois,  
Freddy Eichelberger, Stéfan Légée  
LES GENOUX : Raphaël Bellet,  
Sébastien Daubord, Arnaud Rossin  
Agnès Alibert et Valéria Altaver, sopranos

durée 37 minutes.



89 Texte de couverture du DVD

### Quelques références bibliographiques *PAYSAGES*

RAMBAUD, Isabelle, (dir.) LASSERE Odile. **Patrimoine et paysages**. Editions Lieux Dits 17, rue René Leynaud – 69001 LYON. 2009. Cahiers Jean Hubert 3. 224 p. ; 27 cm. ISBN 978-2-914528-74-0

MARCEL, Odile, (dir.). **Territoire du bocage : un paysage à lire**. Editions Triages A&L-Tarabuste, Saint-Benoît-du-Sault. 2002. Les Cahiers de la Compagnie du Paysage N°1. 201 p., 28 cm. ISBN 2-84587-041-8

POINTEREAU, Philippe ; MARCEL, Odile, VILET, Jacques. **Bocage : regards croisés**. Editions Tarabuste, Saint-Benoît-du-Sault. 2004. Les Cahiers de la Compagnie du Paysage N°2. 112 p., 22,5 cm. ISBN 2-9522445-0-2

MARCEL, Odile, (dir.) **Le défi du paysage : un projet pour l'agriculture**. Editions Champ Vallon 01420 Seyssel ; 2004. Les Cahiers de la Compagnie du Paysage N°3. 313 p., 21 cm. ISBN 2-80673-405-2

MARCEL, Odile, (dir.) **Paysage modes d'emploi : pour une histoire des cultures de l'aménagement**. Editions Champ Vallon 01420 Seyssel ; 2006. Les Cahiers de la Compagnie du Paysage N°4. 289 p., 21 cm. ISBN 2-80673-441-9

MARCEL, Odile, (dir.) **Paysage visible, paysage invisible**. Editions Champ Vallon 01420 Seyssel ; 2008. Les Cahiers de la Compagnie du Paysage N°5. 296 p., 21 cm. ISBN 978-2-80673-493-7

REICHLER, Claude, **La découverte des Alpes et la question du paysage**, Georg Editeur, 46 chemin de la Mousse, CH 1225 Chêne Bourg, Genève, 256 p., 24 cm, Collection "Le Voyage dans les Alpes", 2002, ISBN 2-8257-0782-1

OUESLATI, Walid, (dir.) **Analyses économiques du paysage**, Editions Quae, C/O INRA, RC 10, 78026 Versailles Cedex, 2011, 246 p., 24 cm, ISBN 978-2-7592-0923-1

WALTER, François, **Les figures paysagères de la nation, Territoire et paysage en Europe 16°-20° siècle**, Editions de l'école des hautes études en sciences sociales, Paris, 2004, 521 p., 24 cm ; ISBN 2-7132-1819-5

CIVIDINO, Hervé, **Architectures agricoles, la modernisation des fermes 1945-1999**, Presses universitaires de Rennes, Campus de La Harpe, 2 rue du doyen Denis-Leroy, 35044 Rennes Cedex, Collection "Art et Société", 2012, 360 p, 25 cm, ISBN 978-2-7535-1747-9

La maquette et la mise en page du document ont été réalisées par Odile Schwerer architecte-urbaniste de l'État.

Les textes et les images de ce document sont uniquement destinés à cette brochure.

Leur reproduction pour d'autres propos est interdite.

photographies pages 35 à 29 et pages 42 à 44

© Marc Deneyer

croquis et dessins pages 48 à 55

© Alain Freytet



**Ministère de la Culture et de la Communication**

Direction générale des patrimoines

Service du patrimoine

Mission de l'Inventaire général du patrimoine culturel

182, rue Saint-Honoré – 75033 PARIS Cedex 01 France

décembre 2012